

Parc naturel régional Scarpe-Escaut - UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Paysages remarquables de la Charte du Parc

Diagnostic et pistes d'actions complémentaires de l'annexe "les Ensembles paysagers d'intérêt" du Plan de Parc

Parc naturel transfrontalier du Hainaut

septembre 2012



2010

2022



Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Les ensembles paysagers d'intérêt et les panoramas et perspectives visuelles remarquables étudiés sont issus d'un travail de diagnostic préalable à la révision de Charte réalisé en 2007. Ils sont représentés sur le Plan de Parc et répertoriés succinctement en annexe de la Charte du Parc.

La Charte du Parc précise à leur sujet (Vocation 2, Orientation 6, Mesure 23) :
“Les principaux objectifs sont : [...] Porter une attention particulière aux secteurs sensibles permettant une lecture en profondeur des paysages et préserver les secteurs témoins des paysages historiques traditionnels : ensembles paysagers d'intérêt et panoramas et perspectives visuelles remarquables. [...]”

La présente étude a pour objet de compléter l'annexe “les ensembles paysagers d'intérêt” du Plan de Parc. Il s'agit de qualifier ces sites de manière synthétique afin d'acquérir un niveau de connaissance et d'analyse similaire pour tous, certains étant jusqu'à présent mal connus. Certains sites ou perspectives ne sont pas forcément remarquables par leurs caractéristiques actuelles, mais présentent un potentiel important ou participent à l'image du territoire (traversées, “portes d'entrées”...)

Il s'agit d'un premier niveau d'étude qui permet d'objectiver des éléments de paysage et les enjeux sur ces sites. Le souhait est d'aborder les différentes problématiques que présentent ces espaces par le regard paysager, en sortant des logiques sectorielles.

Cette étude n'a pas vocation à se substituer aux études plus détaillées existantes sur les sites, elle en est complémentaire. Concernant les périmètres identifiés, il s'agit de périmètres de cohérence paysagère, cartographiés a minima.

Au-delà de l'enrichissement de la connaissance, l'objectif de cette étude est d'apporter un regard prospectif sur l'avenir de ces sites. Afin de guider les différents acteurs qui prendront part à leur devenir, des recommandations et pistes d'actions sont présentées dans chaque fiche. Celles-ci n'ont pas de valeur prescriptive mais pourront aider à réfléchir et orienter les choix locaux des gestionnaires, propriétaires, collectivités..., notamment en lien avec les problématiques paysagères actuelles : aménagement des espaces publics, gestion des infrastructures, maîtrise de l'urbanisation, de l'affichage publicitaire, mise en valeur du patrimoine, fermeture des paysages ruraux...

Le Parc naturel régional remercie les partenaires ayant contribué à ce travail, en réunion de travail ou par leur relecture.

Mode d'emploi des fiches	p.6
Mode d'emploi des cartographie	p.7
Proposition d'une typographie	p.8
Fiches ensembles paysagers d'intérêt	p.10
Site n°1 : Drève des Boules d'Hérin dite Pavé d'Arenberg	p.11
Site n°2 : Marais de Marchiennes	p.17
Site n°3 : Fort de Maulde	p.23
Site n°4 : Confluence Scarpe et Escaut	p.29
Site n°5 : Rodignies	p.35
Site n°6 : Marais de Sart	p.41
Site n°7 : Marais de Flines	p.47
Site n°8 : Petit Cataine	p.53
Site n°9 : Marais de la Canarderie	p.59
Site n°10 : Hyverchies	p.65
Site n°11 : Ville fortifiée	p.71
Site n°12 : Terrils et censes d'en-bas	p.77
Site n°13 : Plateau d'Orchies	p.83
Fiches panoramas et perspectives visuelles	p.89
Vue A : Plateau de Raimbeaucourt	p.89
Vue B : Route de Flines	p.93
Vue C : Route de Marchiennes	p.97
Vue D : Fort de Maulde	p.101
Vue E : Route de Raismes	p.105
Vue F : Terril fosse Sabatier	p.109
Vue G : Canal de l'Escaut	p.113
Vue H : Route forestière de Bon-Secours	p.117
Vue I : Route urbaine de Bruay	p.121
Lexique	p.125

Ensembles paysagers d'intérêt

29 "ensembles paysagers d'intérêt" (13 en France et 16 en Belgique) ont été identifiés dans la Charte du Parc :

- Certains secteurs constituent des paysages ouverts structurants permettant une lecture en profondeur des paysages. Souvent rares dans les plaines de la Scarpe et de l'Escaut, ils se localisent principalement au sein de paysages visuellement plutôt fermés, en particulier dans le "Coeur de nature", en raison d'une forte dynamique végétale peu maîtrisée avec le développement de peupleraies, voire le développement localisé de la friche. Quelques-uns se développent toutefois en limite du Parc sur les plateaux de la "Campagne ouverte". Comme ces paysages ouverts sont sensibles à l'introduction de tout nouvel élément (et donc à tout nouveau projet ou aménagement), ils devront faire l'objet d'une attention particulière le cas échéant. Les impacts visuels de projets potentiels sont à étudier finement,
- D'autres sites ou secteurs constituent des paysages d'intérêt patrimonial en raison de leur intérêt ou potentiel paysager. Ce sont des témoins de l'histoire et/ou des caractéristiques agricoles, naturelles ou architecturales du territoire. Des actions de préservation de ces caractéristiques et/ou de valorisation sont à engager ou à poursuivre.

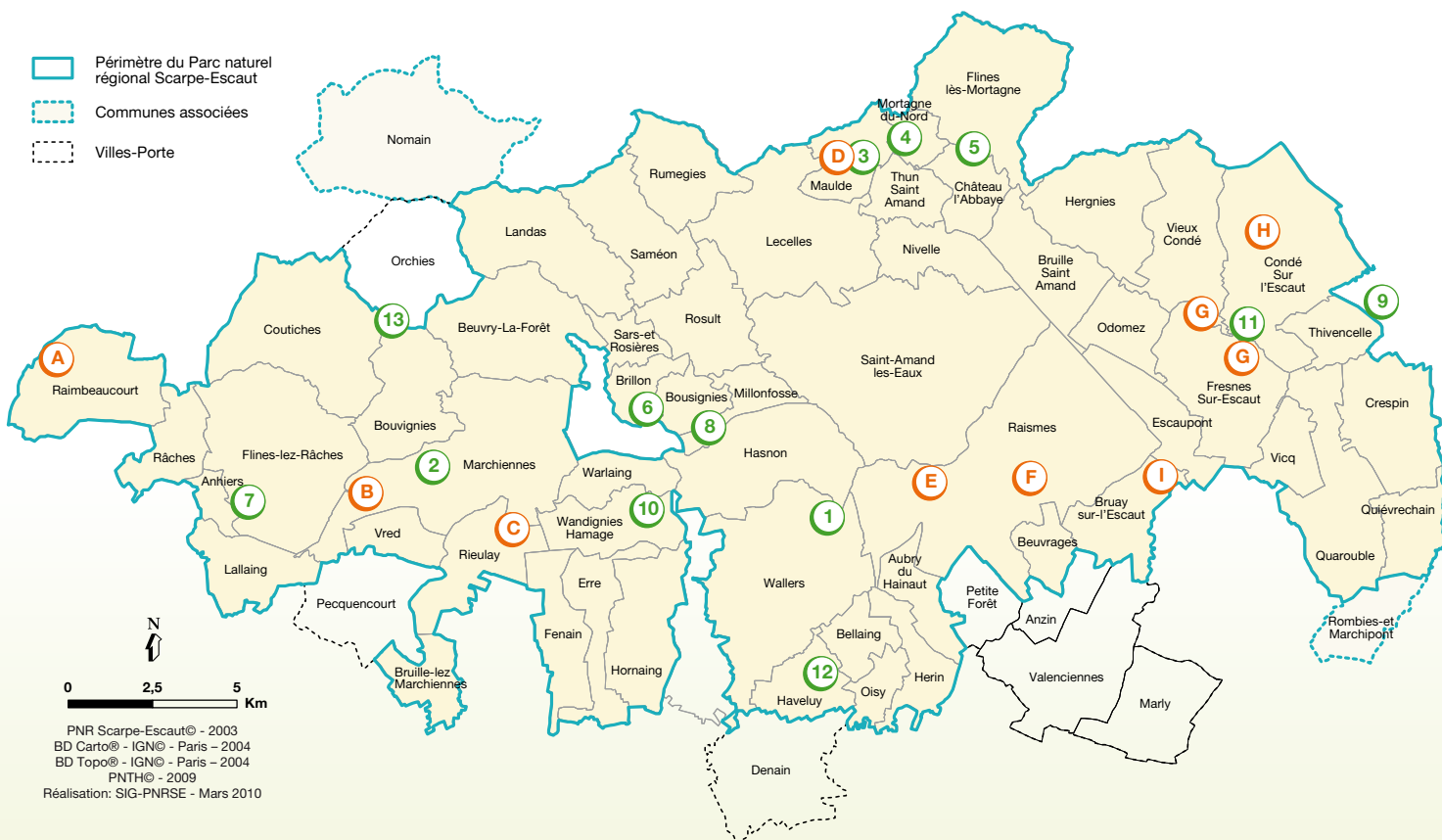
Panoramas et perspectives visuelles remarquables

Des "panoramas et perspectives visuelles remarquables" sont identifiés ponctuellement au sein du "Coeur de nature" ou sur des "belvédères" (terrils, buttes...).

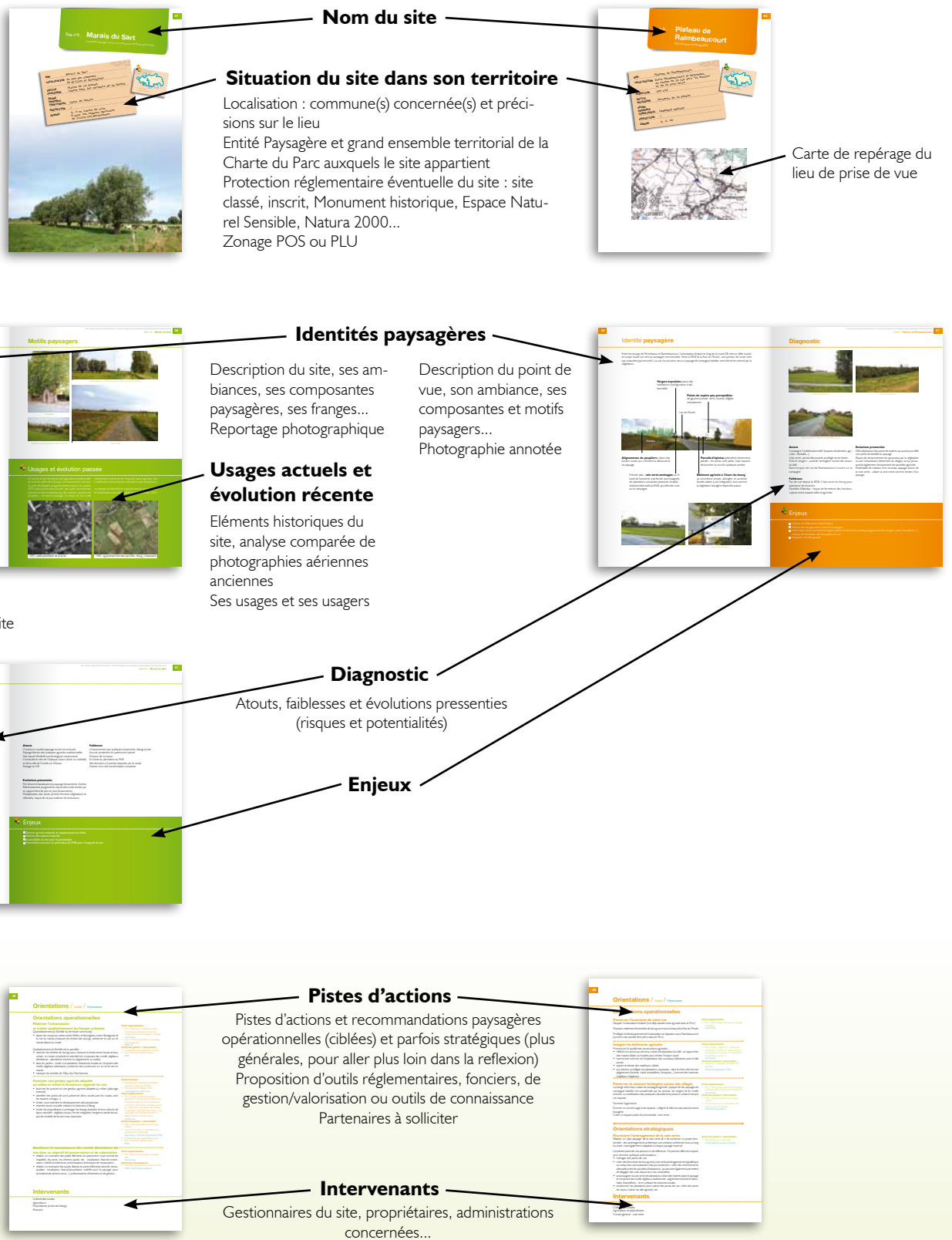
Ces ouvertures visuelles permettent localement des vues d'intérêt, rares dans ces secteurs plus fermés du territoire. Sensibles à l'introduction de tout nouvel élément d'ampleur (de hauteur ou de dimension importante), ils doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les impacts visuels de projets ou d'aménagements sont donc à étudier particulièrement depuis ces sites, afin de garantir une intégration respectueuse dans les paysages.

La présente étude concerne les 13 ensembles paysagers d'intérêt et les 9 panoramas et perspectives visuelles remarquables côté français.

- | | |
|--|---|
| 1 Site n°1 : Drève des Boules d'Hérin dite Pavé d'Arenberg | A Vue A : Plateau de Raimbeaucourt |
| 2 Site n°2 : Marais de Marchiennes | B Vue B : Route de Flines |
| 3 Site n°3 : Fort de Maulde | C Vue C : Route de Marchiennes |
| 4 Site n°4 : Confluence Scarpe et Escaut | D Vue D : Fort de Maulde |
| 5 Site n°5 : Rodignies | E Vue E : Route de Raismes |
| 6 Site n°6 : Marais de Sart | F Vue F : Terril fosse Sabatier |
| 7 Site n°7 : Marais de Flines | G Vue G : Canal de l'Escaut |
| 8 Site n°8 : Petit Cataine | H Vue H : Route forestière de Bon-Secours |
| 9 Site n°9 : Marais de la Canarderie | I Vue I : Route urbaine de Bruay |
| 10 Site n°10 : Hyverchies | |
| 11 Site n°11 : Ville fortifiée | |
| 12 Site n°12 : Terrils et censes d'en-bas | |
| 13 Site n°13 : Plateau d'Orchies | |




Mode d'emploi des fiches









Mode d'emploi des cartographies

Le site, son périmètre, ses composantes et points d'intérêts

	Périmètre principal
	Périmètre élargi
	Cours d'eau structurants
	Routes structurantes
	Trame boisée structurante
	Points d'intérêt ou éléments du patrimoine
	Points d'intérêt, repères...
	Points d'appel visuel...
	Perspective ou ouverture visuelle

Les limites du site, les franges, les liens visuels et fonctionnels

	Franges urbaines
	Franges boisées
	Routes
	Cours d'eau (canaux)
	Liens visuels
	Liens piétons

La connaissance et la reconnaissance du site

	Sentiers de randonnée
	Points de vue de l'observatoire photographique des paysages
	Monuments historiques
	Sites inscrits et classés
	Espaces Naturels Sensibles (propriété et zone de préemption)
	Sites Natura 2000
	Limite du PNR

Echelles

1/25000^e ou 1/15000^e

Sources cartographiques

Parc naturel régional Scarpe-Escaut : IGN Scan 25, orthophotos 2009,
Natura 2000, Monuments historiques, observatoire photographique
DREAL Nord-Pas de Calais : Sites inscrits et classés, PNR
Conseil général du Nord : ENS, PDIPR

Proposition d'une typologie

Cette typologie permet de classer les ensembles paysagers et les perspectives. Elle prend en compte les caractéristiques identitaires des sites (issues du diagnostic) et les thématiques d'intervention (liées aux orientations). Son objectif est opérationnel : il s'agit de regrouper des sites afin de globaliser les actions à prévoir. Ainsi, chaque catégorie est concernée par des enjeux et des outils en commun. Certains sites font partie de plusieurs types.

Les sites liés à l'histoire transfrontalière (Escaut)

- forts, places fortes, canal, etc.
- un patrimoine oublié, caché, à remettre en valeur
- des sites témoins de l'histoire du territoire
- des sites souvent associés à des espaces naturels d'intérêt à protéger
- des états de conservation et des statuts fonciers très variés

Un projet de valorisation commune et de mise en réseau de ces différents sites semble opportun. La création d'une «route touristique des forts» permettrait de communiquer sur ce patrimoine (la création d'un livret avec un plan et une description de chaque site pourrait être envisagée).

Dans un premier temps, il s'agirait d'améliorer la connaissance de chaque site :

- état des lieux (état de conservation, statut foncier, accès...),
- recherche historique et valeur patrimoniale (sur la base de consultations des historiens locaux et personnes compétentes en patrimoine).

Dans un second temps, pourront être envisagés :

- la création d'un itinéraire touristique de découverte : la "route des forts",
- selon les sites et les opportunités : des travaux de restauration et d'aménagement pour l'accueil du public, une protection réglementaire.

La démarche d'interprétation des patrimoines pourrait être appliquée à ce projet, s'appuyant sur l'esprit des lieux marqué que dégage chacun des sites, tirant profit des ambiances secrètes, mystérieuses, cachées. Un jeu de pistes pourrait être imaginé à l'échelle de la vallée, où chaque site cache un indice qui permet de reconstituer l'histoire.



Les sites liés à la gestion hydraulique des plaines alluviales (Scarpe)

- une agriculture en adéquation avec son milieu : à soutenir et à faire correspondre aux exigences actuelles
- une urbanisation à maîtriser
- un patrimoine riche et discret : patrimoine bâti, chemins pavés, ouvrages liés à l'eau, motifs végétaux...

La maîtrise de l'urbanisation et la pérennité de l'agriculture herbagère sont les enjeux communs à ces sites. Des outils fonciers et réglementaires existent (orientations et zonages des PLU, Natura 2000, PAEN, ZAP), mais ils ne peuvent être mis en place sans le développement, en parallèle, d'outils agricoles : aide au développement des filières, etc.

Les contextes locaux (opportunités foncières, motivations des élus, etc.) sont également très importants à prendre en compte. Les outils à utiliser seront adaptés en conséquence. Ainsi, certains sites peuvent être identifiés comme "pilotes" pour expérimenter la mise en place d'outils spécifiques. Les autres communes seraient associées aux réflexions.

Ces sites présentent un patrimoine riche mais dispersé, sous la forme de nombreux petits éléments et motifs (un pont, un chemin pavé... mais aussi un alignement d'arbres, la courbure d'une route...). Chaque entité ne justifie pas toujours une protection réglementaire, mais c'est l'ensemble qui fait l'identité du paysage des vallées. Le risque de dégradation voire de disparition progressive, au coup par coup, est réel. Ces éléments peuvent être repérés dans les PLU comme éléments paysagers d'intérêt, voire comme EBC pour les motifs végétaux. Un inventaire à l'échelle du territoire permettrait également de mieux les prendre en compte dans le cadre de grands projets d'aménagements (routes, réseaux...).



Les sites liés à l'histoire minière

- un territoire très urbanisé, un développement urbain à qualifier
- une stratégie de protection des éléments du patrimoine minier à conforter
- l'accueil du public à organiser
- des sites bénéficiant déjà d'une certaine reconnaissance sociale
- un problème de vandalisme et de fréquentation des sports motorisés
- des espaces naturels d'intérêt associés

En termes de protection, il semble cohérent de mettre en place une stratégie d'ensemble. La Mission Bassin Minier est le partenaire incontournable pour travailler sur ces sites. Dans le cadre de ses missions, elle dispose déjà d'une grande connaissance et a porté le classement UNESCO du patrimoine minier.

En termes de valorisation et d'accueil du public, il est nécessaire de travailler à l'échelle de chacun des sites. Chaque site est déjà fréquenté par la population locale qui est le public à cibler. L'enjeu sera de concilier les usages et l'intérêt écologique des espaces. La concertation et la participation des habitants dans les projets sont encouragées.



Site 1 : **Drève des Boules d'Hérin dite Pavé d'Arenberg**
 Site 12 : **Terrils et censes d'en-bas**
 Vue F : **Terril Fosse Sabatier**
 Vue G : **Canal de l'Escaut**
 Vue I : **Route urbaine de Bruay**

Les espaces ouverts de la campagne habitée

- des espaces ouverts structurants "portes d'entrée" du territoire
- une forte pression du développement urbain et développement des infrastructures
- des espaces agricoles garants de l'ouverture du paysage, soumis à pression

Ces sites se distinguent par leur ouverture qui contraste avec les espaces du Coeur de nature du Parc, plutôt fermés par la végétation et l'urbanisation. De faibles dénivelés permettent alors des vues panoramiques où les vallées et le massif forestier de Raimes-Saint-Amand-Wallers sont très présents.

L'enjeu de ces sites est la préservation de ces ouvertures et la lisibilité de ces points de vues panoramiques. Les projets de développement urbain, d'infrastructures routières et autres (parcs éoliens) doivent être cadrés par une réflexion paysagère pour éviter le mitage. Il s'agit alors de travailler à une échelle plus large que l'échelle de projet afin de coordonner les aménagements (échelle intercommunale, échelle du SCoT, échelle transfrontalière).



Site 13 : **Plateau d'Orchies**
 Vue A : **Plateau de Raimbeaucourt**
 Vue D : **Fort de Maulde**

Les sites forestiers

- importance des lisières forestières dans la composition du territoire
- une ambiance forestière pas toujours bien valorisée
- un massif forestier soumis à la pression urbaine, développement des boisements culturels et des infrastructures

Le massif forestier de Raimes-Saint-Amand-Wallers est le poumon vert du territoire, l'espace de nature emblématique du Parc. Malgré cette reconnaissance sociale et la protection du massif en lui-même (à l'intérieur d'un périmètre bien défini), les abords de la forêt ne sont pas toujours mis en valeur. Les sites concernent en effet ces espaces de transition, ces lisières et traversées de la forêt.

Il s'agit d'espaces urbains, boisés ou agricoles. Ces statuts multiples font qu'il n'existe pas d'outil spécifique pour valoriser ces espaces "à la marge". Les outils fonciers et réglementaires existants sont à adapter en poursuivant le même objectif : mieux gérer la transition entre le massif forestier et ses espaces contigus.



Site 1 : **Drève des Boules d'Hérin dite Pavé d'Arenberg**
 Vue E : **Route de Raimes**
 Vue F : **Terril Fosse Sabatier**
 Vue H : **Route forestière de Bon-Secours**

les 13 ensembles Paysagers d'intérêt

Site n°1 : Drève des Boules d'Hérin dite Pavé d'Arenberg

Site n°2 : Marais de Marchiennes

Site n°3 : Fort de Maulde

Site n°4 : Confluence Scarpe et Escaut

Site n°5 : Rodignies

Site n°6 : Marais de Sart

Site n°7 : Marais de Flines

Site n°8 : Petit Cataine

Site n°9 : Marais de la Canarderie

Site n°10 : Hyverchies

Site n°11 : Ville fortifiée

Site n°12 : Terrils et censes d'en-bas

Site n°13 : Plateau d'Orchies

Site n°1 : **Drève des Boules d'Hérin dite
"Pavé d'Arenberg"**
Ensemble paysager d'intérêt patrimonial

septembre 2012

NOM Drève des Boules d'Hérin

LOCALISATION Entre les hameaux d'Arenberg
(commune de Wallers) et de Grand Bray
(commune de Hasnon), dans la partie Ouest
du massif forestier

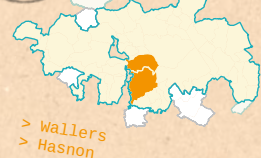
TYPLOGIE Site lié à l'histoire minière
Site forestier

**ENTITE
PAYSAGERE** Massif forestier
de Raismes - St-Amand - Wallers

**GRAND
ENSEMBLE
TERRITORIAL** Coeur de nature

PROTECTION Site classé (1993, intérêt historique et
pittoresque)
Monument Historique classé "Ancien site
minier de Wallers-Arenberg" (chevalement,
puits d'extraction, bâtiment de recette,
fosse, puits d'aération)
Sites Natura 2000 : SIC "Forêts de Raismes/
Saint-Amand/Wallers et Marchiennes et
plaine alluviale de la Scarpe" (en vert
sur la carte) et ZPS "Vallée de la Scarpe
et de l'Escaut" (périmètre plus large non
représenté sur la carte)
A proximité : 2 Monuments Historiques
inscrits du quartier d'Arenberg
(salle des fêtes et ancienne école)

**ZONAGE
DU PLU** N au niveau de la Drève,
U au niveau du site d'Arenberg, AU



Drève
des Boules d'Hérin
(Pavé d'Arenberg)

Identité paysagère

La Drève des Boules d'Hérin est une allée forestière (drève) pavée de 2,4 km de long. Elle traverse de manière parfaitement rectiligne la partie Ouest du massif forestier de Raismes – Saint-Amand, du Nord au Sud. Les drèves pavées du massif forestier sont rares, celle des Boules d'Hérin est dans le meilleur état de conservation.

Uniquement accessible aux piétons et cyclistes, la drève permet de pénétrer au coeur du massif forestier. Le changement d'ambiance est radical entre l'ambiance forestière naturelle et :

- au Sud les paysages ouverts, agricoles et miniers du plateau de l'Ostrevent,
- au Nord la plaine humide de la vallée de la Scarpe.

La Drève des Boules d'Hérin offre une **grande perspective visuelle** : son extrémité ne se voit pas, ce qui donne l'impression de plonger au coeur de la forêt. Le regard est cadré, suit la trouée forestière rectiligne, s'échappe parfois vers la forêt sur la droite ou sur la gauche, au gré des sentiers et des rares ouvertures visuelles.

L'ancien pont ferroviaire anime la perspective, encadre les vues et compose une deuxième porte d'entrée du site. Ce pont de transbordement est témoin de l'histoire minière du site : les wagonnets pour le transport du schiste étaient acheminés depuis la fosse d'Arenberg jusque la mare à Goriaux. Depuis les extrémités de la drève, les lisières boisées cadrent les vues sur les paysages environnants :

- au Nord, les vues sont cadrées sur la route forestière et le hameau de Grand Bray,
- au Sud, la vue s'ouvre vers la voie ferrée, le hameau d'Arenberg et ses symboles miniers : coronas, chevalements.

De chaque côté du chemin, la lisière forestière équilibrée, composée de grands arbres et de buissons, donne un aspect accueillant à la forêt. Par endroit, des zones de végétation peu dense permettent des vues par transparence dans le couvert forestier. Plusieurs sentiers permettent d'accéder à l'intérieur de la forêt, notamment la Drève du Rhéto et la Drève de Wallers (= GR121) qui rejoignent la Mare à Goriaux (étang d'effondrement minier, aujourd'hui réserve ornithologique).

Au Nord, la drève relie la RD40 qui traverse la forêt avant de rejoindre le hameau de Grand Bray. Le départ de la drève est matérialisé par une contre allée et un îlot enherbé qui créent une ouverture le long de la route forestière (impression d'une clairière). Une contre allée permet de stationner à l'écart de la route. L'espace ne dispose pas d'aménagement spécifique mais fonctionne bien : les voitures stationnent le long de la lisière ou de l'îlot enherbé, quelques panneaux discrets permettent d'informer les piétons. En revanche, le site n'est pas indiqué au niveau de la route (pour les automobilistes).



Au Sud, la drève rejoint directement le hameau d'Arenberg : la vue s'ouvre et on aperçoit les chevalements et les bâtiments rénovés de l'ancienne fosse minière (la fosse et les bâtiments de l'ancien site minier sont classés Monuments Historiques). L'accès à la drève est matérialisé par un aménagement regroupant une petite zone de stationnement, une stèle commémorative et un point d'informations (panneaux). Ces différents éléments se côtoient sans recherche de cohérence. Le mobilier et le traitement de sol (revêtement rouge, bordures...) donnent un aspect plutôt urbain à cet espace, contrastant avec l'ambiance forestière de la drève. Un grand hêtre, dont le tronc est bien dégagé et met en valeur le port de l'arbre, marque l'entrée de la forêt.



L'intérêt historique du site est lié au transport du charbon. La drève des Boules d'Hérin s'insère au sein d'un ancien site minier :

- le centre minier d'Arenberg : fosse, bâtiments, chevalements...
- la Mare à Goriaux, bassin d'effondrement minier, aujourd'hui réserve ornithologique.

Motifs paysagers



Lisière forestière



Chevalements



Pavés



Coupes forestières



Pont ferroviaire



Usages actuels et évolution récente

Le site est le lieu d'usages divers, témoins de la multifonctionnalité de la forêt :

- la promenade et la randonnée (piétons, cyclistes, chevaux) : GR121 et autres sentiers de randonnée parcourent le massif forestier. La drève est inscrite au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
- l'exploitation forestière : la drève est ponctuellement empruntée par les camions forestiers venant chercher les grumes ;
- la course cycliste Paris-Roubaix, évènement annuel très populaire.

Le site est très reconnu localement, nationalement et internationalement. La population y est très attachée, notamment pour le passage du Paris-Roubaix.

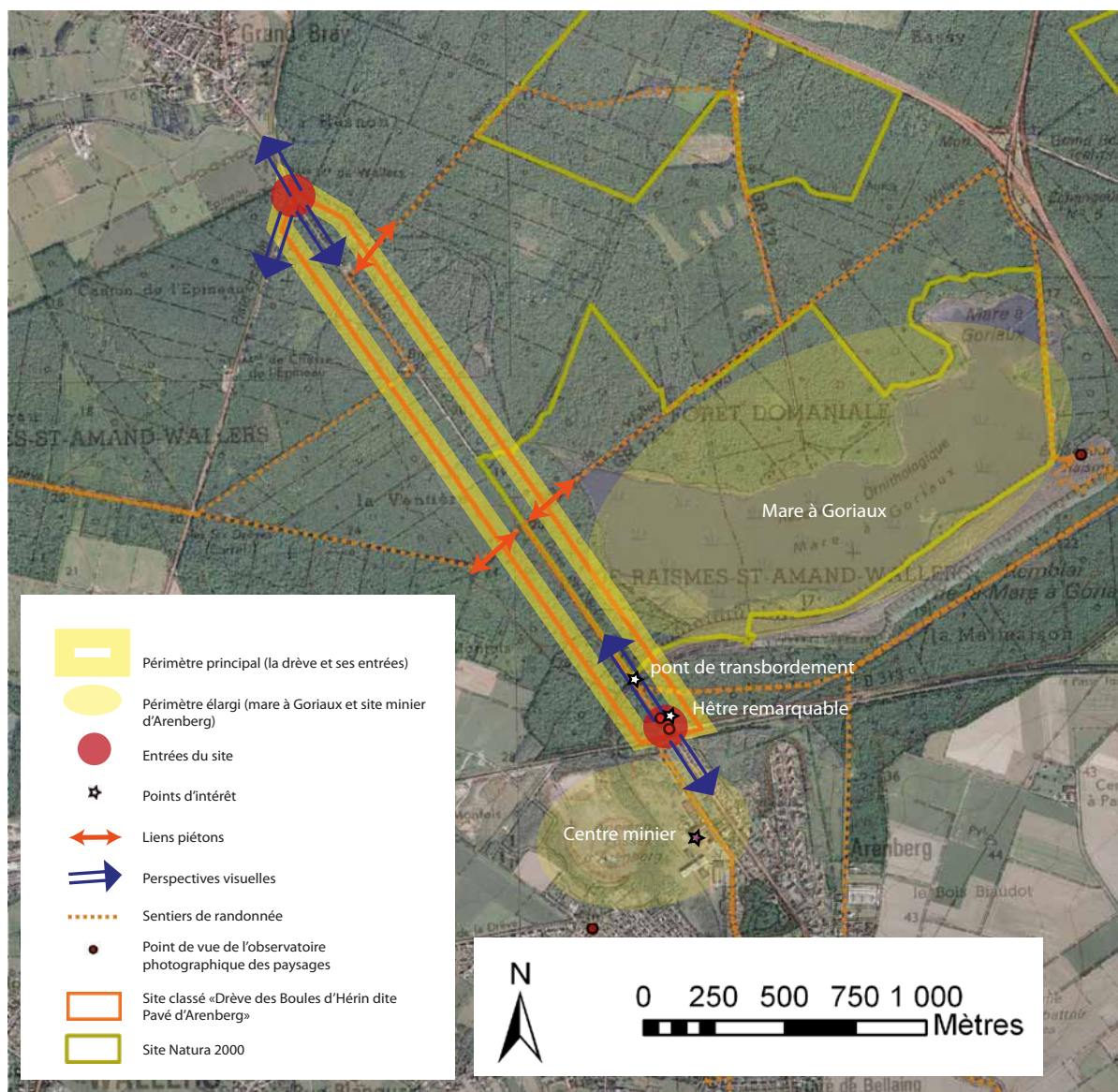
Des travaux ont été réalisés sur le site en 2006 :

- rénovation du pavage,
- éclaircie des bas-côtés arborés pour la mise en lumière du pavage.

Il aurait été intéressant de remplacer les chênes d'alignement abattus le long de la drève.

Hormis la gestion, il n'y a pas d'évolution en matière d'occupation du sol sur ce site.

Diagnostic



Sources : PNRSE, DREAL 59-62, CG 59 - Fonds : IGN© Scan25®, Orthophoto 2009 - Cartographie : Biotope 2012

Atouts

- Site facilement accessible
- Ambiance forestière accueillante
- Patrimoine varié : pavés, forêt, mare, mine...
- Multifonctionnalité de la forêt

Faiblesses

- Entrées du site : peu visible d'un côté, artificielle de l'autre
- Présence de Renouée du Japon en lisière (ponctuellement)

Evolutions pressenties

- Mise en réseau de sites patrimoniaux à proximité
- Espaces disponibles aux entrées du site : opportunité de valorisation
- Risque de dégradation du pavage
- Conflits d'usage entre exploitation forestière et fréquentation récréative



Enjeux

- Valorisation récréative et touristique du site
- Protection de la perspective forestière (sensibilité aux aménagements potentiellement visibles dans l'axe)
- Gestion et entretien du site (allée pavée, bas-côtés forestiers) dans le respect de sa valeur patrimoniale
- Gestion du pic de fréquentation du site à l'occasion de la course cycliste Paris-Roubaix

Pistes d'actions / Outils / Partenaires

pistes d'actions opérationnelles

Valoriser les entrées du site

Requalifier l'entrée sud en aménageant une véritable porte d'entrée du site classé et du massif forestier :

- valoriser l'ambiance forestière et les perspectives visuelles (pont, chevalements)
- préserver et valoriser le bel arbre qui marque l'entrée de la drève (surveiller son état phytosanitaire, assurer une taille adaptée, prévoir son éventuel remplacement)
- planter des arbres d'alignement dans la continuité de la drève pour marquer le lieu et pour créer un lien avec le hameau d'Arenberg et le centre minier
- privilégier un revêtement de sol plus sobre pour l'espace public (éviter couleur rouge, pavés et sols bétons, bordures routières et mobilier urbain / privilégier espaces enherbés et matériaux locaux comme les pavés ou le schiste, en continuité avec la drève)
- aménager un espace polyvalent : espace de stationnement libre non marqué, point informations, lieu de rendez-vous...
- créer une signalétique adaptée, sobre et accessible, voire originale (cf. sentier d'interprétation)
- intégrer la stèle commémorative dans l'aménagement d'ensemble (retravailler la partie au sol)
- insérer les éléments divers : postes électriques, éclairage...

Les enjeux quant à la valorisation de ce site et la multiplication des intervenants font qu'un tel aménagement mérite une étude globale de conception confiée à un paysagiste ou urbaniste.

Améliorer l'entrée Nord : en harmonie avec son ambiance plus rurale, et en cohérence avec les aménagements qui auront été réalisés au Sud :

- planter des arbres d'alignement dans la continuité de la drève pour marquer le lieu (tout en conservant l'aspect de clairière de l'îlot enherbé)
- harmoniser la signalétique
- conserver la simplicité du site.

Entretien et rénover le patrimoine de la drève

Entretien des pavés :

- restaurer les portions dégradées, par sections entières (sur toute la largeur du pavé), selon les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France
- conserver les caractéristiques du pavé : bordures en boutisse qui assurent le maintien latéral du pavé, aspect bombé et bosselé, calepinage des pavés dans le sens perpendiculaire à la voie.

Valoriser et sécuriser le pont :

- réaliser un diagnostic de l'ouvrage qui aboutira sur des préconisations techniques architecturales pour sa réfection
- interdire ou sécuriser l'accès.

Gérer durablement les bas-côtés et les lisières forestières :

- préserver l'aspect équilibré et aéré des lisières forestières
- répertorier les arbres de hauts jets à valoriser / privilégier / entretenir : chaque arbre pourra faire l'objet d'un suivi spécifique et régulier (diagnostic phytosanitaire, entretien adapté par des professionnels...)
- limiter le développement de la Renouée du Japon (mesures spécifiques à prendre en cas de fauchage des bas-côtés)
- gérer les abords de la drève en futaie irrégulière
- entretenir les fossés.

Outils réglementaires

- Site classé : avis et préconisations de la DREAL pour tous travaux
- Abords de Monument Historique classé : avis et préconisations de l'ABF

Outils de gestion / valorisation

- Plan de gestion du site classé : document réalisé par l'ONF en partenariat avec la DREAL, présenté en commission des sites le 25 novembre 2010
- Etude globale de conception paysagère et urbaine des espaces publics Bureau d'études

Outils réglementaires

- Site classé : avis et préconisations de la DREAL pour tous travaux
- Abords de Monument Historique classé : avis et préconisations de l'ABF

Outils de gestion / valorisation

- Plan de gestion du site classé : document réalisé par l'ONF en partenariat avec la DREAL, présenté en commission des sites le 25 novembre 2010
- Etude globale de conception paysagère et urbaine des espaces publics Bureau d'études

Pistes d'actions stratégiques

Mettre en réseau les sites (périmètre élargi), valoriser leur passé minier

Fosse et centre minier d'Arenberg, drève du Pavé d'Arenberg et Mare à Goriaux ont une histoire commune liée à l'exploitation du charbon. Ce site semble idéal pour la création d'un sentier de découverte ou d'interprétation sur le thème de la mine. Il s'agit d'aménager un parcours de promenade plutôt court, facile d'accès, où le visiteur est incité à la découverte. La démarche d'interprétation du patrimoine privilégie la curiosité et la participation des visiteurs.

Il s'agit également d'adapter l'ouverture au public aux enjeux écologiques liés à la réserve de la Mare à Goriaux.

Les atouts :

- proximité des sites entre eux, propice à la création d'un circuit court de promenade
- proximité et attachement de la population (passage de Paris-Roubaix chaque année, tournage du film *Germinal*)
- variété des points d'intérêt : bâti historique, équipements, espaces naturels...

La démarche :

- travailler en concertation avec la population (groupes de réflexion)
- définir un message à faire passer aux visiteurs
- concevoir des aménagements et mobiliers adaptés, spécifiques au site et au message choisi dans le respect de la réglementation (DREAL, ABF).

Outils de gestion / valorisation

- Plan d'interprétation du site, schéma d'accueil du public
- PDIPR
ONF, Conseil général, Mission Bassin Minier, PNR

Intervenants

Office National des Forêts : gestionnaire de la forêt domaniale

Conseil général : propriétaire de l'entrée sud du site (au titre des routes) et gestionnaire des sentiers (au titre du PDIPR)

Architecte des Bâtiments de France : avis pour tous travaux dans la servitude de protection des abords (500m) du Monument Historique classé "Ancien Site Minier de Wallers-Arenberg"

Préfecture et Ministère : pour autorisation de travaux en site classé

DREAL, inspecteur des sites : instruction technique des dossiers de demande d'autorisation de travaux en site classé

Mission Bassin Minier

Amaury Sport Organisation : structure organisatrice du Paris-Roubaix

Les Amis du Paris-Roubaix : association locale, des bénévoles réalisent régulièrement des travaux de réfection du pavage de manière ponctuelle

Lycée horticole de Raismes : entretien du pavé, dans le cadre d'une convention avec l'ONF

CAPH / Commune de Wallers-Arenberg

Site n°2 : Marais de Marchiennes

Ensemble paysager d'intérêt patrimonial
Panorama remarquable

septembre 2012

NOM Marais de Marchiennes

LOCALISATION Au Nord-Ouest de Marchiennes,
entre Marchiennes et Bouvignies

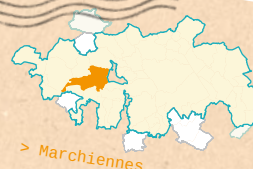
TYPOLOGIE Site lié à la gestion hydraulique
des plaines alluviales (Scarpe)

**ENTITE
PAYSAGERE** Plaine de la Scarpe

**GRAND
ENSEMBLE
TERRITORIAL** Coeur de nature

PROTECTION Site inscrit (1992, intérêt écologique,
paysager et botanique)
Espace Naturel Sensible (en partie)
Site Natura 2000
A proximité : 2 Monuments Historiques
inscrits à Marchiennes

**ZONAGE
DU PLU** N, U au niveau des bourgs et du camping,
petite zone AU au nord-est



Identité paysagère

Le marais de Marchiennes est une vaste zone humide aux **milieux variés : marais, étangs, fossés, prairies humides, prés de fauche, boisements, champs cultivés**. Le site est drainé par de nombreux fossés rectilignes. Le réseau géométrique de ces fossés est peu perceptible mais marque la délimitation des parcelles, et ainsi les changements d'occupation du sol. Des chemins rectilignes, dont certains sont encore pavés, permettent de traverser le marais. Dans l'ensemble, le site reste peu accessible à cause de la végétation, des clôtures, des fossés et des zones humides.

La diversité d'occupation du sol crée des ambiances végétales variées au sein d'un paysage essentiellement fermé :

- **une ambiance naturelle** : les zones les plus humides et boisées, dont notamment l'Espace Naturel Sensible du Marais du Vivier, restent peu accessibles ;



Espace naturel

- **une ambiance rurale** : prairies et cultures alternent et sont parfois soulignées d'alignements de saules têtards ou de haies le long des fossés ; ces secteurs sont un peu plus ouverts mais toujours cadrés par les boisements et la végétation environnante. Les peupleraies viennent s'intercaler entre les champs et les prés. La régularité des plantations renforce l'aspect géométrique et cloisonné du paysage ;



Espace rural

- **une ambiance "privative aménagée"** des espaces de loisirs : terrain de camping et restaurant, nombreux étangs privés... sont caractérisés par des aménagements parfois artificiels (grand parking enrobé, clôtures...) et une végétation horticole qui contrastent avec les autres ambiances du marais.



Espace de loisirs

Le paysage du marais est ainsi caractérisé par sa diversité et une alternance entre :

- espaces fermés et espaces ouverts,
- ambiances naturelles et plus artificielles,
- paysage organisé et paysage confus.

Le site du marais de Marchiennes est délimité :

- nettement au Sud, par la route D35 longée par deux larges fossés (le Courant du Décours) et la lisière forestière du Bois de Faux (entre la route et la Scarpe, fait aussi partie du périmètre du site inscrit) ;
- nettement au Nord par l'urbanisation linéaire de la Rue des Jardins, le long de laquelle s'implantent les nouvelles constructions, bouchant les vues sur le marais et marquant la séparation entre le marais de Marchiennes et celui de Bouvignies ;
- de manière moins franche à l'Ouest, au niveau du Faux Vivier : l'occupation du sol est sensiblement la même, des vues sont permises dans cette direction, mais le développement des peupleraies tend à fermer l'espace peu à peu ;
- à l'Est par la route D957 qui forme une limite fonctionnelle mais non visuelle : les espaces ouverts (champs et prairies) du marais se prolongent, la route offre une vision globale. Il s'agit d'un panorama remarquable également repéré dans la charte.



Limite Sud



Limite Ouest



Limite Nord



Limite Est : panorama remarquable

Motifs paysagers



Étangs privés



Saules têtards



Chemin rural (pavé)



Parcelles en lanière



Alignement de peupliers



Usages actuels et évolution récente

Cet ensemble témoigne des pratiques ancestrales d'utilisation des prairies humides. Quelques boisements culturels étaient déjà présents dans les années 1970, puis se sont développés progressivement. Les étangs et le camping sont apparus dans les années 1980. L'urbanisation linéaire s'est développée dans les années 2000.

Aujourd'hui divers usagers s'y côtoient de manière cloisonnée (chacun ses espaces), pour l'agriculture, la sylviculture ou les loisirs. On observe de jeunes peupleraies et des plantations récentes sur les terrains privés qui vont contribuer à la fermeture progressive du paysage.



1971 : prairies sur une majeure partie de la surface

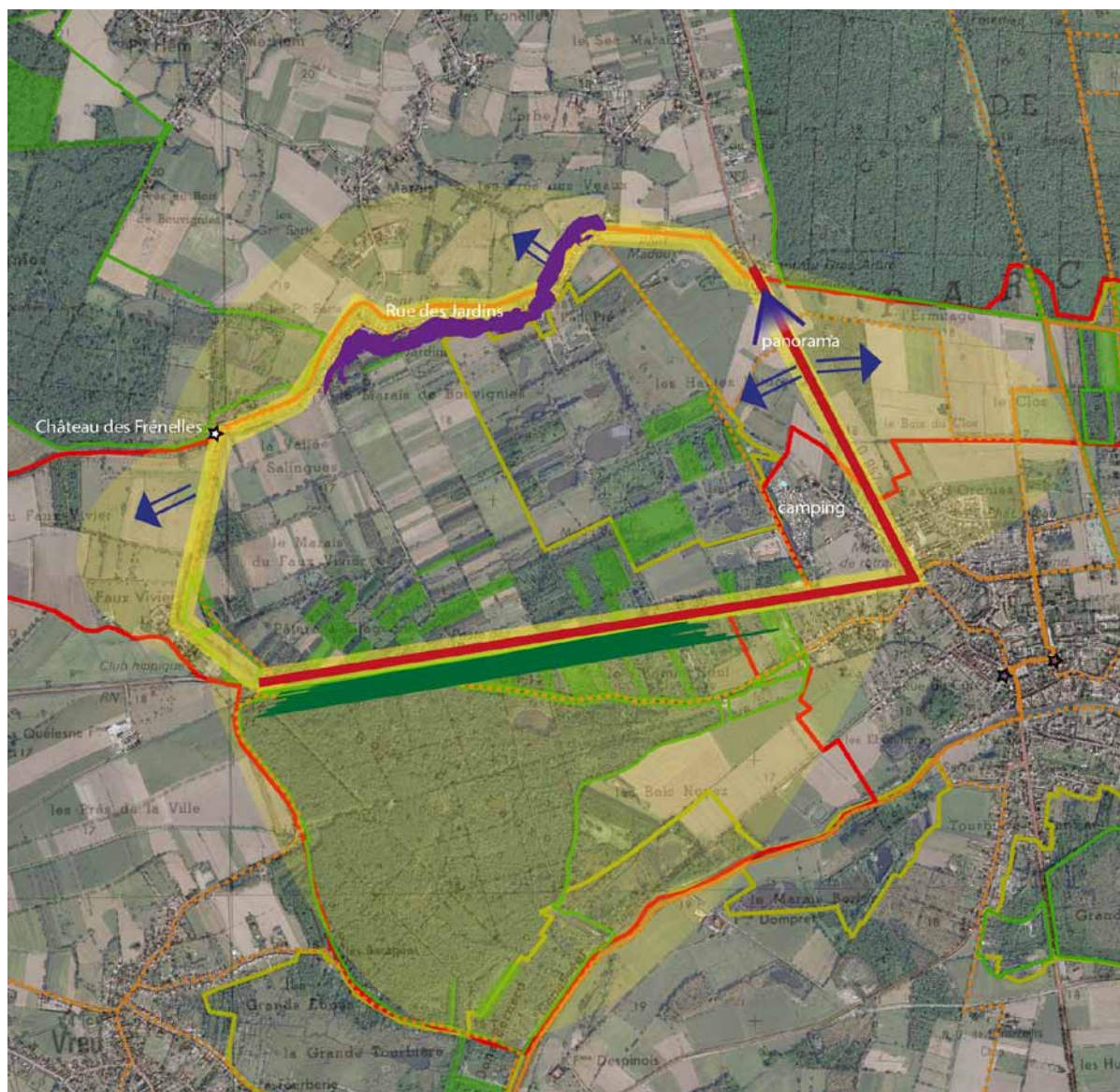


1989 : étangs, camping, boisements



2009 : urbanisation, boisements

Diagnostic



Sources : PNRSE, DREAL 59-62, CG 59 - Fonds : IGN© Scan25®, Orthophoto 2009 - Cartographie : Biotope 2012

Atouts

- Diversité des ambiances
- Patrimoine rural : chemins pavés, ponts, saules têtards
- Château des Frénelles et ses abords ouverts (qui se découvrent presque par hasard)
- Attrait local pour ce site

Evolutions pressenties

- Privatisation excessive des espaces, risque de ne pas maîtriser les évolutions
- Fermeture du paysage (enrichissement, peupleraies ou plantations horticoles, mais aussi par l'urbanisation linéaire)

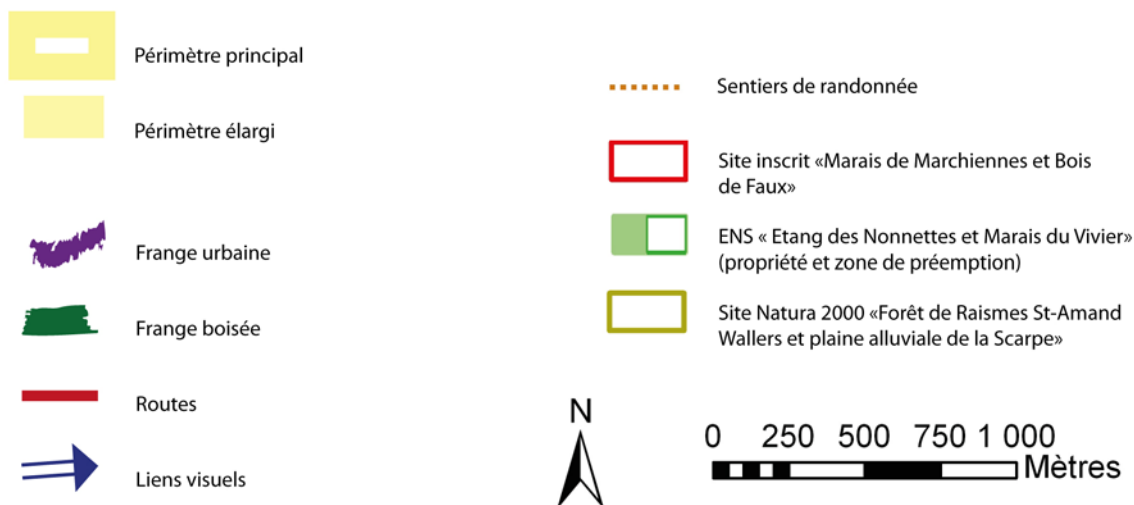
Faiblesses

- Végétation horticole des parcelles privées
- Rue urbanisée, fermeture des vues vers le marais
- Fermeture végétale de part et d'autre de la D35, qui rend le marais peu lisible
- Manque de repérage de statut (espace privé ou ouvert au public ?)
- Accès pas clarifiés
- Espace Naturel Sensible fragmenté



Enjeux

- Equilibre des usages, cohabitation entre exploitation agricole, fréquentation pour la promenade ou les loisirs, protection du milieu naturel...
- Maîtrise de l'évolution des pratiques de gestion et des usages de loisirs
- Préservation de la typicité végétale
- Maîtrise de la frange urbaine (urbanisation linéaire à contenir, aspect des plantations des abords à harmoniser avec le marais)



Pistes d'actions / Outils / Partenaires

Pistes d'actions opérationnelles

Améliorer la connaissance des motifs identitaires du site dans un objectif de préservation et de valorisation

- réaliser un inventaire des petits éléments du patrimoine rural comme les ponts, les chemins pavés, etc. : localisation, état de conservation, intérêt architectural, préconisations techniques de restauration...
- réaliser un inventaire des saules têtards : localisation, état phytosanitaire, intérêts pour le paysage, pour la biodiversité (arbres creux...), préconisations d'entretien et de gestion...

Outil réglementaire

- PLU : éléments de paysage à protéger, EBC Communes

Outil de connaissance

- Inventaires pouvant être annexés au PLU PNR, CAUE, Bureau d'études

Organiser l'accueil du public

- définir le public cible et la fréquentation souhaitée
- identifier les espaces ouverts au public et les aménagements nécessaires
- valoriser les accès depuis les routes qui entourent le marais, cibler les points d'accès stratégiques

Outils de gestion / valorisation

- Espace Naturel Sensible : schéma d'accueil du public
- PDIPR Conseil général

Eviter la fermeture végétale du site

- identifier des points de vue à préserver (liens visuels avec les routes, avec les espaces contigus...), des clairières
- limiter le développement des peupleraies
- favoriser les prairies et une gestion agricole adaptée au milieu (pâturage extensif ou fauche)
- interdire toute nouvelle création ou extension d'étang
- inciter les propriétaires à aménager les étangs existants et leurs abords de façon naturelle : végétaux locaux, forme irrégulière, berges en pente douce, pas de modelé de terrain trop important

Outils fonciers

- Espace Naturel Sensible : zone de préemption
- Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PAEN)
- Zone Agricole Protégée (ZAP) Conseil général, communes

Outils réglementaires

- PLU : éléments du paysage à protéger
- PLU : interdiction de création ou des plans d'eau dans les articles 1 et 2, prescriptions de plantations article 13 Communes

Outils de gestion / valorisation

- MAE : contractualisation avec les agriculteurs, notamment sur la zone N2000 Opérateur et animateur du site Natura 2000 (PNR)
- Sensibilisation des propriétaires privés
- Aide à l'achat de végétaux locaux PNR

Pistes d'actions / Outils / Partenaires

Maîtriser le développement de l'urbanisation

Quantitativement (à l'échelle du PLU) :

- préserver un espace non urbanisé et ouvert entre la D957 et les premières maisons de la rue des Jardins (préciser le projet AU sur le PLU ?).

Qualitativement (à l'échelle de la parcelle) :

- aménager les entrées urbanisées de la rue des Jardins pour marquer la limite entre marais et tissu urbain, en toute simplicité et sobriété (plantations d'arbres en alignements ou isolés)
- inciter à la plantation d'essences locales dans les jardins, notamment sur les franges du marais
- marquer les entrées de Marchiennes.

Outils réglementaires

- PLU : zonage, éléments du paysage à protéger
Communes
- SCoT : DOO, orientations et mesures réglementaires
SMSCoT

Outils de gestion / valorisation

- Sensibilisation des propriétaires privés
- Aide à l'achat de végétaux locaux
PNR

Intégrer les aménagements de loisirs : camping et terrains privés

Promouvoir la qualité des constructions et de l'habitat léger de loisirs :

- aspect et teintes des matériaux utilisés
- privilégier les plantations typiques, dans le choix des formes (alignement d'arbres, haies champêtres, bosquets...) comme des essences (végétaux indigènes)
- soigner particulièrement les franges des espaces de loisirs avec le marais.

Outils réglementaires

- PLU : zonage, éléments du paysage à protéger
- PLU, règlement : prescriptions de plantations article 13, aspect extérieur des constructions article 11
Communes

Outils de gestion / valorisation

- conseil architectural et paysager
- sensibilisation et aide à l'achat de végétaux locaux
CAUE, PNR

Pistes d'actions stratégiques

Privilégier une réflexion globale

Réaliser un plan de gestion du site pour un projet d'ensemble, prenant en compte les différentes protections et les différents gestionnaires :

- Site inscrit : non opposable au tiers, mais le périmètre est cohérent pour une réflexion globale et la mise en place d'un plan de gestion,
- Site Natura 2000 : possibilité de contractualisation avec les agriculteurs,
- Espace Naturel Sensible : poursuivre la politique d'acquisition du Conseil général pour créer un ENS cohérent.

Outil de gestion / valorisation

- plan de gestion
PNR, Conseil général

L'objectif est de créer un document cadre pour identifier les vocations :

- les milieux naturels à protéger,
- les espaces qui peuvent être ouverts au public,
- les espaces à préserver ouverts (conforter la vocation agricole),
- les espaces à ré-ouvrir.

Intervenants

Collectivités locales

Conseil général

Propriétaires privés (étangs...)

Propriétaires du camping, du restaurant

Agriculteurs

Riverains de la rue des Jardins

Site n°3 : **Fort de Maulde**
 (Fort Beurnonville
 puis Mole Fortifié)
 Ensemble paysager d'intérêt patrimonial

NOM Fort de Maulde

LOCALISATION Au Sud-Ouest du bourg de Maulde

TYPLOGIE Site lié à l'histoire transfrontalière (Escaut)

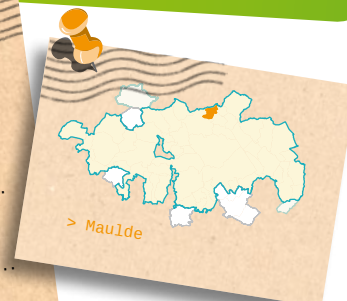
ENTITE PAYSAGERE Versants de la Pévèle

GRAND ENSEMBLE TERRITORIAL Campagne habitée

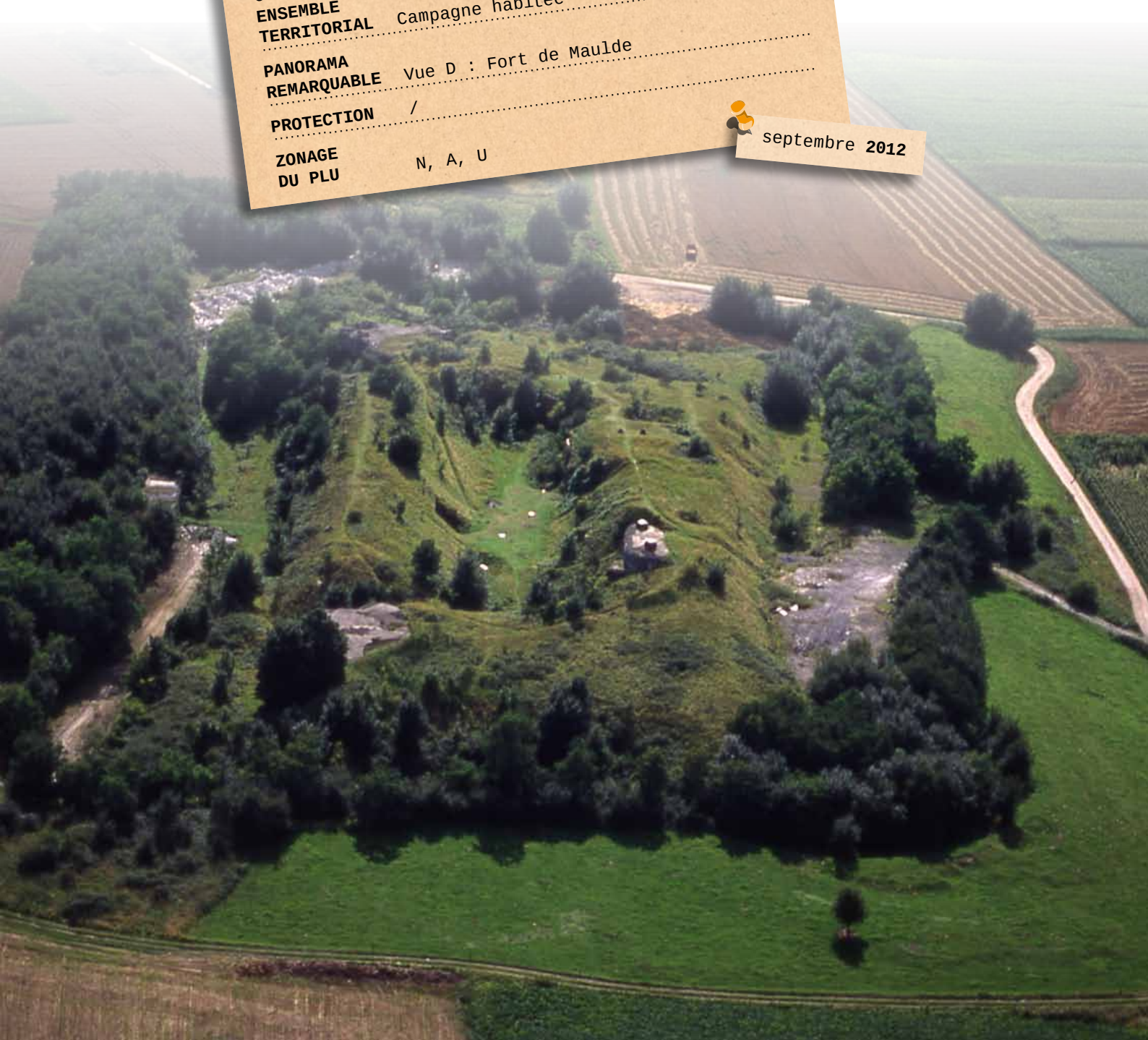
PANORAMA REMARQUABLE Vue D : Fort de Maulde

PROTECTION /

ZONAGE DU PLU N, A, U



septembre 2012



Identité paysagère

Le Fort de Maulde apparaît comme une **“tache boisée”** au sein du paysage agricole des versants de la Pévèle (polyculture céréales...). Le site n'est pas indiqué. Malgré sa position sur une butte (Mont de ligne), il n'est que peu perceptible depuis les alentours : la tache boisée se confond avec les boisements dispersés, les peupleraies, les pépinières, les vergers... On y accède par des chemins ruraux depuis les routes et villages voisins. Certains chemins sont pavés.



Quelques prairies sont implantées sur les contreforts Nord-Ouest du mont. Le site du Fort de Maulde est envahi par la végétation. Ses accès cachés (un chemin creux au Sud du mont) permettent de découvrir les premiers vestiges bâtis. L'intérieur du site offre une **ambiance secrète et mystérieuse** : au milieu de la végétation, un labyrinthe de sentiers et de passages au détour desquels on découvre des vestiges bâtis en brique, des murs, des arches, des blockhaus...

La végétation est broussailleuse mais quelques beaux arbres se distinguent. On retrouve une végétation typique : charmes, érables, chênes, robiniers, aubépine, lierre, ronciers, genêts... Le modelage du relief est également très atypique et contribue à l'aspect labyrinthe du site.

Le Fort de Maulde, sur son **promontoire**, offre des vues sur les lisières : paysage agricole, vallée de l'Escaut, boisements, blockhaus... Le panorama est également identifié comme remarquable et fait l'objet d'une fiche spécifique (vue D).



Motifs paysagers



Chemins ruraux pavés



Accès secret



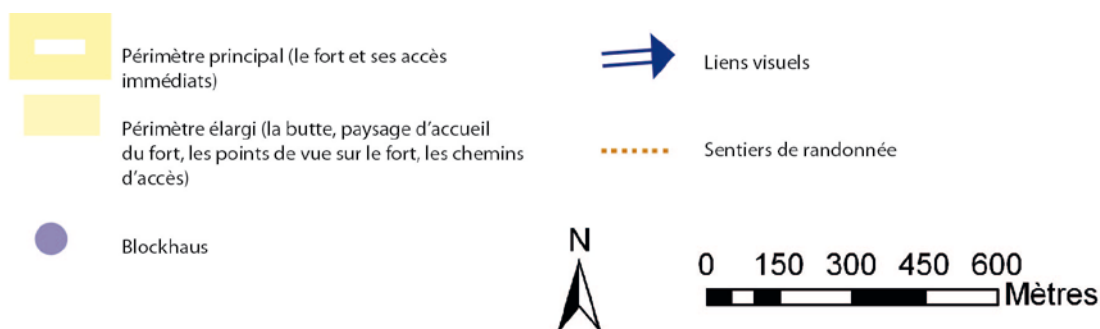
Vestige bâti



Vestige bâti



Diagnostic



Usages actuels et évolution récente

L'origine de ce site est militaire, en lien avec la proximité de la frontière et de la confluence Scarpe-Escaut. Son patrimoine bâti témoigne d'un ouvrage défensif : fort Séré de Rivières (fin 19e s.) et ensemble de 5 casemates (fin des années 1930). Le fort et une casemate sont identifiés dans l'inventaire général du patrimoine culturel (cf. base de données en ligne Mérimée :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>).

Depuis les années 1970, il n'y a pas eu d'évolution du tracé des chemins, des parcelles, etc... Les boisements existants

se sont peu à peu étoffés, et le site du fort s'est enrichi. Le site, propriété communale depuis peu, est aujourd'hui fréquenté par les locaux pour la promenade (piétons, cyclistes). En effet des circuits existent mais un manque d'indications fait qu'il est possible de passer à côté du fort sans le voir.

De plus, ce site est fréquenté pour les sports motorisés (motos, quads...) qui font pourtant l'objet d'une réglementation spécifique au sein du PNR.

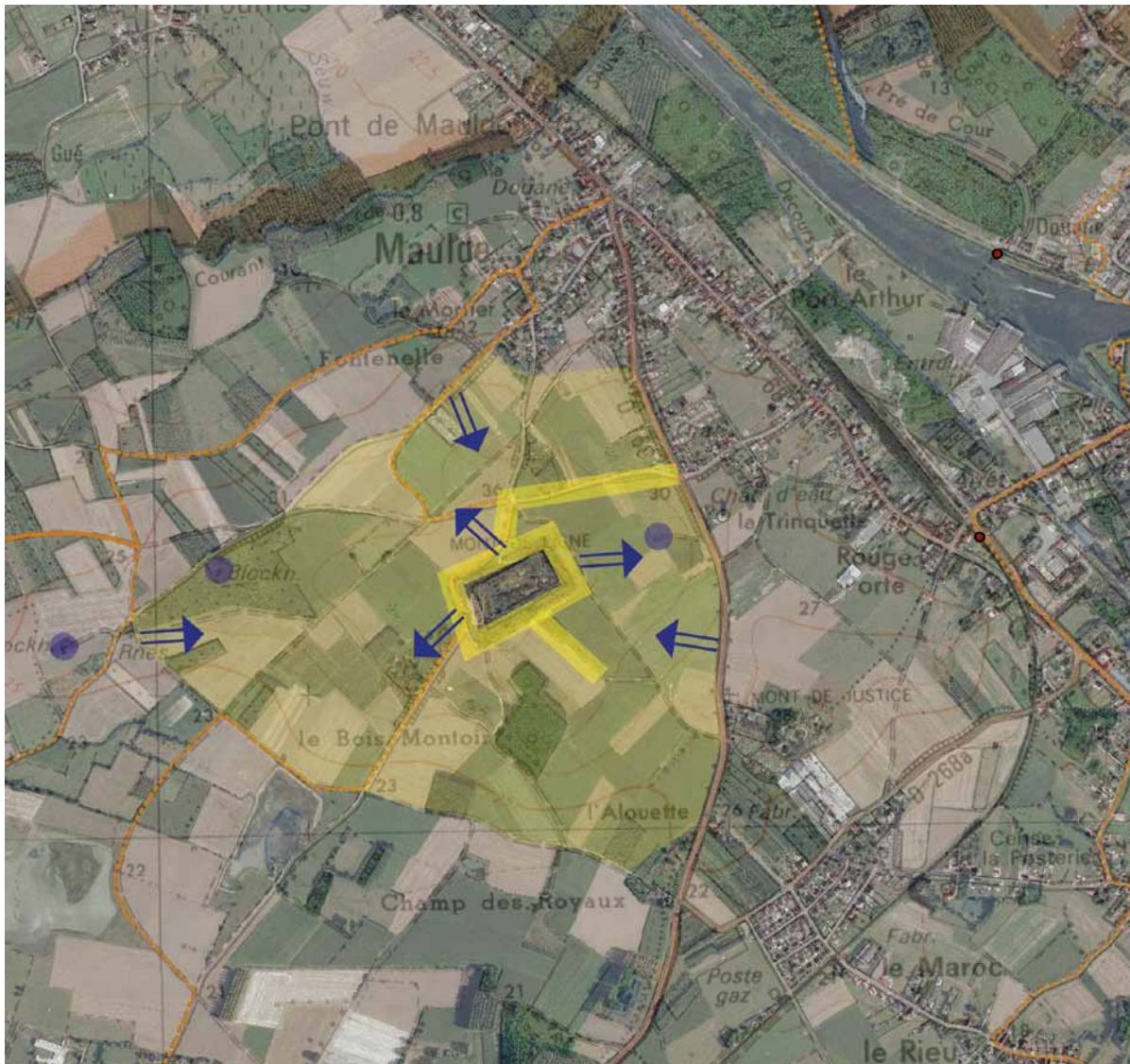
On peut également observer des aires de stockage sauvage (graviers...).



1983 : espace ouvert



2005 : fort enrichi, quelques boisements, urbanisation



Sources : PNRSE, DREAL 59-62, CG 59 - Fonds : IGN© Scan25®, Orthophoto 2009 - Cartographie : Biotope 2012

Atouts

- Patrimoine bâti militaire, site de mémoire transfrontalière
- Patrimoine rural : sentiers pavés
- Panorama remarquable
- Patrimoine naturel (chiroptères)
- Site original, but de promenade

Evolutions pressenties

- Envahissement de la végétation
- Effondrement des ouvrages bâtis
- Projet de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut de valorisation du fort

Faiblesses

- Site pas du tout indiqué ni mis en valeur
- Défaut de repérage des sentiers de randonnée
- Site envahi par la végétation
- Risque d'accident dans les ruines
- Sports motorisés qui dérangent et dégradent le site
- Dépôts sauvages, pollution supposée d'une partie du site

Enjeux

- Valorisation du site, pour son intérêt architectural et historique lié à la position transfrontalière
- Préservation de zones de quiétude pour la faune
- Sécurisation du site (face à d'éventuels dangers pour les usagers)

Pistes d'actions opérationnelles

Clarifier le statut du site et ses abords

- Interdire les sports motorisés
- Supprimer et interdire tout stockage
- Envisager une protection du patrimoine bâti au titre des Monuments Historiques ou des sites loi 1930

Outils réglementaires

- Arrêté municipal sur les sports motorisés
Commune
- Protection (Monuments Historiques ou loi 1930)
STAP, DREAL

Améliorer la connaissance du site

Réaliser un diagnostic architectural des vestiges bâtis pour approfondir les travaux de l'inventaire du patrimoine :

- recherche historique
- relevé et diagnostic architectural du bâtiment, état sanitaire
- préconisations pour la restauration des ouvrages (priorités, techniques à employer...)
- repérage des zones présentant un danger potentiel en termes de sécurité publique (risque d'effondrement, instabilité...).

Outil de connaissance

- Diagnostics et inventaires
Bureau d'études, associations

Réaliser un diagnostic du patrimoine naturel, notamment pour identifier les zones où s'installent les chiroptères, à protéger de la fréquentation du public et des travaux :

- identifier les colonies
- repérer les zones de mise bas et d'hivernation
- ...

Réaliser un diagnostic du patrimoine végétal et paysager :

- points de vue à préserver / à ré-ouvrir
- arbres remarquables à préserver et valoriser : diagnostic phytosanitaire et préconisations de gestion.

Valoriser le Fort pour l'accueil du public et la mise en valeur du patrimoine

Une meilleure connaissance du site va permettre d'orienter le programme de valorisation.

Traiter la végétation :

- supprimer la végétation qui menace les ouvrages bâtis ou bouchent les points de vue
- mettre en valeur les arbres remarquables (débranchage, éclaircie).

Outil de gestion / valorisation

- Chantier de volontaire pour la restauration du patrimoine
Collectivités locales (Jeunesse et sport), associations
Association du Musée de la bataille de l'Escaut (Flines-lez-Mortagne)

Restaurer certaines parties du bâti.

Réaménager les espaces dégradés (terrain motos, aire de stockage...) : enherbement pour créer des espaces ouverts.

Hiérarchiser les accès et les chemins, en cohérence avec les sentiers de randonnée existants :

- créer un circuit principal qui permette une découverte globale du site
- créer des chemins secondaires pour des accès plus secrets
- condamner certains passages pour la sécurité ou la tranquillité de la faune
- prévoir des aménagements anti-intrusion.

Communiquer sur la richesse du site : panneaux informatifs, sentier pédagogique ou d'interprétation...

Prévoir l'entretien et la gestion du site (bâti et végétation).

Pistes d'actions stratégiques

Mettre en réseau les sites du territoire liés à l'histoire transfrontalière de l'Escaut

Créer une "route des forts".

Outil de gestion / valorisation

- Plan d'interprétation de la vallée de l'Escaut
PNR, Conseil général

Intervenants

Commune de Maulde : propriétaire

Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut : projet de valorisation du site

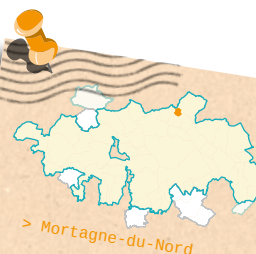
Office de Tourisme

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

Site n°4 : **Confluence**
“Scarpe et Escaut”
 Ensemble paysager d'intérêt patrimonial

septembre 2012

NOM Confluence “Scarpe et Escaut”
LOCALISATION Mortagne-du-Nord
TYPLOGIE Site lié à l’histoire transfrontalière
 (Escaut)
**ENTITE
 PAYSAGERE** Escaut alluvial
**GRAND
 ENSEMBLE
 TERRITORIAL** Coeur de nature
PROTECTION /
**ZONAGE
 du PLU** U, N au niveau du canal,
 petite zone AU dans le prolongement
 des bâtiments industriels



> Mortagne-du-Nord



Identité paysagère

La Scarpe et l'Escaut canalisés confluent à Mortagne-du-Nord, à proximité de la frontière avec la Belgique. Cette confluence présente une forte empreinte industrielle et urbaine. Le cœur du site est le point de confluence terrestre isolé par les routes et le tissu urbain. Il s'agit d'un **vaste espace public enherbé** avec de beaux alignements de platanes le long des berges. L'**ouverture** de cet espace, dans le prolongement du plan d'eau créé par la confluence, donne au site une **échelle monumentale** comparée aux paysages plus fermés à proximité. Le site offre des perspectives vers les cours d'eau et les alentours :

- berge Sud : d'anciens bâtiments industriels sont abandonnés et renvoient une image peu valorisante du site. De plus, cette occupation empêche l'accès aux berges ;
- berge Nord : une route dessert des logements, une école et quelques bâtiments d'activité (ancienne douane). Elle permet l'accès aux berges, depuis lesquelles on a une vue globale sur la confluence (point de l'observatoire photographique) ;
- vue vers l'aval de la vallée de l'Escaut : la vallée est occupée par des marais et des boisements qui cadrent les vues. Plusieurs points d'appel marquent le paysage : clocher, cheminée, château d'eau, relais téléphonique. L'antenne relais téléphonique, installée à l'arrière des habitations du bourg de Maulde, se retrouve ainsi très visible depuis cet espace lui-même caché.

L'espace public est occupé par un monument et des drapeaux pour symboliser la confluence. Le monument est plutôt massif et date un peu. Un projet de halle couverte doit voir le jour. Certains tronçons de berge sont fermés par le développement de plantes invasives (Renouée du Japon, Buddleia). Les lampadaires "boules" sont d'une autre échelle et d'une autre époque.

Cet espace, situé à l'arrière des fronts bâtis qui lui tournent le dos, semble **déconnecté du bourg**. De plus, les accès sont peu engageants. Les seuls endroits permettant la vue sont les ponts sur la Scarpe et sur l'Escaut, qui restent néanmoins



des lieux de passage routier. Ces ponts sont démarqués par leur traitement de sol (aspect soigné des trottoirs en béton désactivé), la peinture bleue (très vive) des garde-corps, des drapeaux et des bacs à fleurs. Ces aménagements restent ponctuels, et manquent de cohérence entre eux et avec le contexte urbain alentour.

La structure urbaine est témoin de l'activité passée au niveau de la confluence. Aujourd'hui, on traverse cet espace sans s'y arrêter et de nombreux bâtiments vacants renvoient une image peu valorisante du site.



Motifs paysagers



Pont



Monument et drapeaux



Bâtiments industriels

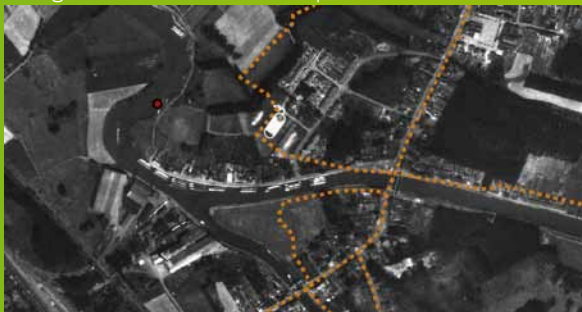
Pelouses et alignements d'arbres sur berges



Usages actuels et évolution récente

Ce site fait office de symbole des liens entre la Scarpe et l'Escaut. Il est le témoin de l'activité de transport fluvial et du passé industriel de la vallée. Le tracé naturel de l'Escaut était beaucoup plus sinueux, la confluence moins large et les abords, un vaste espace de prairie. Le tracé aval de l'Escaut a été modifié dans les années 1970-80 (élargissement, rectification, aménagement du quai rive droite). La configuration actuelle existe depuis la fin des années 1980

(avec l'élargissement de l'Escaut amont, large espace creusé au niveau de la confluence et aménagement de l'espace public central : plantations...). On observe dans les années 2000 un développement de la végétation sur les berges. Aujourd'hui les canaux sont toujours très fréquentés par les péniches qui transportent des marchandises. L'espace public, peu mis en valeur, semble délaissé.



1971 : tracé naturel des fleuves, méandre



1983 : bassin en aval, ponts

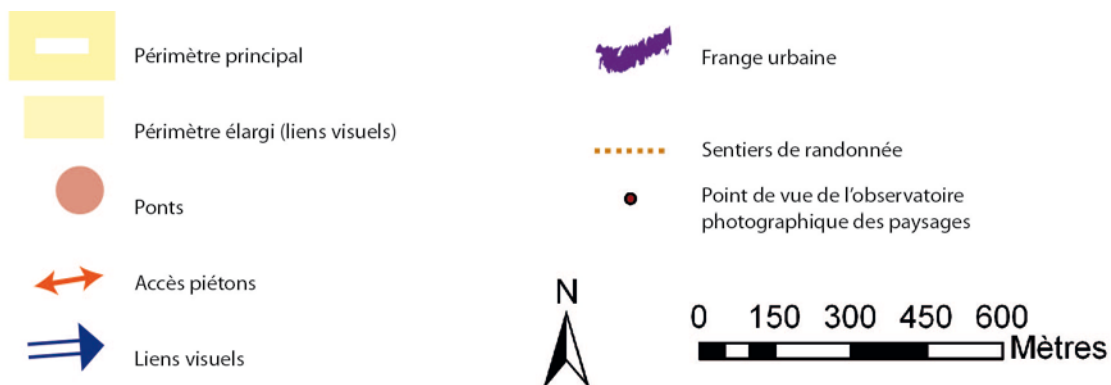


1989 : creusement de la confluence, disparition d'un pont



2009 : configuration actuelle

Diagnostic



Sources : PNRSE, DREAL 59-62, CG 59 - Fonds : IGN© Scan25®, Orthophoto 2009 - Cartographie : Biotope 2012

Atouts

- Site emblématique, témoin de l'histoire fluviale
- Imbrication de paysages urbains, industriels et naturels
- Large espace public et récréatif à l'écart des routes
- Site perceptible depuis plusieurs angles de vue
- Perspective remarquable
- Beaux alignements de platanes

Evolutions pressenties

- Incertitudes quant au devenir des friches industrielles ou au développement des antennes relais dans la perspective
- Attention aux opérations au "coup par coup" qui ne contribuent pas à valoriser le site de manière cohérente

Faiblesses

- Espace caché à l'arrière du bâti
- Accès peu valorisants sur l'espace, voire difficiles sur les berges de part et d'autre
- Espace public vieillissant
- Végétation non maîtrisée
- Signes de déprise urbaine (commerces fermés, bâti abandonné...)



Enjeux

- Valorisation historique, paysagère et touristique de ce site emblématique
- Accessibilité de l'espace public et des berges depuis les routes de passage : reconnaissance et fréquentation par la population locale
- Requalification des friches industrielles
- Renouveau urbain

Pistes d'actions / Outils / Partenaires

Pistes d'actions opérationnelles

Requalifier les espaces publics et les rendre attractifs

Aménager le quai Nord :

- privilégier l'accès piéton le long des berges, tourné vers l'eau
- soigner les perspectives.

Valoriser les accès à l'espace public central :

- rechercher l'ouverture visuelle et la sécurité des accès
- créer une continuité directe des cheminements piétons entre les 2 ponts et les berges.

Gérer les alignements d'arbres :

- surveiller (inventaire, diagnostic phytosanitaire)
- entretenir
- programmer leur renouvellement.

Outils réglementaires

- PLU : éléments de paysage, emplacements réservés
Commune
- SCoT : DOO, orientations et mesures réglementaires (liens entre bourgs et canaux, préservation des perspectives visuelles)
SMSCoT

Outil de gestion / valorisation

- Etude de programmation urbaine, architecturale et paysagère
Bureau d'études

Privilégier une réflexion globale pour la requalification de l'espace public, ses abords immédiats et le tissu urbain

Concevoir un projet global de valorisation de ce site multi-polaire : espace public central, berges, ponts, accès et points de vue.

Définir une hiérarchisation des espaces en fonction de leurs caractéristiques :

- accessibilité à l'échelle de la ville
- visibilité
- intérêt patrimonial, représentativité de la ville
- ambiances
- fonctions et usages
- patrimoine naturel
- etc.

Outils réglementaires

- PLU : éléments de paysage, emplacements réservés
Commune
- SCoT : PADD, porte du territoire à valoriser, ambiance paysagère identitaire
SMSCoT

Outil de gestion / valorisation

- Etude de programmation urbaine, architecturale et paysagère
Bureau d'études

Définir une "palette" de matériaux et végétaux à décliner dans les aménagements : revêtements de sol, matériaux, mobilier urbain, signalétique, etc.

L'aménagement de l'espace public ne peut trouver son efficacité qu'en coordination avec un programme de renouvellement urbain, afin de coordonner les opérations de requalification des fronts bâtis, des friches industrielles...

Pistes d'actions stratégiques

Planifier le renouvellement urbain du secteur

Favoriser :

- l'implantation de nouveaux commerces
- la rénovation de l'habitat.

Requalifier les friches industrielles :
nouvelles activités ou changement d'occupation.

Outil foncier

- Délégation de maîtrise foncière
EPFL

Outil réglementaire

- Droit de Préemption Urbain
Commune

Outils de gestion / valorisation

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ANAH
- Opération façades
- Cahier de recommandations architecturales (pouvant être intégré au PLU)
CAUE, PNR
Bureau d'études

Valoriser le site

Mettre en réseau les sites du territoire liés à l'histoire transfrontalière de l'Escaut : créer une "route des forts".

Outil de gestion / valorisation

- Plan d'interprétation de la vallée de l'Escaut
PNR, Conseil général

Intervenants

Collectivités locales

CAUE

Agence Nationale de l'Habitat

Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais

Office de Tourisme

Site n°5 : Rodignies

Ensemble paysager d'intérêt patrimonial

septembre 2012

NOM Rodignies

LOCALISATION Flines-lez-Mortagne, rive droite de l'Escaut

TYPLOGIE Site lié à l'histoire transfrontalière (Escaut)

ENTITE PAYSAGERE Escaut alluvial et versants humides de l'Escaut

GRAND ENSEMBLE TERRITORIAL Coeur de nature

PROTECTION Zone Natura 2000 en partie (ZSC, zone large non représentée sur la carte)

ZONAGE du PLU N



Identité paysagère

Ce site regroupe plusieurs espaces autour du hameau de Rodignies, entre l'Escaut canalisé et le Bois des Poteries. Ces espaces ont en point commun d'être discrets, voire tout à fait cachés dans un **paysage très fermé par la végétation**.

- Le **Fort de Flines** : ses ruines (patrimoine historique lié au passé transfrontalier) sont situées sur un terrain privé et clôturé, accessible et visible depuis la route de Rodignies. Les abords des ruines sont enherbés, arborés et bien entretenus, ce qui attire la curiosité. Ouvrage de fortification de dimensions modestes, le fort a été construit en briques renforcées de pierres à la fin du 19^e siècle.
- L'**ancienne écluse de Rodignies et ses abords** sont plus secrets, **cachés dans un écrin de végétation**. Un chemin rural permet d'accéder à l'ancien canal du Jard. Puis un sentier donne accès à 2 écluses, à d'anciennes maisons d'éclusiers, un potager... Aux abords de la première maison, un parking privatif est bordé de plantations d'épicéas dont la couleur sombre contraste avec la végétation locale. Le sentier se prolonge jusqu'à l'Escaut canalisé où il rejoint le chemin de halage. La végétation est omniprésente sur les berges, on peut apercevoir l'eau mais rarement le canal dans son ensemble. Un peu plus loin, quelques prairies, bordées de groupes d'arbres, d'alignements ou de bosquets, composent des ouvertures. Cette zone de confluence entre le petit canal du Jard et le large canal de l'Escaut, avec un ancien bras mort de l'Escaut, constitue un milieu naturel d'intérêt. Quelques plantes invasives sont observées (Renouée, Buddleia). Une passe à poissons a été aménagée sur le canal du Jard.



Fort de Flines



Écluse de Rodignies (ancien Escaut)



Ancien vivier de Rodignies



Vanne

- Enfin, l'**ancien vivier de Rodignies** est un **espace qui semble oublié, perdu sous la végétation et difficilement accessible**. Il constitue une zone marécageuse longée par la Calonne (petit cours d'eau affluent du Jard, lui-même affluent de l'Escaut) et parcourue de nombreux fossés de drainage, parallèles et rapprochés, individualisant de petites parcelles linéaires. Le vivier est aujourd'hui un espace très fermé par une végétation broussailleuse et quelques peupleraies. Un secteur a été spécifiquement aménagé pour l'accueil du public par l'association Nord-Nature Chico Mendés entre 1991 et 1996. Un sentier permettait l'accès mais les aménagements (observatoire, signalétique, pontons) sont aujourd'hui en très mauvais état, délaissés. On retrouve encore sur cette zone des fossés rectilignes, quelques plans d'eau... qui témoignent des anciennes pratiques et forment aujourd'hui un milieu naturel d'intérêt.

Rodignies rassemble ainsi des **éléments architecturaux et des milieux naturels d'intérêts et d'époques variés**.



Bras mort de l'Escaut



Accès au Fort de Flines (site privé)



Usages actuels et évolution récente

Ce site témoigne de l'histoire riche du territoire : anciennes places fortes liées au passé transfrontalier, ancien Escaut déjà utilisé pour le transport fluvial, pratiques traditionnelles de pisciculture.

L'utilité du Fort de Flines était de protéger les écluses et la confluence entre la Scarpe et l'Escaut, associé aux autres forts et fortins du même type présents le long de la frontière. Le Fort de Flines correspondait par signaux lumineux avec la place forte de Condé-sur-l'Escaut, située à une dizaine de kilomètres.

L'écluse est représentative des canaux aménagés au 19^e siècle et a fonctionné jusqu'en 1983, bien qu'elle ne puisse laisser passer que des péniches de faible tonnage. Dans les années 1970, l'Escaut suivait son tracé d'origine et les deux écluses étaient en fonctionnement. Le canal a été créé

(déviation du tracé) puis élargi dans les années 1980. Le transport fluvial se fait aujourd'hui en marge du site. Les sentiers sont utilisés par les pêcheurs et les promeneurs.

Les plantations autour du Bois des Poteries se sont peu à peu étoffées. Le vivier a été abandonné, planté ou gagné par les friches, le paysage s'est rapidement refermé. Le site compte aujourd'hui plusieurs propriétaires privés et des parcelles gérées par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut (propriétés du PNR et de l'association Chico-Mendès). Espace naturel d'intérêt, il a fait l'objet d'un plan de gestion rédigé en 2006 et de diverses

mesures : ré-ouverture des espaces, protection des milieux sensibles (interdiction d'accès), aménagement pour l'accueil du public (espace Chico Mendès). On note également quelques problèmes de fréquentation d'engins motorisés et de dépôts sauvages d'ordures.

Évolution du tracé de l'Escaut, canal du Jard



1971 : tracé naturel des fleuves, méandres



1983 : creusement du canal



1989 : condamnation de l'ancien tracé de l'Escaut, création du bras mort, abandon des écluses



2000 : la nature reprend ses droits dans le bras mort

Motifs paysagers liés à l'eau et ses usages passés et actuels



Écluse



Pêcheur et passe à poissons - canal du Jard



Étang de loisirs - camping Domaine des Poteries



Fossé - ancien vivier



Bassin de l'ancien vivier

Légende de la carte ci-contre



Périmètre principal



Périmètre élargi



Sentier aménagé



Éléments du patrimoine



Accès piétons



Frange boisée



Canal de l'Escaut

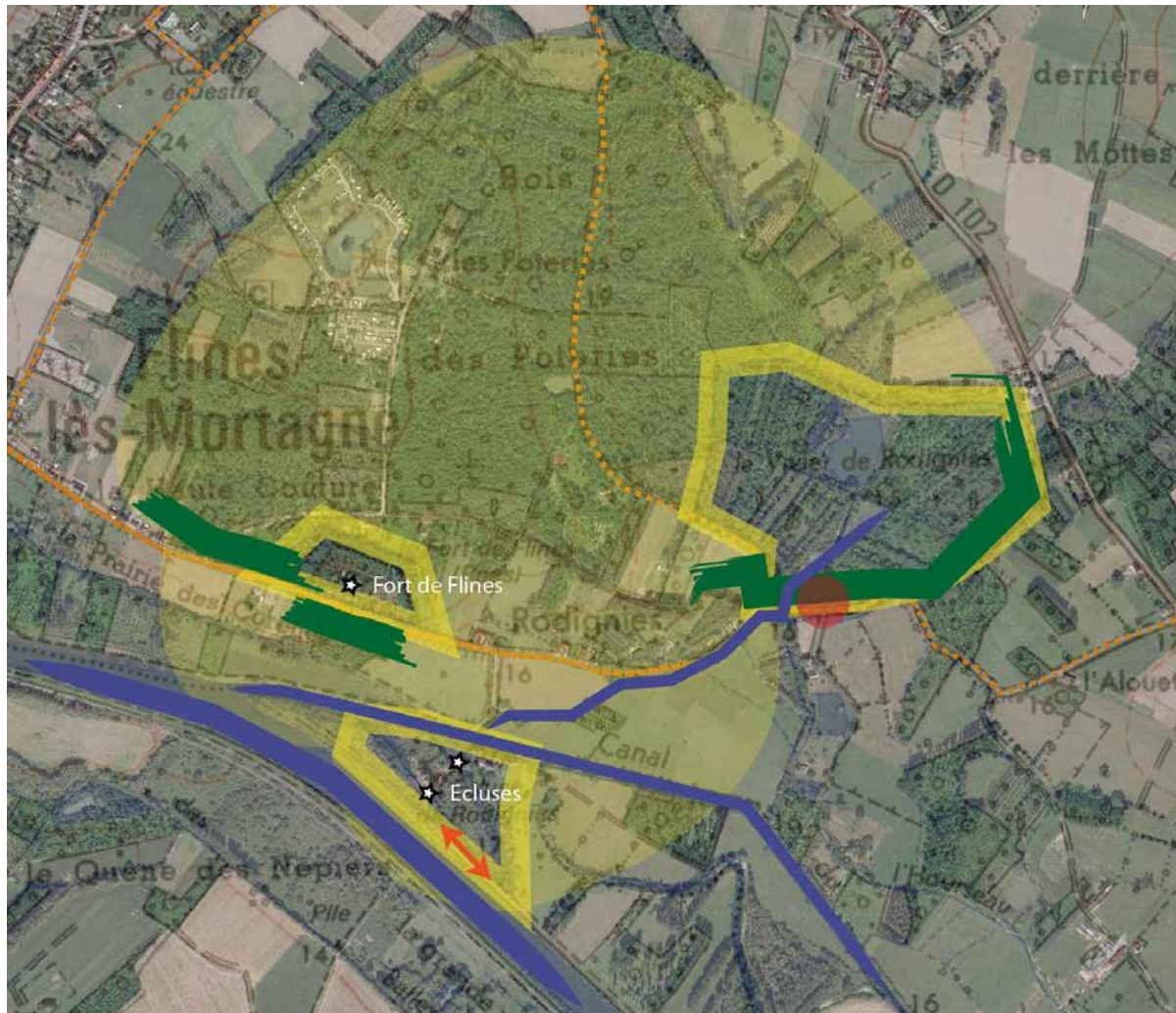
Canal du Jard et la Calonne
(cours d'eau structurants)

Sentiers de randonnée



0 150 300 450 600
Mètres

Diagnostic



Sources : PNRSE, DREAL 59-62, CG 59 - Fonds : IGN© Scan25®, Orthophoto 2009 - Cartographie : Biotope 2012

Atouts

- Plusieurs sites qui témoignent des pratiques anciennes du territoire, grand intérêt patrimonial et historique
- Diversité des ambiances
- Patrimoine naturel (ancien vivier, bras mort de l'Escaut)
- Ecluses de Rodignies : éléments uniques à l'échelle du Parc

Faiblesses

- Sites cachés, voire oubliés, pas indiqués, en dehors des axes de passage
- Aucune protection des éléments de patrimoine
- Manque de connaissance et de reconnaissance de ce patrimoine
- Manque de repérage de statut entre espaces publics et espaces privés, espaces fermés ou accessibles au public...
- Multiplicité des propriétaires et gestionnaires

Evolutions pressenties

- Mise en valeur de l'ancien vivier dans le cadre du plan de gestion
- Risque de disparition du patrimoine au gré des initiatives privées
- Manque d'entretien, risque d'enfrichement
- Projet de restauration de frayère devant l'écluse et de rétablissement de la connexion Calonne-Jard (porté par la Fédération de Pêche et le SMAHVSBE)



Enjeux

- Mise en réseau des sites pour leur valorisation
- Gestion des espaces naturels humides
- Conciliation entre propriété privée et intérêt patrimonial (naturel ou historique)
- Accueil du public

Pistes d'actions / Outils / Partenaires

Pistes d'actions opérationnelles

Améliorer la connaissance et la reconnaissance du patrimoine historique

Approfondir l'inventaire du patrimoine en cours sur la commune de Flines-lez-Mortagne (démarche du Parc).

Envisager une protection du patrimoine bâti au titre des Monuments Historiques ou des sites loi 1930, en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France et la DREAL.

Outils réglementaires

- Protection (Monuments Historiques ou loi 1930)
STAP, DREAL
- PLU : éléments du paysage à protéger
Commune

Préserver les milieux naturels d'intérêt

Poursuivre la mise en oeuvre du plan de gestion du Vivier : ré-ouverture de milieux, protection, gestion adaptée en prairies de fauche...

Etendre ces objectifs aux abords des écluses.

Poursuivre ou mettre en place une politique d'acquisition et/ou de partenariat (convention de gestion).

Préserver le patrimoine arboré.

Outils réglementaires

- PLU : éléments du paysage à protéger
Commune
- SCoT : DOO, orientations
SMSCoT

Outils de gestion / valorisation

- Plan de gestion réalisé par le PNR en 2006
PNR, Chico-Mendès
- Convention de gestion
- MAET (en zone Natura 2000)

Organiser l'accueil du public pour valoriser les patrimoines

Restaurer le sentier pédagogique Chico Mendès, travailler avec les écoles pour faire vivre cet espace.

Communiquer sur les éléments du patrimoine historique.

Etudier le potentiel de mise en réseau des 3 sites, et éventuellement avec le Musée d'histoire locale de Flines-lez-Mortagne.

Outils de gestion / valorisation

- Schéma d'accueil du public
PNR
Association Chico Mendès
Association du Musée de la bataille de l'Escaut (Flines-lez-Mortagne)
- PDIPR
Conseil général

Pistes d'actions stratégiques

Mettre en réseau les sites du territoire liés à l'histoire transfrontalière de l'Escaut

Créer une "route des forts".

Outil de gestion / valorisation

- Plan d'interprétation de la vallée de l'Escaut
PNR, Conseil général

Intervenants

Propriétaires privés (vivier, écluse, fort, Bois des Poteries)

PNR Scarpe-Escaut : propriétaire et gestionnaire de certaines parcelles du vivier

Association Nord-Nature Chico Mendès : propriétaire et gestionnaire de certaines parcelles du vivier

Collectivités locales (valorisation touristique), office de tourisme

Associations locales

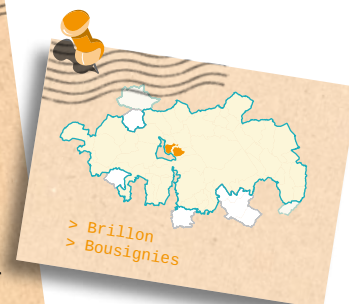
Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine (ABF)

DREAL

Site n°6 : Marais du Sart

Ensemble paysager ouvert structurant et d'intérêt patrimonial

NOM	Marais du Sart
LOCALISATION	Au Sud des communes de Brillon et Bousignies
TYPLOGIE	Site lié à la gestion hydraulique des plaines alluviales (Scarpe)
ENTITE PAYSAGERE	Plaine de la Scarpe, limite avec les versants de la Pévèle
GRAND ENSEMBLE TERRITORIAL	Coeur de nature
PROTECTION	/
ZONAGE du PLU	A, U en limite de site, N pour les espaces agricoles de Tilloy-lez-Marchiennes



septembre 2012



Identité paysagère

Le marais du Sart est une zone de **prairies**, caractérisée par un **réseau géométrique de fossés** bien marqués et de **chemins pavés**. Il se distingue ainsi des environs où les routes et les cours d'eau sinuent dans la plaine. L'aspect géométrique du parcellaire est révélé par les piquets de parc bien alignés. Quelques éléments arborés (saules têtards) ponctuent çà et là les prairies. Le secteur est totalement plat, et l'ouverture visuelle est plutôt limitée dans la plaine de la Scarpe.

Des **écrans visuels et des points d'appel** aux différents plans créent de la profondeur et donnent du rythme à ce paysage. Le marais est ainsi bien délimité visuellement. Les limites correspondent aussi à des changements d'occupation du sol :

- au Nord et à l'Est, le secteur est visuellement délimité par les **cordons bâtis** des bourgs de Brillon (la laide Rue) et Bousignies (Rue du Marais). Ces villages connaissent une urbanisation qui se développe le long des rues existantes. Le linéaire bâti et son cortège de végétation sont bien perceptibles depuis le marais. Inversement, le marais n'est plus du tout visible depuis les rues, caché derrière les constructions récentes, les clôtures et la végétation des jardins. Seule une petite coupure entre Bousignies et Brillon permet des vues sur le marais.
- au Sud, les regards bloquent sur les **masses boisées**. On note également la présence de plusieurs étangs de chasse/pêche accompagnés de cabanons.
- à l'Ouest, les vues se prolongent jusqu'au bâti de Tilloy-lez-Marchiennes. La rue de Warlaing, pavée et préservée de l'urbanisation, serpente à travers le marais et permet de larges vues. Puis les prairies laissent la place aux champs cultivés, annonçant la limite du marais.



Vue Nord délimitée par l'urbanisation



Vue Sud délimitée par la végétation



Motifs paysagers



Chapelle



Cabanes et étang privés
(motifs récents)



Saules têtards, chemins ruraux, prairies et piquets de parc



Rue pavée



Usages actuels et évolution récente

Le marais de Sart est témoin de l'agriculture traditionnelle du fond de vallée de la Scarpe. Les boisements cultureux se sont développés progressivement depuis les années 1970, mais surtout autour du site : peu à peu, les anciennes prairies ont été remplacées par des cultures, plantées de peupliers... fermant le paysage. Le marais du Sart a été

relativement préservé de l'intensification agricole, des modifications des pratiques culturales et des peupleraies.

Les étangs ont été créés en majorité dans les années 1980, et l'urbanisation s'est développée depuis les années 2000.

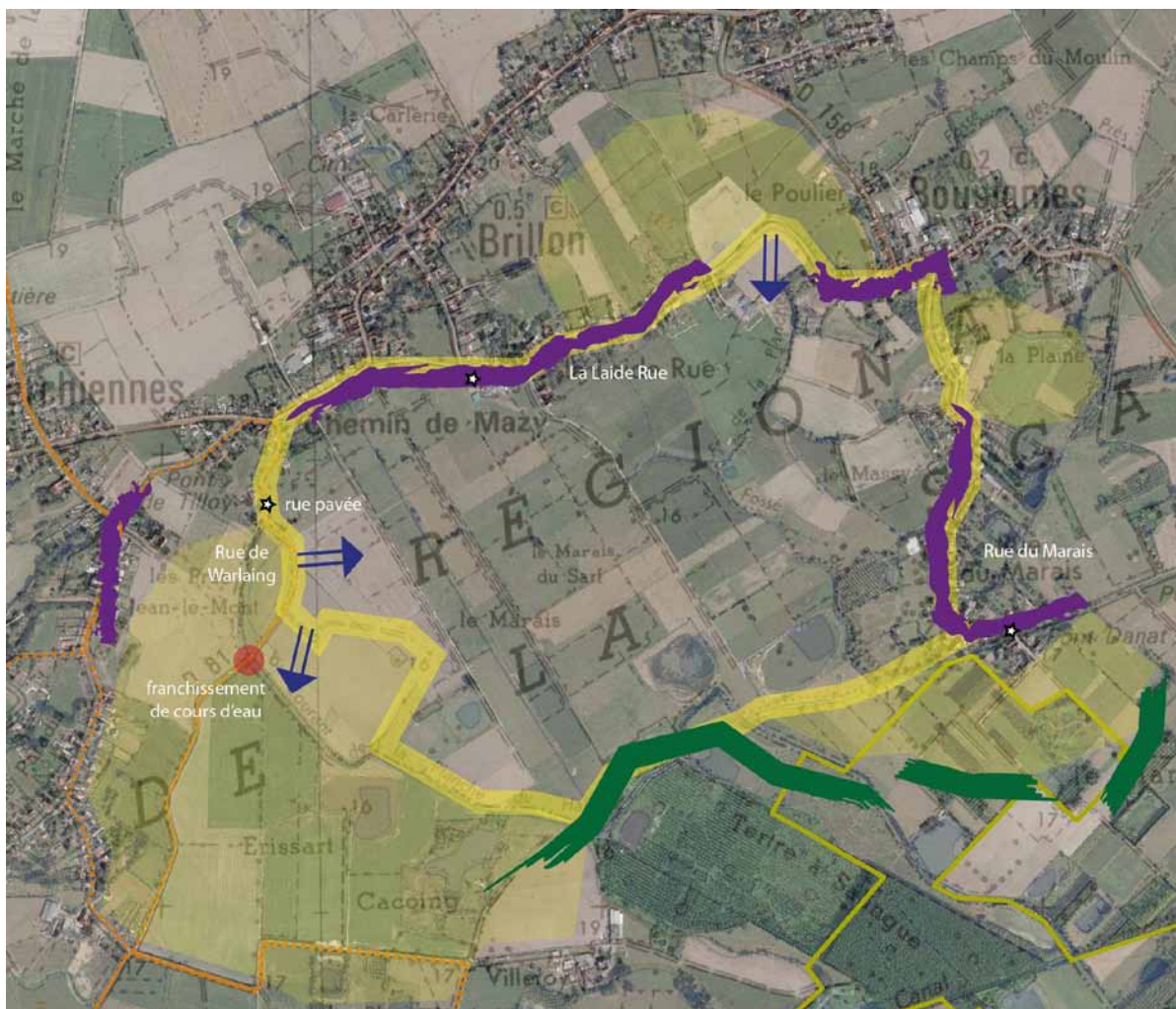


1971 : petit parcellaire de prairies



1983 : agrandissement des parcelles, étang, urbanisation

Diagnostic



Sources : PNRSE, DREAL 59-62, CG 59 - Fonds : IGN© Scan25®, Orthophoto 2009 - Cartographie : Biotope 2012



0 150 300 450 600
Mètres

Atouts

- Ouverture visuelle (paysage ouvert structurant)
- Petit patrimoine rural : chemins pavés, ponts, chapelles
- Patrimoine végétal : saules têtards
- Paysage "témoin" des pratiques agricoles traditionnelles en accord avec le milieu (prairies)

Faiblesses

- Marais caché et peu perceptible depuis les rues
- Urbanisation linéaire qui marque les limites du marais depuis récemment
- Franges urbaines : végétation horticole des jardins parfois décalée par rapport à l'ambiance naturelle du marais

Evolutions pressenties

- Rétrécissement progressif du marais face à des limites qui se rapprochent de plus en plus (étalement urbain ou développement des peupleraies...)
- Fermeture du paysage (par les boisements de peupliers ou l'urbanisation)



Enjeux

- Préservation de l'ouverture du paysage : forte sensibilité au changement d'occupation des sols (boisements)
- Gestion agricole
- Maîtrise de l'urbanisation : quantitativement (étalement urbain) et qualitativement (franges urbaines)

Pistes d'actions opérationnelles

Maîtriser l'urbanisation et traiter qualitativement les franges urbaines

Quantitativement (à l'échelle du territoire communal) :

- laisser les coupures vertes entre Brillon et Bousignies, entre Bousignies et la rue du marais (marquer les limites des bourgs, préserver la vue sur le marais depuis la route).

Qualitativement (à l'échelle de la parcelle) :

- valoriser les entrées de bourgs pour marquer la limite entre marais et tissu urbain, en toute simplicité et sobriété (en s'inspirant des motifs végétaux identitaires : plantations d'arbres en alignements ou isolés)
- dans les jardins : inciter à la plantation d'essences locales en s'inspirant des motifs végétaux identitaires, préserver des ouvertures sur la rue et vers le marais
- marquer les entrées de Tilloy-lez-Marchiennes.

Outils réglementaires

- PLU : OAP pour un traitement coordonné des entrées des communes, zonage, éléments du paysage à protéger [Communes](#)
- SCoT : PADD et DOO, orientations et mesures réglementaires [SMSCoT](#)

Outils de gestion / valorisation

- Sensibilisation des propriétaires privés
- Aide à l'achat de végétaux locaux [PNR](#)

Favoriser une gestion agricole adaptée au milieu et éviter la fermeture végétale du site

- favoriser les prairies et une gestion agricole adaptée au milieu (pâturage extensif)
- identifier des points de vue à préserver (liens visuels avec les routes, avec les espaces contigus...)
- limiter voire interdire le développement des peupleraies
- interdire toute nouvelle création et extension d'étangs
- inciter les propriétaires à aménager les étangs existants et leurs abords de façon naturelle : végétaux locaux, forme irrégulière, berges en pente douce, pas de modelé de terrain trop important.

Outils fonciers

- Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PAEN)
- Zone Agricole Protégée (ZAP) [Conseil général, communes](#)

Outils réglementaires

- PLU : zonage (classer des espaces agricoles en zone N pour le maintien de l'occupation agricole sans possibilité de construire), éléments du paysage à protéger, règlement : interdiction de création ou d'extension des plans d'eau dans les articles 1 et 2, prescriptions de plantations article 13
- Règlementation de boisements [Communes](#)

Outils de gestion / valorisation

- MAE : contractualisation avec les agriculteurs
- Circuits courts pour la valorisation des produits issus de l'élevage [Agriculteurs, Chambre d'Agriculture, PNR](#)
- Sensibilisation des propriétaires privés
- Aide à l'achat de végétaux locaux [PNR](#)

Améliorer la connaissance des motifs identitaires du site dans un objectif de préservation et de valorisation

- réaliser un inventaire des petits éléments du patrimoine rural comme les chapelles, les ponts, les chemins pavés, etc. : localisation, état de conservation, intérêt architectural, préconisations techniques de restauration...
- réaliser un inventaire des saules têtards et autres éléments arborés remarquables : localisation, état phytosanitaire, intérêts pour le paysage, pour la biodiversité (arbres creux...), préconisations d'entretien et de gestion...

Outil réglementaire

- PLU : éléments de paysage à protéger, EBC [Communes](#)

Outils de connaissance

- Inventaires pouvant être annexés au PLU [PNR, CAUE, Bureau d'études](#)

Intervenants

Collectivités locales

Agriculteurs

Propriétaires privés des étangs

Riverains

Site n°7 : **Marais de Flines**

Ensemble paysager ouvert structurant
et d'intérêt patrimonial

NOM	Marais de Flines
LOCALISATION	Entre Flines-lez-Râches et Lallaing, à l'Est d'Anhiers
TYPLOGIE	Site lié à la gestion hydraulique des plaines alluviales (Scarpe)
ENTITE PAYSAGERE	Plaine de la Scarpe
GRAND ENSEMBLE TERRITORIAL	Coeur de nature
PROTECTION	Espace Naturel Sensible en marge du site Monument Historique inscrit : Chevalement d'Anhiers A proximité : 2 Monuments Historiques inscrits à Lallaing
ZONAGE du PLU	A, N



septembre 2012



Identité paysagère

Le site est un **large espace agricole ouvert** entre la Râches et la Scarpe, correspondant à plusieurs lieux-dits : Marais de Flines, Marais de Râches, Marais d'Anhiers, Marais de Roost Warendin, Marais de Lallaing, Marais des Six Villes, Marais de Coutiches, etc.

Le secteur est caractérisé par le réseau géométrique des fossés et chemins aux tracés rectilignes. Cette organisation est témoin de la structure traditionnelle des marais en lanière. Le courant du Décours traverse le site d'Ouest en Est, et la RD35 du Nord au Sud.

Le coeur du site est un espace ouvert dominé par les cultures. L'ouverture permet une vue globale du secteur, des perspectives visuelles vers les bourgs voisins, le chevalement d'Anhiers, un terril.

Le secteur à l'Est de la RD35 présente également la structure géométrique des marais en lanière. Cependant, de nombreuses parcelles ont été plantées de peupliers. Le paysage est donc beaucoup plus fermé. Ce secteur, à une altitude moyenne proche des cours d'eau et plus faible que le secteur cultivé, est également plus humide.

La route D35 traverse le marais et en permet la découverte. L'aménagement simple des bas-côtés (fossés enherbés) et l'absence d'éléments verticaux permettent l'ouverture visuelle et une bonne intégration de cet itinéraire dans le marais. Il s'agit d'une route très fréquentée et dangereuse dont la réfection est prévue (création d'une piste cyclable par exemple).

Cet espace ouvert structurant présente des limites visuelles bien lisibles :

- au Nord, le site est délimité visuellement par la **masse boisée** correspondant à de grandes peupleraies le long de la Râches (on retrouve également quelques prairies bocagères),
- à l'Ouest, le site est visuellement délimité par l'**ensemble bâti d'Anhiers**, entouré de végétation bocagère et de quelques prairies. La silhouette du bourg est surmontée par le chevalement qui apparaît en point de repère. A noter que le développement urbain en direction du marais est contraint par la présence d'une servitude SEVESO,
- au Sud, la silhouette du bourg de Lallaing, avec le clocher d'église, se distingue. La limite du site est constituée par la Scarpe et son cortège de végétation.



Lisière urbaine (Anhiers)



RD35 et frange boisée



Frange urbaine



Points d'appel : chevalement et terril



Ambiance bocagère vers la Râches



Courant du Décours et ambiance plus forestière vers l'Est

Motifs paysagers



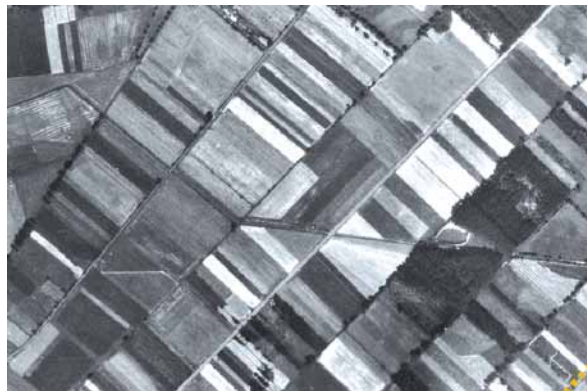
RD35 (axe de découverte)



Courant du Décours



Chevalement d'Anhiers (point d'appel)



Parcelles en lanière

Chemin rural rectiligne



Diagnostic

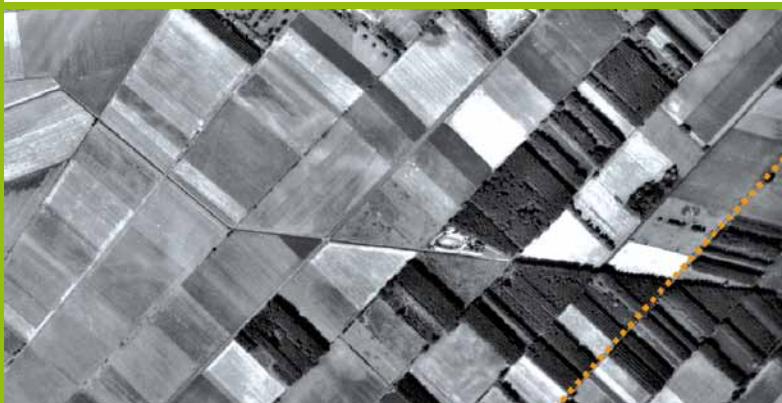


Usages actuels et évolution récente

Le site présentait un parcellaire en lanière typique de ces zones de marais. Les boisements culturaux se sont développés progressivement depuis les années 1970, notamment sur la partie Est plus humide et le long des cours d'eau. Les cultures ont remplacé les prairies dans la partie Ouest, avec un agrandissement progressif de la taille des parcelles. Le parcellaire en lanière n'est quasiment plus perceptible aujourd'hui sur ce site.



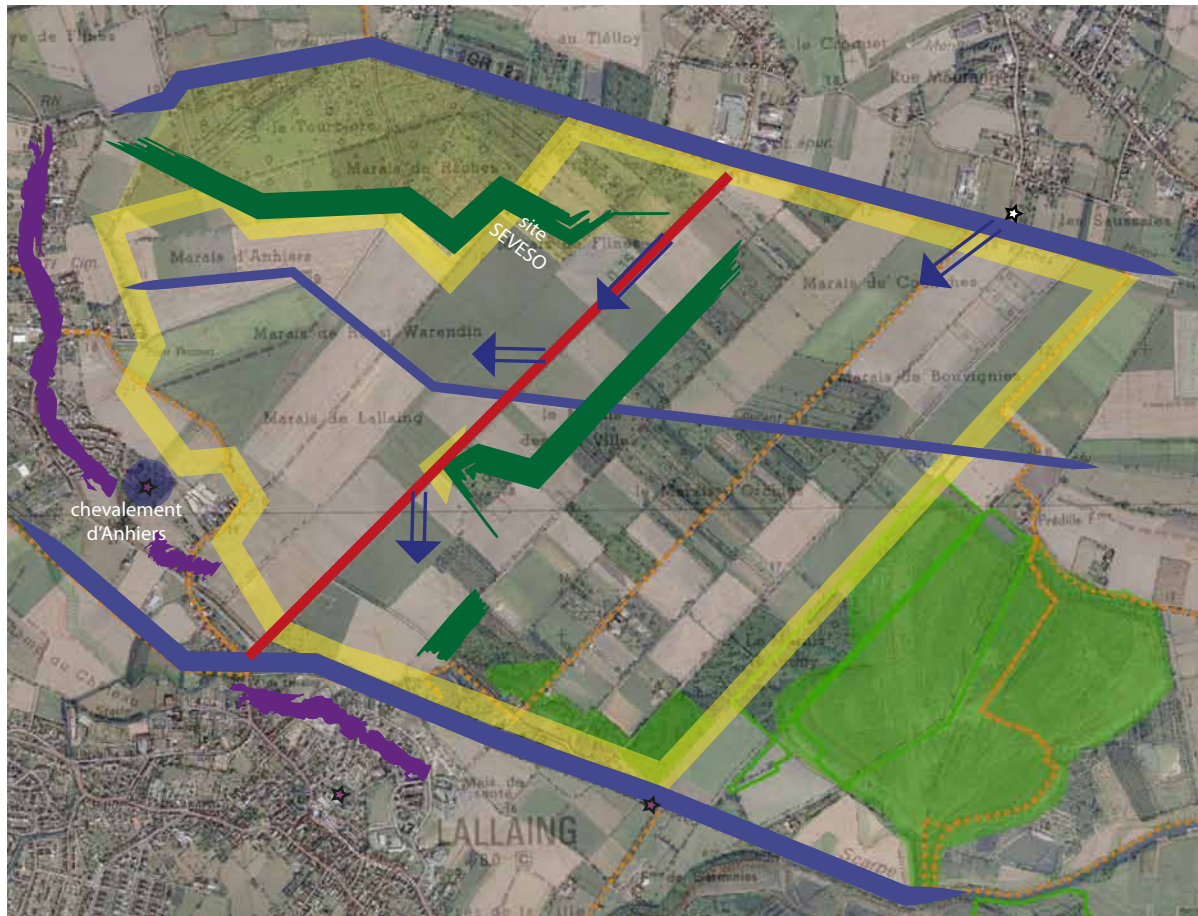
1971 : parcelles en lanière sur tout le marais



1989 : regroupement des parcelles à l'Ouest de la route, boisements des parcelles à l'Est



2005 : configuration actuelle



Sources : PNRSE, DREAL 59-62, CG 59 - Fonds : IGN© Scan25®, Orthophoto 2009 - Cartographie : Biotopie 2012



0 250 500 750 1 000
Mètres

Atouts

- Paysage ouvert structurant
- Perspectives sur éléments du patrimoine minier
- Quelques prairies aux abords du bourg
- Patrimoine naturel (Marais de Râches, Terril de Germignies)

Faiblesses

- Courant du Décours plutôt "dénudé"
- Râches et Scarpe non perceptibles, leurs tracés sont brouillés par les boisements

Evolutions pressenties

- Fermeture du paysage (boisements)
- Etalement urbain
- Travaux sur la RD35 : changement de gabarit (inscrit au plan routier départemental 2011-2015, opération inscrite au programme d'étude pour sa mise hors gel)
- Intensification des pratiques agricoles



Enjeux

- Maîtrise de l'évolution d'occupation du sol
- Maîtrise de l'étalement urbain et des modifications des franges urbaines
- Maîtrise de l'introduction d'éléments aériens (lignes électriques, éclairage...)
- Gestion agricole, maîtrise du développement des peupleraies
- Intégration de l'infrastructure routière

Pistes d'actions opérationnelles

Eviter la fermeture végétale du site

Identifier des points de vue à préserver (liens visuels avec les routes, avec les espaces contigus...).

Ré-ouvrir certaines vues (depuis les Saussaies par exemple).

Limiter le développement des peupleraies.

Améliorer la lisibilité paysagère des cours d'eau.

Evaluer la qualité et l'état de conservation des fossés et cours d'eau pour éventuellement les restaurer.

Restaurer les prairies, notamment aux abords des zones bâties et des cours d'eau.

Restaurer les éléments arborés du paysage (arbres isolés...).

Outil foncier

- Espace Naturel Sensible : zone de préemption
Conseil général

Outils réglementaires

- Réglementation de boisements
- PLU : éléments du paysage à protéger-Communes

Outils de gestion / valorisation

- MAE : contractualisation avec les agriculteurs
Chambre d'Agriculture
- Plan de gestion et d'entretien des cours d'eau
Syndicat gestionnaire des cours d'eau
- sensibilisation des propriétaires privés
- aide à l'achat de végétaux locaux
PNR

Accompagner les travaux de sécurisation de la RD35

Il s'agit de concilier les objectifs d'insertion paysagère (ci-dessous) et les objectifs de sécurité routière.

Préserver les caractéristiques actuelles qui font que la route est bien intégrée dans le site, elle en permet la découverte sans le dénaturer :

- ne pas faire disparaître les fossés enherbés : si la voie est élargie, décaler les fossés. Ou alors aménager une piste cyclable dans le champ, séparée de la route par le fossé
- éviter le remblai (une route en surplomb est déconnectée de son site et se démarque visuellement)
- limiter au maximum l'installation d'éléments type glissières de sécurité, hauts lampadaires, fils électriques : cibler les zones prioritaires en termes de sécurité, choisir du mobilier aux lignes sobres et épurées et aux couleurs sombres pour un impact visuel moindre, enterrer les réseaux...

Outils de gestion / valorisation

- Charte d'insertion paysagère des aménagements routiers
- Etude d'aménagement spécifique
Conseil général, bureaux d'étude

Intervenants

Collectivités locales

Conseil général : routes

Conseil général : ENS

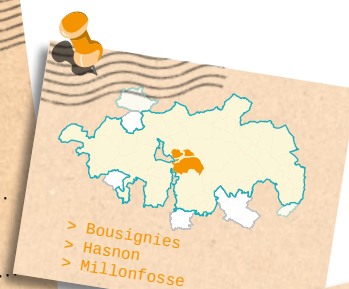
Agriculteurs

Syndicat gestionnaire des cours d'eau

Site n°8 : **Petit Cataine**

Ensemble paysager ouvert structurant
et d'intérêt patrimonial

NOM	Petit Cataine
LOCALISATION	Entre Bousignies, Millonfosse et Hasnon
TYPOLOGIE	Site lié à la gestion hydraulique des plaines alluviales
ENTITE PAYSAGERE	plaine de la Scarpe
GRAND ENSEMBLE TERRITORIAL	Coeur de nature
PROTECTION	/
ZONAGE du PLU	A (Bousignies), N (Hasnon)



septembre 2012



Identité paysagère

Petit Cataine est un hameau de la commune de Millonfosse situé entre la Scarpe et l'autoroute A23. Le paysage environnant est un secteur agricole de prairies, ponctué de fermes isolées et de motifs végétaux : arbres isolés (chênes, frênes), bosquets aux abords des fossés (saules...), rangées de peupliers, haies d'aubépine... Le site permet une **ouverture visuelle**, d'habitude plutôt limitée dans la plaine de la Scarpe :

- vues profondes vers la forêt de Saint-Amand,
- perception de points de repères : clochers des villages voisins, châteaux d'eau... ,
- perception des silhouettes des hameaux et des fermes du secteur.

Le site est traversé par deux voies rectilignes :

- la RD158 qui relie Petit Cataine à Bousignies. Des constructions isolées s'égrainent le long de la route,
- un chemin rural rectiligne, appelé le chemin des Oiseaux. Encore entièrement pavé, il met en scène la **perspective** vers le château d'eau de Millonfosse. De nombreux fossés découpent également le secteur, ainsi qu'un petit canal sinueux (canal du Décours). Plusieurs ponts font partie du patrimoine rural.

Malgré son ouverture, l'échelle de ce paysage reste relativement réduite car le site est visuellement bien **délimité par les masses boisées des peupleraies**. Les autres limites sont constituées par l'autoroute A23 au Nord-Est (perceptible par le bruit), le hameau de Petit Cataine et la Rue du Marais de Bousignies, et la Scarpe canalisée au Sud.



Chemin des Oiseaux



Hameau de Petit Cataine vu de l'extérieur et de l'intérieur



Lisière boisée au Nord

Motifs paysagers



Bâti traditionnel



Arbre isolé, château d'eau, peupliers



Chemin pavé



Pont et fossé



Ferme isolée



Prairies

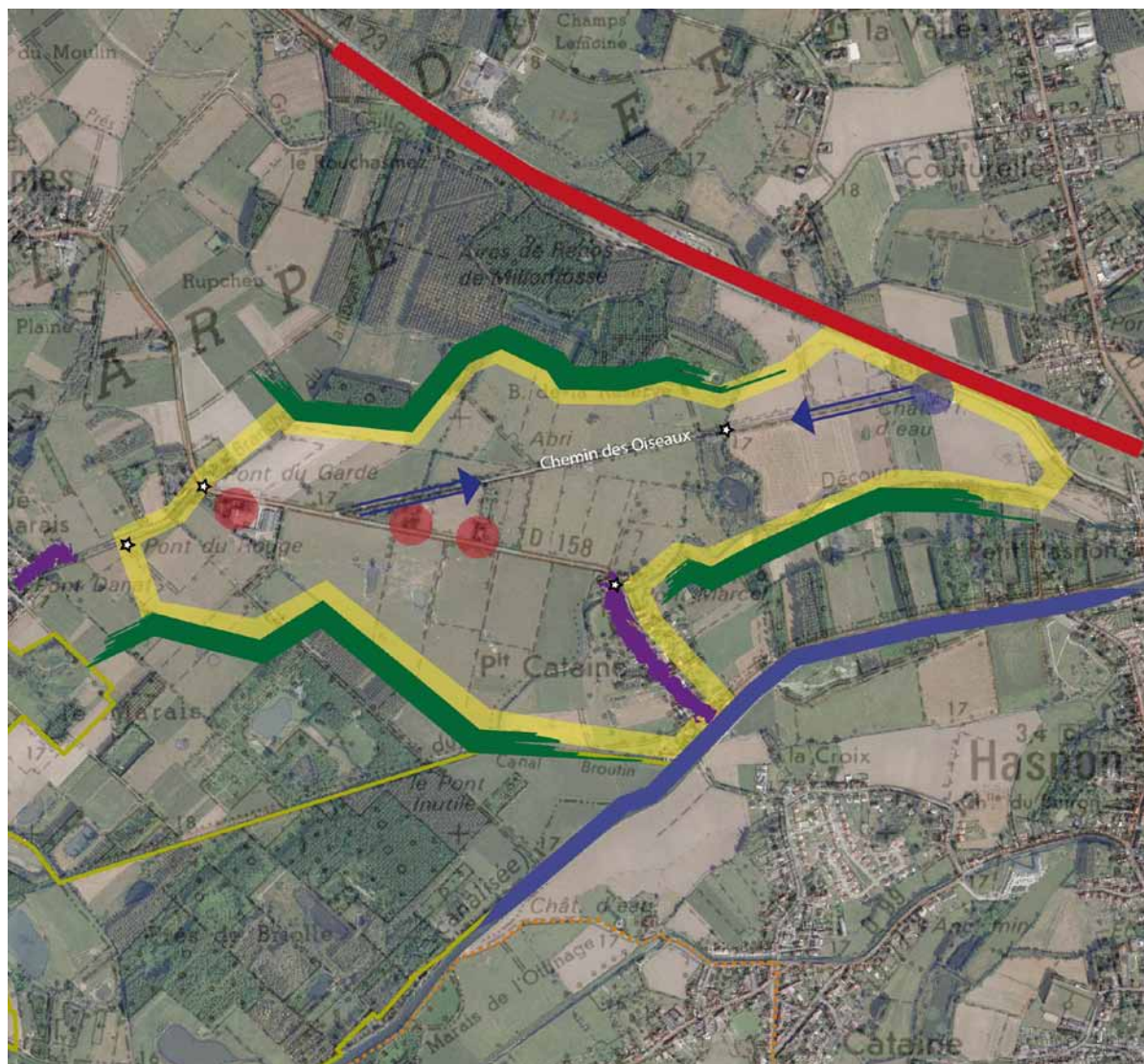


Usages actuels et évolution récente

Ce paysage est témoin de l'agriculture traditionnelle de la vallée de la Scarpe. Les peupleraies se sont développées progressivement depuis les années 1970, essentiellement aux abords du site. L'impression de "paysage ouvert préservé" s'est ainsi renforcée. L'autoroute existe depuis le milieu des années 1970.

Récemment, des travaux de curage des fossés le long du chemin des Oiseaux ont été réalisés. De la végétation a été arrachée sans être replantée.

Diagnostic



Sources : PNRSE, DREAL 59-62, CG 59 - Fonds : IGN© Scan25®, Orthophoto 2009 - Cartographie : Biotope 2012



0 150 300 450 600
Mètres



Périmètre principal



Ponts



Fermes ou habitations isolées



Perspective visuelle



Château d'eau (point d'appel)



Frange urbaine (hameau Petit Cataine)



Frange boisée



Autoroute A23



Scarpe canalisée



Sentiers de randonnée

Atouts

- Ouverture visuelle (paysage ouvert structurant)
- Patrimoine rural : ponts, pavés, bâti
- Patrimoine arboré

Faiblesses

- Dispersion du bâti (le long de la RD158)

Evolutions pressenties

- Défaut d'entretien ou dégradation du patrimoine rural et végétal
- Pression urbaine : mitage
- Développement de bâtiments agricoles de grande envergure



Enjeux

- Préservation de l'ouverture du paysage : forte sensibilité au changement d'occupation des sols (boisements) et à la construction de bâti agricole de grande dimension
- Gestion agricole
- Maîtrise des évolutions des franges urbaines
- Préservation de la typicité végétale (motifs arborés)

Pistes d'actions opérationnelles

Favoriser une gestion agricole adaptée au milieu et éviter la fermeture végétale du site

Favoriser le maintien des prairies et une gestion agricole adaptée au milieu (pâturage extensif, fauche).

Identifier des points de vue à préserver (liens visuels avec les routes, avec les espaces contigus...).

limiter voire interdire le développement des peupleraies

Restaurer les éléments arborés du paysage, les fossés, les mares prairiales...

Outils fonciers

- Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PAEN)
- Zone Agricole Protégée (ZAP)
Conseil général, communes

Outils réglementaires

- Réglementation de boisements
- PLU : éléments du paysage à protéger
- PLU, règlement : prescriptions de plantations article 13
Communes
- SCoT : PADD, DOO et orientations
Syndicat Mixte de SCoT

Outil de gestion / valorisation

- MAE : contractualisation avec les agriculteurs
Chambre d'Agriculture, PNR

Maîtriser l'urbanisation

Eviter le développement de l'urbanisation linéaire : préserver des coupures d'urbanisation, notamment la D158 entre Petit Cataine et la Rue du Marais.

Outils réglementaires

- PLU : zonage, éléments du paysage à protéger
Communes
- SCoT : PADD, DOO, orientations et mesures réglementaires
SMSCoT

Améliorer la connaissance des motifs identitaires du site dans un objectif de préservation et de valorisation

Réaliser un inventaire des petits éléments du patrimoine rural comme les ponts, les chemins pavés, etc. : localisation, état de conservation, intérêt architectural, préconisations techniques de restauration...

Réaliser un inventaire des éléments arborés : localisation, état phytosanitaire, intérêts pour le paysage, pour la biodiversité (arbres creux...), préconisations d'entretien et de gestion...

Outil réglementaire

- PLU : zonage, éléments du paysage à protéger, EBC
Communes

Outil de connaissance

- Inventaires pouvant être annexés au PLU
PNR, CAUE, Bureau d'études

Intégrer les bâtiments agricoles

Promouvoir la qualité des constructions agricoles :

- réfléchir en amont au site et au mode d'implantation du bâti : se rapprocher des masses bâties ou boisées pour limiter l'impact visuel
- harmoniser la forme et l'implantation des nouveaux bâtiments avec le bâti ancien
- aspect et teintes des matériaux utilisés
- aux abords, privilégier les plantations «typiques», dans le choix des formes (alignement d'arbres, haies champêtres, bosquets...) comme des essences (végétaux indigènes).

Outil réglementaire

- PLU : zonage, règlement : hauteur des constructions article 10, aspect extérieur des constructions article 11, prescriptions de plantations article 13
Communes

Outil de gestion / valorisation

- Opération d'intégration des bâtiments agricoles
Chambre d'Agriculture, PNR

Intervenants

Collectivités locales
Agriculteurs

Site n°9 : Marais de la Canarderie

Ensemble paysager ouvert structurant
et d'intérêt patrimonial

septembre 2012

NOM Marais de la Canarderie
LOCALISATION À l'Est de Condé-sur-l'Escaut,
 au Nord de Saint-Aybert, Thivencelle
 et du canal de Condé-Pommeroeul (la Hayne),
 à la frontière avec la Belgique

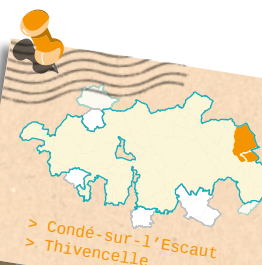
TYPLOGIE Site lié à la gestion hydraulique
 des plaines alluviales (Hayne)

**ENTITE
 PAYSAGERE** Plaine de la Hayne

**GRAND
 ENSEMBLE
 TERRITORIAL** Coeur de nature

PROTECTION ENS en marge du site
 Monument Historique inscrit :
 Fosse Ledoux et chevalement

**ZONAGE
 du PLU** N, A sur Condé-sur-l'Escaut



Identité paysagère

Le Marais de la Canarderie est un **paysage de campagne agricole** traditionnelle, composé essentiellement de prairies humides, mais aussi de quelques champs cultivés, étangs, taillis marécageux, peupleraies... La zone, située à l'**écart des bourgs et des axes de communication**, est difficilement accessible (uniquement par quelques chemins ruraux). Le marais est séparé de Condé-sur-l'Escaut par le site minier de Chabaud-Latour et ses grands étangs. Il est également séparé du bourg de Saint-Aybert par le canal, et longé par la frontière belge. Le paysage peu remanié semble "hors du temps".

Le Marais de la Canarderie est un secteur globalement ouvert. Cette ouverture visuelle est rare dans la plaine de la Hayne caractérisée par une certaine profusion végétale. Elle permet de prendre un peu de recul et de percevoir des points de repère comme :

- le chevalement et le terril du site minier de Chabaud-Latour à proximité,
- les silhouettes des hameaux : la Canarderie et la Ferme Gosset (Tromont).

Le site est visuellement délimité par la végétation : nombreuses peupleraies, végétation aux abords du canal... Quelques peupleraies et zones en friche à l'intérieur du marais viennent cloisonner les vues et montrent la sensibilité du site à l'évolution de l'occupation du sol.

Ce paysage de prairies humides est **façonné par l'eau qui pourtant reste imperceptible** : les fossés sont très discrets et le canal reste caché dans son écrin boisé.



Motifs paysagers



Étang et cabanon privés



Peupleraie



Chevalement (point d'appel)



Usages actuels et évolution récente

Ce paysage témoigne de l'agriculture traditionnelle des plaines humides. Les boisements de peupliers se sont peu à peu développés au coeur du site et principalement sur ses franges, renforçant l'impression d'isolement. Plusieurs étangs ont été aménagés pour la pratique de la chasse.

Le périmètre ENS est représenté en vert pour aider à se repérer sur les cartes.



1971 : prairies, quelques boisements

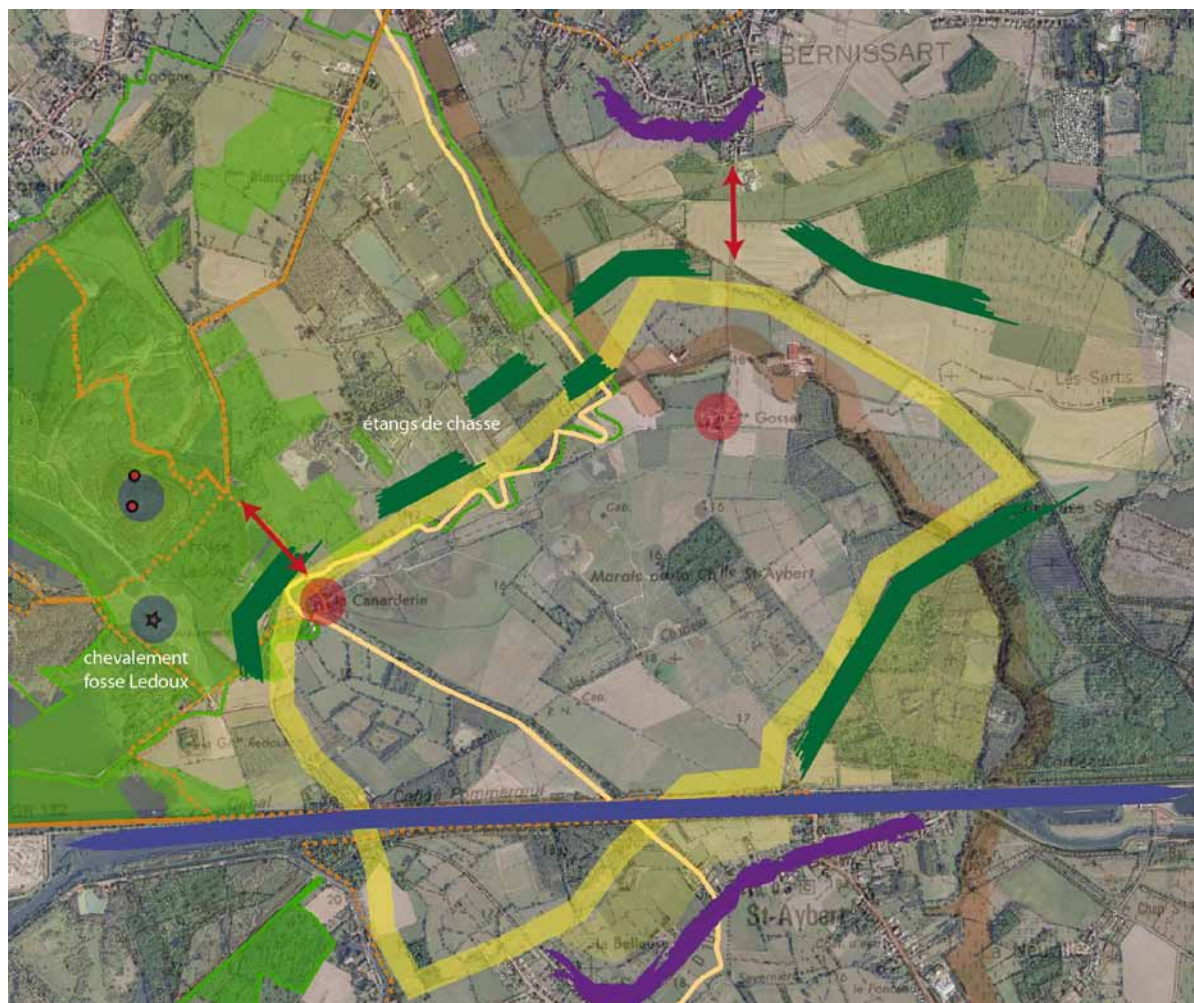


1989 : prairies, étangs, boisements au coeur du marais

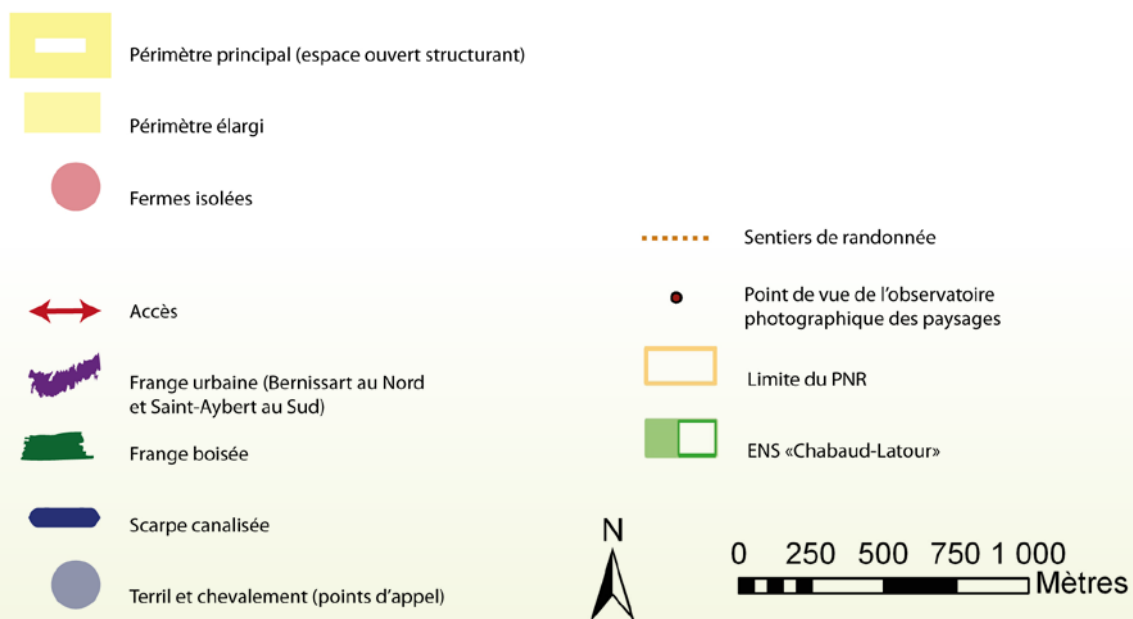


2005 : prairies, nombreux boisements et étangs au Nord

Diagnostic



Sources : PNRSE, DREAL 59-62, CG 59 - Fonds : IGN© Scan25®, Orthophoto 2009 - Cartographie : Biotope 2012



Atouts

- Ouverture visuelle (paysage ouvert structurant)
- Paysage témoin des pratiques agricoles traditionnelles
- Site naturel d'intérêt (ornithologique notamment)
- Continuité du site de Chabaud-Latour (forte co-visibilité) et de la ville de Condé-sur-l'Escaut
- Passage du GR

Faiblesses

- Cloisonnement par quelques boisements, étangs privés
- Aucune protection du patrimoine naturel
- Pression de la chasse
- En limite du périmètre du PNR
- Site discontinu (2 parties séparées par le canal)
- Gestion d'un site transfrontalier complexe

Evolutions pressenties

- Fermeture et banalisation du paysage (boisements, friches)
- Rétrécissement progressif du marais face à des limites qui se rapprochent de plus en plus (boisements)
- Multiplication des zones privées fermées (végétation) et clôturées, risque de ne pas maîtriser les évolutions



Enjeux

- Gestion agricole adaptée et respectueuse du milieu
- Gestion des espaces naturels
- Accessibilité du site pour la promenade

Pistes d'actions opérationnelles

Favoriser une gestion agricole adaptée au milieu et éviter la fermeture végétale du site

Identifier des points de vue à préserver (liens visuels avec les routes, avec les espaces contigus...).

Ré-ouvrir certaines vues (depuis le site de Chabaud-Latour par exemple)

Limiter le développement des peupleraies.

Evaluer la qualité et l'état de conservation des fossés et cours d'eau pour éventuellement les restaurer.

Favoriser les prairies et une gestion agricole adaptée au milieu

Restaurer les éléments arborés du paysage (arbres isolés...), les mares prairiales...

Interdire toute nouvelle création ou extension d'étangs.

Inciter les propriétaires à aménager les étangs existants et leurs abords de façon naturelle : privilégier végétaux locaux, forme irrégulière, berges en pente douce, éviter des modelés de terrain trop importants et le foisonnement végétal.

Outils fonciers

- Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PAEN)
- Zone Agricole Protégée (ZAP)
- Espace Naturel Sensible : zone de préemption
[Conseil général, communes](#)

Outil réglementaire

- SCoT : PADD, DOO et orientations
[Syndicat mixte de SCoT](#)
- PLU : zonage N
- PLU : éléments du paysage à protéger
- PLU : interdiction de création ou d'extension des plans d'eau dans les articles 1 et 2, prescriptions de plantations article 13
[Communes](#)

Outils de gestion / valorisation

- MAE : contractualisation avec les agriculteurs
- Circuits courts pour la valorisation des produits issus de l'élevage
[Chambre d'Agriculture](#)
- Plan de gestion et d'entretien des cours d'eau
[Syndicat gestionnaire des cours d'eau](#)
- Sensibilisation des propriétaires privés
- Aide à l'achat de végétaux locaux
[PNR](#)

Améliorer la connaissance des motifs identitaires du site dans un objectif de préservation et de valorisation

Réaliser un inventaire des petits éléments du patrimoine rural comme les ponts, les chemins pavés, etc. : localisation, état de conservation, intérêt architectural, préconisations techniques de restauration...

Réaliser un inventaire des éléments arborés : localisation, état phytosanitaire, intérêts pour le paysage, pour la biodiversité (arbres creux...), préconisations d'entretien et de gestion...

Outil réglementaire

- PLU : éléments de paysage à protéger, EBC
[Communes](#)

Outils de connaissance

- Inventaires pouvant être annexés au PLU
[PNR, CAUE, Bureau d'études](#)

Pistes d'actions stratégiques

Harmoniser les zonages d'urbanisme belges et français

Prévoir la valorisation du marais dans la continuité du site de Chabaud-Latour

Poursuivre la politique d'acquisition du Conseil général (ENS) pour les espaces écologiquement intéressants.

Organiser l'accueil du public sur l'ensemble du site (Chabaud-Latour + Canarderie) :

- améliorer les accès vers le marais (continuité et bouclage des chemins de promenade)
- valoriser la dualité du site pour sensibiliser à l'évolution des paysages : le Marais de la Canarderie représente les paysages agricoles traditionnels de la plaine de la Hayne, avant le chamboulement provoqué par l'activité minière qui a créé sur le site de Chabaud-Latour un nouveau paysage.

Outil foncier

- Espace Naturel Sensible : zone de préemption
[Conseil général](#)

Outil de gestion / valorisation

- Espace Naturel Sensible : schéma d'accueil du public
[Conseil général](#)

Intervenants

Collectivités locales
Conseil général (ENS)
Agriculteurs

Site n°10 : Hyverchies

Ensemble paysager ouvert structurant
et d'intérêt patrimonial

NOM	Hyverchies
LOCALISATION	Entre Wandignies-Hamage et Warlaing
TYPLOGIE	Site lié à la gestion des plaines alluviales (Scarpe)
ENTITE PAYSAGERE	Plaine de la Scarpe, en limite Ouest du massif forestier de Raismes - St-Amand
GRAND ENSEMBLE TERRITORIAL	Coeur de nature
PROTECTION	Zone Natura 2000 en marge du site
ZONAGE du PLU	A, N



septembre 2012



Identité paysagère

Le site d'Hyverchies est un espace agricole et naturel marqué par la présence de l'eau, traversé par le Courant du Wacheux et l'ancienne Scarpe. Le coeur du site est un **ensemble de prairies structurées par un réseau de fossés circulaires**.

La route circulaire suit le dessin des fossés, délimitant les basses prairies d'un côté, et les champs cultivés de l'autre, avec une légère différence de niveau.

La ferme d'Hyverchies est un point de repère visible des environs : les bâtiments du corps de ferme traditionnel (ancienne cense abbatiale à l'architecture patrimoniale) sont prolongés par des hangars agricoles et accompagnés de quelques grands arbres (peuplier, chêne, frêne) et haies d'aubépines. A proximité, une habitation isolée contraste dans le paysage par sa couleur blanche et sa végétation horticole (haie de conifères, etc.).

Le site est traversé par la RD99, route typique de la vallée de la Scarpe : parfois très sinueuse, parfois en ligne droite. Elle traverse tour à tour prairies, champs, forêt, espaces naturels... L'itinéraire est ponctué par des petits éléments du patrimoine rural (ponts, vannes...) et des fermes isolées qui constituent les motifs paysagers identitaires du site.

Le site bénéficie d'une **ouverture visuelle** plutôt rare dans la plaine de Scarpe et ses limites visuelles vont au-delà des prairies :

- boisements du Marais de Sonnevile au Nord-Ouest,
- boisements et prémisses du massif forestier à l'Est, dont la lisière est difficilement perceptible, brouillée par la présence des boisements cultureaux,
- ripisylve de l'ancienne Scarpe vers le Sud,
- village de Wandignies-Hamage au Sud-Ouest, notamment les nouvelles constructions à l'entrée du bourg,
- arbustes et peupliers sur les berges du Wacheux et autres fossés au Nord, qui forment une limite moins franche.



Motifs paysagers



Cense abbatiale



Ferme isolée (Hyverchies)



Pont



Pont



Fossé



Vanne

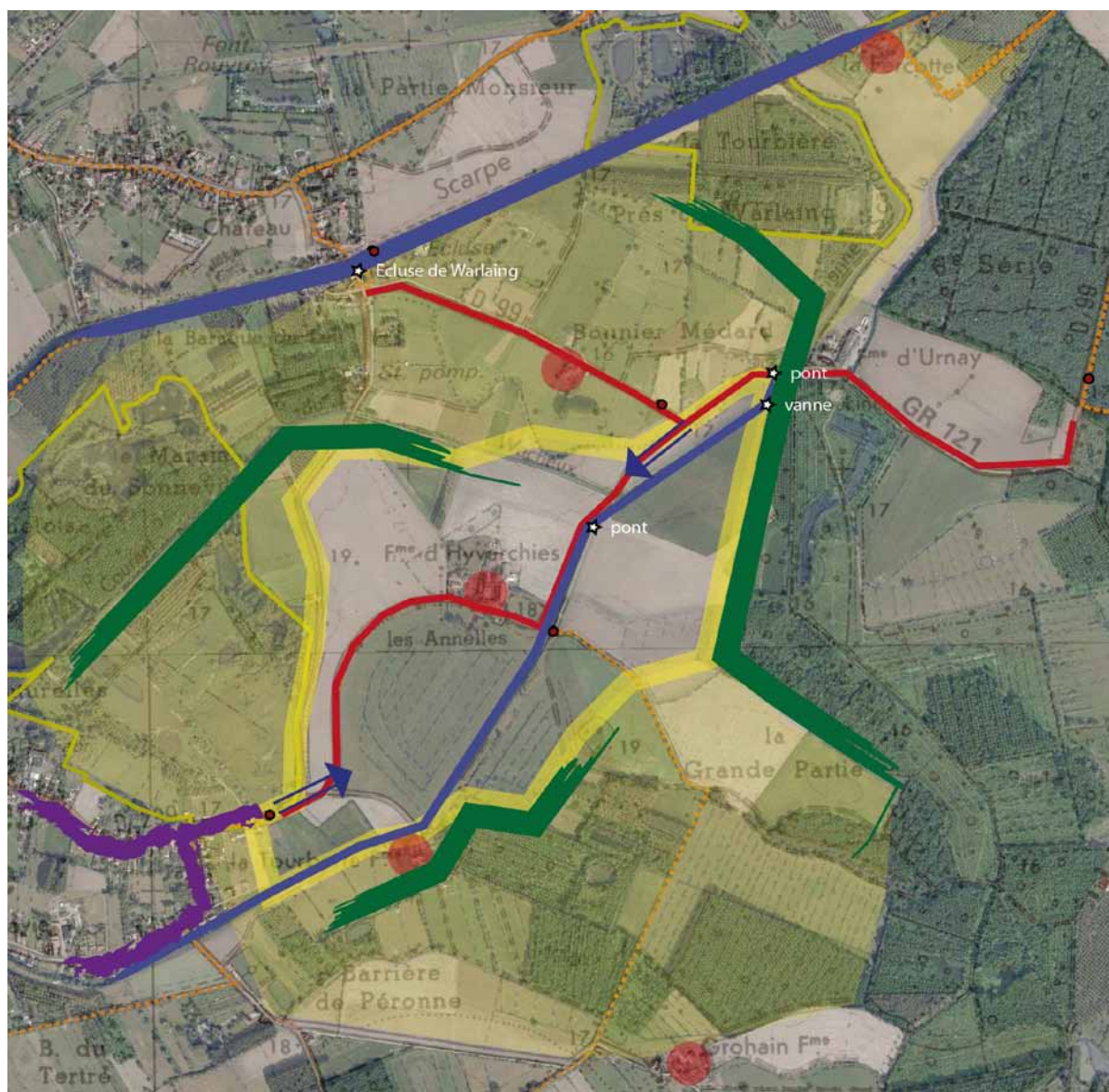


Usages actuels et évolution récente

Le paysage d'Hyverchies est témoin de l'histoire abbatiale de la plaine de la Scarpe. Il porte les traces bâties et agricoles des transformations liées à l'assainissement des marécages et l'exploitation de la terre.

On observe un développement progressif des boisements depuis les années 1970 : à l'Est vers le massif forestier, à l'Ouest au niveau du marais de Sonnevile. Les abords de la ferme d'Hyverchies sont en revanche toujours restés ouverts. Les bâtiments de la ferme se sont agrandis (hangar agricole).

Diagnostic



Sources : PNRSE, DREAL 59-62, CG 59 - Fonds : IGN© Scan25®, Orthophoto 2009 - Cartographie : Biotope 2012

Atouts

- Paysage ouvert structurant
- Patrimoine rural riche (bâti, végétal, lié à l'eau)
- Patrimoine naturel (Marais de Sonnevile géré par le PNR)
- Paysage témoin de pratiques agricoles traditionnelles (drainage de la vallée de la Scarpe), en accord avec le milieu

Faiblesses

- Lisière du massif forestier peu perceptible par la multiplication des boisements
- Végétation horticole aux abords des habitations

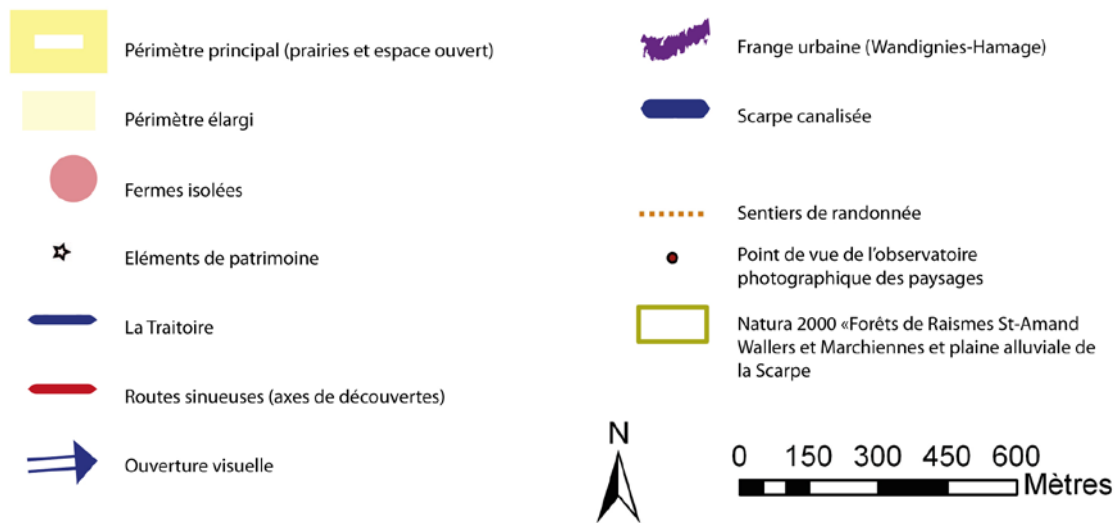
Evolutions pressenties

- Rétrécissement progressif du marais (fermeture du paysage sur ses franges)
- Effacement des traces de l'histoire du paysage (dessin des fossés...)
- Grignotage par le tissu urbain à l'Ouest (Wandignies-Hamage)
- Travaux sur la RD99 (recalibrage, mise aux normes)



Enjeux

- Préservation de l'ouverture du paysage : forte sensibilité au changement d'occupation des sols (boisements) et à toute introduction de nouveaux motifs (bâti...)
- Gestion agricole adaptée au milieu et aux exigences actuelles
- Maîtrise de l'urbanisation : sensibilité aux modifications de la frange urbaine de Wandignies-Hamage
- Insertion du bâti agricole



Pistes d'actions / Outils / Partenaires

Pistes d'actions opérationnelles

Maîtriser l'urbanisation

Stopper le développement urbain linéaire de Wandignies-Hamage.

Aménager l'entrée du bourg pour marquer la limite entre marais et tissu urbain, en toute simplicité et sobriété (plantations d'arbres en alignements ou isolés).

Soigner les franges urbaines avec le site : dans les jardins, inciter à la plantation d'essences locales en s'inspirant des motifs végétaux identitaires, préserver des ouvertures sur la rue et vers le marais.

Outil réglementaire

- SCoT : PADD et DOO, orientations et mesures réglementaires [Syndicat mixte de SCoT](#)
- PLU : zonage, éléments du paysage à protéger [Communes](#)

Outils de gestion / valorisation

- Sensibilisation des propriétaires privés
- Aide à l'achat de végétaux locaux [PNR](#)

Intégrer les bâtiments agricoles

Promouvoir la qualité des nouvelles constructions agricoles :

- réfléchir en amont au site et au mode d'implantation du bâti : se rapprocher des masses bâties ou boisées pour limiter l'impact visuel
- harmoniser la forme et l'implantation des nouveaux bâtiments avec le bâti ancien
- aspect et teintes des matériaux utilisés
- aux abords, privilégier les plantations typiques, dans le choix des formes (alignement d'arbres, haies champêtres, bosquets...) comme des essences (végétaux indigènes).

Outil réglementaire

- PLU : zonage, règlement : hauteur des constructions article 10, aspect extérieur des constructions article 11, prescriptions de plantations article 13 [Communes](#)

Outil de gestion / valorisation

- Opération d'intégration des bâtiments agricoles [Chambre d'Agriculture, PNR](#)

Favoriser une gestion agricole adaptée au milieu

Eviter la fermeture végétale du site :

- identifier des points de vue à préserver (liens visuels avec les routes, avec les espaces contigus...) et à ré-ouvrir
- favoriser les prairies
- limiter le développement des peupleraies.

Outils fonciers

- Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PAEN)
- Zone Agricole Protégée (ZAP) [Conseil général, communes](#)

Outils réglementaires

- Réglementation de boisements
- PLU : éléments du paysage à protéger [Communes](#)

Outils de gestion / valorisation

- MAET : contractualisation avec les agriculteurs en zone Natura 2000 [Opérateur et animateur du site Natura 2000](#)
- MAE : contractualisation avec les agriculteurs
- Circuits courts pour la valorisation des produits issus de l'élevage [Chambre d'Agriculture](#)

Pistes d'actions opérationnelles

Améliorer la connaissance des motifs identitaires du site dans un objectif de préservation et de valorisation

Réaliser un inventaire des petits éléments du patrimoine rural comme les ponts, vannes, chemins pavés, etc. : localisation, état de conservation, intérêt architectural, préconisations techniques de restauration...

Réaliser un inventaire des éléments arborés : localisation, état phytosanitaire, intérêts pour le paysage, pour la biodiversité (arbres creux...), préconisations d'entretien et de gestion...

Outil réglementaire

- PLU : éléments de paysage à protéger, EBC
Communes

Outils de connaissance

- Inventaires pouvant être annexés au PLU
- Observatoire photographique du PNR : site bien couvert (4 points de vue)
PNR, CAUE, Bureau d'études

Accompagner les travaux de mise aux normes de la RD99

Il s'agit de concilier les objectifs d'insertion paysagère (ci-dessous) et les objectifs de sécurité routière.

Préserver les caractéristiques actuelles qui font que la route est bien intégrée dans le site, elle en permet la découverte sans le dénaturer :

- ne pas faire disparaître (éviter de buser) les fossés enherbés : si la voie est élargie, décaler les fossés
- éviter les tracés trop rectilignes, en rupture avec la composition du paysage
- éviter le remblai (une route en surplomb est déconnectée de son site)
- limiter au maximum l'installation d'éléments type glissières de sécurité, hauts lampadaires, fils électriques : cibler les zones prioritaires en termes de sécurité, choisir du mobilier aux lignes sobres et épurées et aux couleurs sombres pour un impact visuel moindre, enterrer les réseaux...
- recenser les éléments de patrimoine directement concernés / menacés par le projet afin de les prendre en compte (les ponts...)
- valoriser les abords des fermes isolées (aussi en termes de sécurité).

Outil de gestion / valorisation

- Etude d'opportunité préalable avec expertise paysagère et patrimoniale pour étudier finement les impacts, les modes d'implantation et les choix d'aménagement
Conseil général, Bureau d'études

Intervenants

Agriculteurs
Conseil général (voirie départementale)
Collectivités locales

Site n°11 : **Ville fortifiée
de Condé-sur-l'Escaut**
Ensemble paysager d'intérêt patrimonial

NOM Ville fortifiée de Condé-sur-l'Escaut

LOCALISATION Ville de Condé-sur-l'Escaut

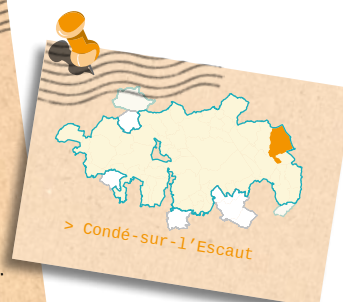
TYPLOGIE Site lié à l'histoire transfrontalière
(Escaut)

**ENTITE
PAYSAGERE** Escaut alluvial, en limite de l'Escaut
urbain et la plaine de la Hayne

**GRAND
ENSEMBLE
TERRITORIAL** Cœur de nature

PROTECTION 13 Monuments Historiques inscrits
et classés dans la vieille ville

**ZONAGE
du PLU** U, AU, N



septembre 2012



Identité paysagère

La ville fortifiée de Condé-sur-l'Escaut rassemble un **patri-moine historique riche et varié**, lié à son passé trans-frontalier (l'histoire de conquêtes successives et l'activité de batellerie sur l'Escaut). La ville présente un double système de défense avec une enceinte médiévale (du XIIe s.) et des fortifications bastionnées (du XVIIe s.), des douves et un système d'inondations défensives, la Porte Vautourneux (Monument Historique du XVIIIe s.). La structure urbaine même de la ville fortifiée est historique.

Ce patrimoine est réparti autour de l'ancienne ville de Condé qui s'est construite sur un petit éperon calcaire entouré de rivières marécageuses.

A l'Ouest du centre ancien, un vaste espace vert public est aménagé autour des fortifications et des voies d'eau. Ce large espace de nature au coeur de l'agglomération offre des ambiances variées et ombragées, caractérisées par **la pierre, les arbres et les pelouses**. Des sentiers sinueux permettent la découverte progressive des vestiges, parfois cachés dans les sous-bois, parfois mis en valeur par des étendues enherbées ou des points de vue.

Cet espace est directement accessible aux piétons depuis le centre ancien ou la voie d'entrée dans la ville. En revanche ces accès ne sont pas très bien identifiés et on peut avoir du mal à se repérer dans le site.

Autour du centre ancien, d'autres espaces mettent en scène **des vestiges de remparts, des canaux, des écluses**... ces espaces se découvrent au détour des rues de la ville.



Ancienne écluse



Ancienne écluse



Accès côté route



Accès côté ville



Porte Vautourneux (Monument historique)



Motifs paysagers



Pierre



Eau



Arbres et pelouses



Sous-bois



Sentiers



Usages actuels et évolution récente

Évolution des tracés de la Scarpe et de l'Escaut

Le tracé actuel des canaux date des années 1970 : le transport fluvial contourne largement la ville et n'emprunte plus les canaux qui longent le centre-ville ancien.

La rocade, qui délimite le site des fortifications à l'Ouest et permet leur accès, date des années 1980.



1971 : tracé naturel des fleuves, méandre

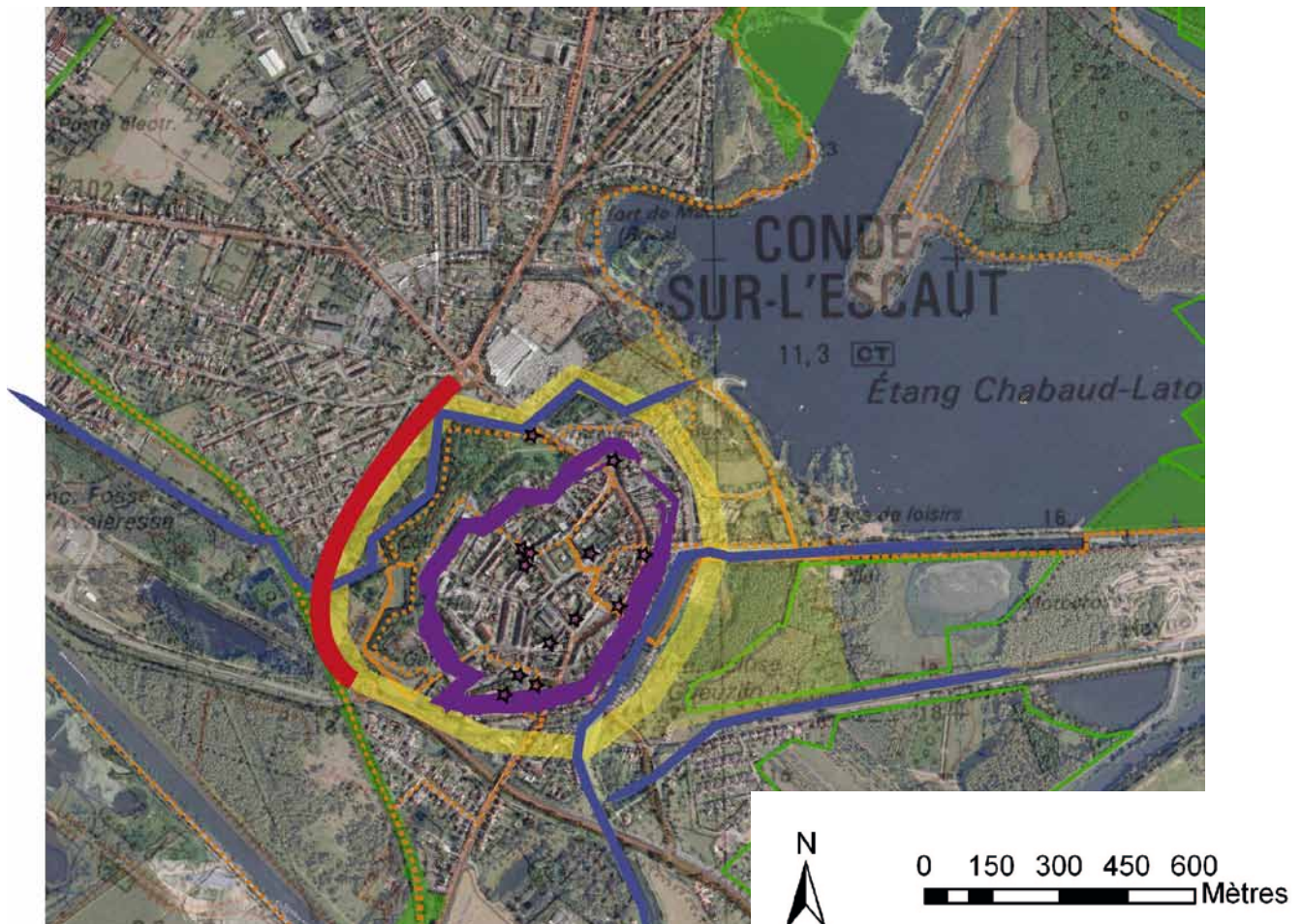


1989 : creusement des canaux en contournement de la ville









2005 : configuration actuelle

Diagnostic



Sources : PNRSE, DREAL 59-62, CG 59 - Fonds : IGN© Scan25®, Orthophoto 2009 - Cartographie : Biotope 2012

	Périmètre principal (ville fortifiée)		Rocade
	Périmètre élargi (lien vers Chabaud-Latour, traces dispersées des anciens canaux et fortifications)		Frange urbaine (centre ville)
	Cours d'eau structurants (anciens canaux)		Monuments Historiques inscrits et classés

Atouts

- Riche patrimoine : fortifications, structure urbaine et patrimoine à l'intérieur de la ville fortifiée
- Monuments Historiques à l'intérieur de la vieille ville
- Espace de nature en centre-ville

Evolutions pressenties

- Risque de dégradation du patrimoine bâti
- Restauration en cours de certains murs
- Projet de ZPPAUP-AVAP en cours depuis un certain nombre d'années

Faiblesses

- Accès aux fortifications peu identifiés depuis la ville et les rues (peu visibles et sans lien entre eux)
- Patrimoine dispersé
- Manque de cohérence dans le traitement des différents espaces publics
- Absence de maîtrise de l'affichage publicitaire sur la commune

Enjeux

- Préservation et valorisation des caractéristiques historiques, architecturales et bâties
- Mise en réseau des différents sites de la ville, cohérence des aménagements (mise en valeur des accès...)
- Gestion écologique des espaces verts urbains

Pistes d'actions opérationnelles

Protéger le patrimoine

Faire aboutir le projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Poursuivre les chantiers de restauration des murs de fortification.

Prendre en compte le patrimoine dans les futurs projets d'aménagement.

Outils réglementaires

- AVAP
STAP, DREAL
- SCoT : DOO, protection des éléments patrimoniaux
Syndicat Mixte de SCoT
- PLU : zonage et règlement (protection du patrimoine)
Communes

Outil de gestion / valorisation

- Chantier de volontaires pour la restauration du patrimoine
Collectivités locales (Jeunesse et sport), associations

Concevoir un projet global de valorisation des espaces publics et abords des monuments historiques

Définir une hiérarchisation des espaces en fonction de leurs caractéristiques :

- accessibilité à l'échelle de la ville,
- visibilité,
- intérêt patrimonial, représentativité de la ville,
- ambiances,
- fonctions et usages,
- patrimoine naturel,
- etc.

Définir une "palette" de matériaux à décliner dans les aménagements : revêtements de sol, matériaux, mobilier urbain, signalétique, etc.

Prévoir et réglementer la gestion de l'affichage publicitaire.

Intégrer le volet sensibilisation et communication auprès du public (paragraphe suivant) dès le projet de conception.

Outil réglementaire

- PLU : prescriptions dans le règlement
Commune

Outils de gestion / valorisation

- Dossier d'AVAP intégrant des préconisations
- Étude de programmation urbaine
- Plan de gestion différenciée
Bureaux d'études, commune

Organiser l'accueil du public pour valoriser le patrimoine

Créer un sentier de découverte de la ville au travers de ses fortifications.

Faire le lien avec le site de Chabaud-Latour.

Outil réglementaire

- PDIPR
Conseil général

Pistes d'actions stratégiques

Mettre en réseau les sites du territoire liés à l'histoire transfrontalière de l'Escaut

Créer une "route des forts".

Outil de gestion / valorisation

- Plan d'interprétation de la vallée de l'Escaut
PNR, Conseil général

Intervenants

Collectivités locales
STAP (ABF)
Office de Tourisme

Site n°12 : Terrils & Censes d'en-bas

Ensemble paysager d'intérêt patrimonial

NOM Terrils & Censes d'en-bas

LOCALISATION À l'Est du bourg d'Haveluy

TYPLOGIE Site lié à l'histoire minière

ENTITE PAYSAGERE plateau de l'Ostrevent

GRAND ENSEMBLE TERRITORIAL Arc rural ouvert

PROTECTION Site inscrit (intérêt paysager et historique)

ZONAGE du PLU N pour les terrils, A pour les censes, U à proximité



septembre 2012



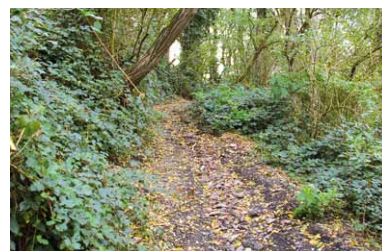
Identité paysagère

Le site regroupe deux terrils et deux corps de fermes (les Censes d'en-bas) accessibles directement depuis le bourg d'Haveluy. Les terrils forment des **points de repère** importants dans les paysages ouverts du plateau. Visibles depuis les routes et les villages voisins, ils s'insèrent dans la campagne agricole parmi les tâches boisées, peupliers et d'autres points d'appel comme les chevalements d'Arenberg, les terrils, la centrale thermique...

Le site des terrils est un Espace Naturel Sensible du Département du Nord, bénéficiant d'aménagements pour l'accueil du public : un sentier piéton permet de faire le tour des terrils, animé par un point d'observation sur une mare (zone humide) et des vues sur la campagne environnante (chevalements d'Arenberg...). Une zone est également clôturée pour la protection du patrimoine naturel...

L'aménagement est simple et efficace, le sentier offre des **ambiances variées** et laisse découvrir plusieurs **fenêtres visuelles** vers les environs. Les clôtures sont doublées de haies champêtres (essences locales).

Les deux censes témoignent du **bâti agricole traditionnel** : corps de fermes, porches, fossés. Ces espaces sont facilement accessibles mais privés et parfois cachés. Des travaux de rénovation sont en cours.



Sentiers aménagés



Vues depuis les environs



Entrée de cense

Entrée de cense

Frange urbaine du site



Accès public accueillant

Accès privé

Frange urbaine du site

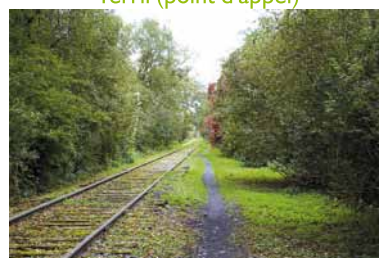
Motifs paysagers



Architecture patrimoniale



Terril (point d'appel)



Ancienne voie ferrée, sentier et haies



Fenêtres visuelles



Usages actuels et évolution récente

Les boisements autour des terrils se sont développés dans les années 1970-80.

Le paysage environnant n'a pas beaucoup évolué : quelques parcelles agricoles se sont agrandies, mais restent dans l'ensemble de taille moyenne.

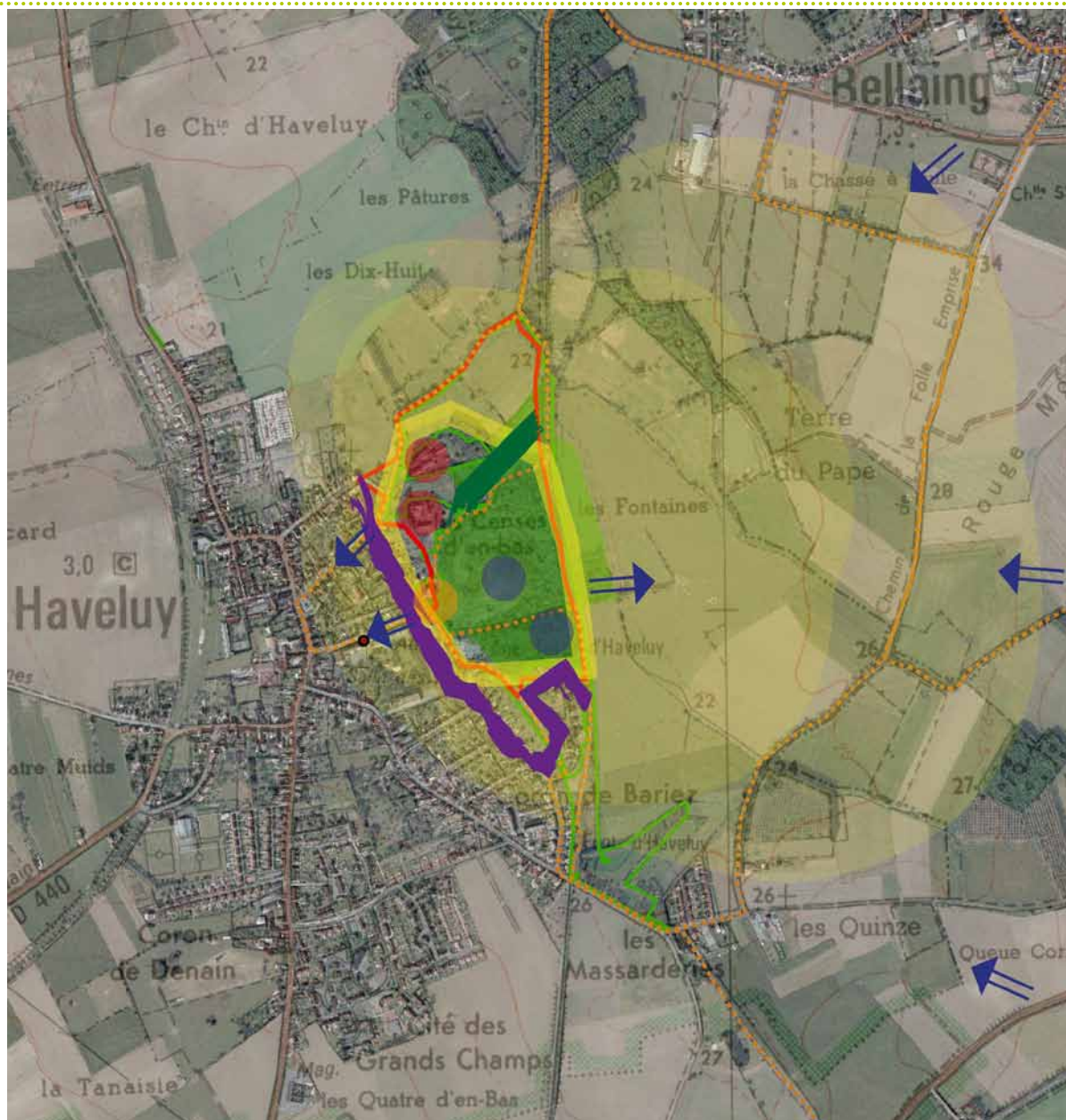


1971

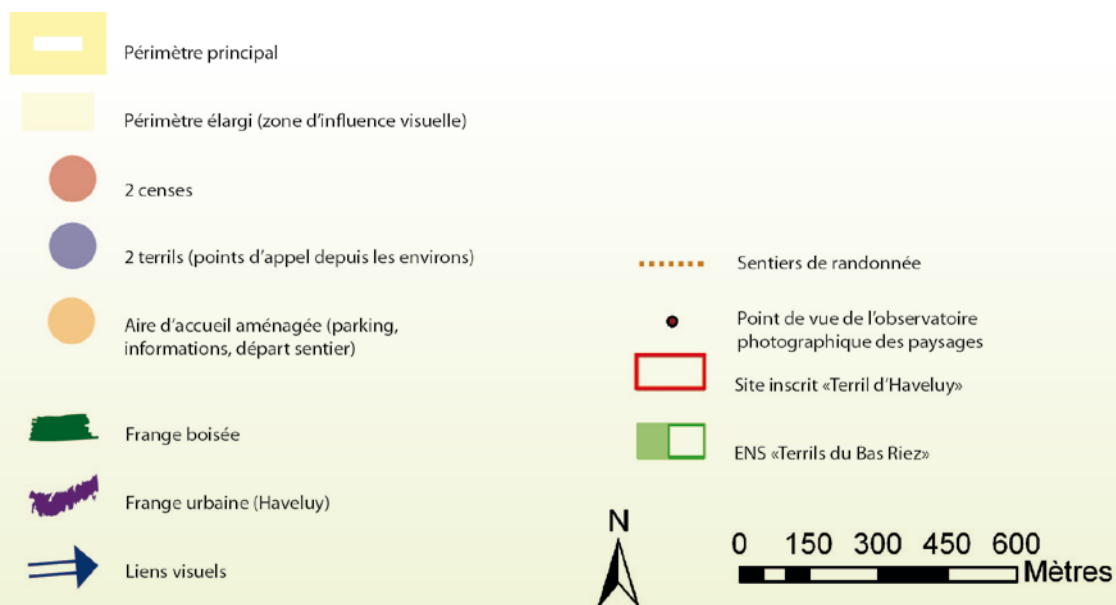


2009

Diagnostic



Sources : PNRSE, DREAL 59-62, CG 59 - Fonds : IGN© Scan25®, Orthophoto 2009 - Cartographie : Biotope 2012



Atouts

- Patrimoine historique (agricole et minier)
- Espace naturel (richesse écologique des terrils)
- ENS bien mis en valeur (gestion + pédagogie)

Evolutions pressenties

- Fermeture des vues sur les censes et sur les terrils (boisements, urbanisation)
- Risques de co-visibilité à l'échelle du périmètre élargi (introduction d'éléments nouveaux)

Faiblesses

- Censes cachées dans la végétation
- Franges urbaines peu soignées.
- Lotissement au Sud du site aménagé sans lien avec son paysage d'accueil.
- Habitations inoccupées



Enjeux

- Ouverture du paysage aux abords immédiats du site (maîtrise des boisements, de l'urbanisation)
- Ouverture de points de vue sur les fermes
- Valorisation du patrimoine architectural
- Maîtrise des évolutions des interfaces avec le bourg
- Maîtrise des co-visibilités avec des éléments nouveaux dans le paysage agricole environnant

Pistes d'actions opérationnelles

Protéger et valoriser pour le public le patrimoine naturel

Poursuivre les actions engagées au niveau de l'ENS.

Outil foncier

- Espace Naturel Sensible :
zone de préemption
[Conseil général](#)

Protéger et valoriser le patrimoine bâti et paysager

Réaliser l'inventaire du bâti.

Limiter les boisements aux abords immédiats des fermes pour préserver des ouvertures visuelles.

Etendre l'ENS et actualiser le plan de gestion, en prenant en compte le patrimoine bâti et paysager.

Outils réglementaires

- PLU : zonage
- PLU, règlement : aspect extérieur des constructions article 11, prescriptions de plantations article 13
[Communes](#)
- SCoT : DOO, protection des éléments patrimoniaux
[Syndicat Mixte de SCoT](#)
- Site inscrit : avis et préconisations de la DREAL pour tous travaux
[DREAL](#)

Maîtriser la frange urbaine

Valoriser les abords immédiats du site par des aménagements simples mettant en valeur les effets de perspectives sur le terroir (alignements d'arbres dans les rues).

Requalifier le quartier au Sud du site (projet de renouvellement urbain) en prenant en compte sa proximité immédiate avec le site :

- préservé des vues sur le site, valoriser les perspectives
- organiser les accès...

Outil réglementaire

- PLU : OAP, zonage, éléments du paysage à protéger, emplacements réservés
[Commune](#)

Maîtriser les co-visibilités

Promouvoir la qualité des constructions agricoles :

- réfléchir en amont au site et au mode d'implantation du bâti : se rapprocher des masses bâties ou boisées pour limiter l'impact visuel
- harmoniser la forme et l'implantation des nouveaux bâtiments avec le bâti ancien
- aspect et teintes des matériaux utilisés
- aux abords, privilégier les plantations "typiques", dans le choix des formes (alignement d'arbres, haies champêtres, bosquets...) comme des essences (végétaux indigènes).

Planifier l'introduction d'éléments nouveaux dans le paysage (relais téléphoniques...).

Outil réglementaire

- PLU : zonage, règlement : hauteur des constructions article 10, aspect extérieur des constructions article 11, prescriptions de plantations article 13
[Communes](#)

Outil de gestion / valorisation

- Opération d'intégration des bâtiments agricoles
[Chambre d'Agriculture, PNR](#)

Outil réglementaire

- Etudes d'impact
[PNR, bureaux d'études](#)

Intervenants

Collectivités locales
Conseil général (ENS)
Opérateurs

Site n°13 : Plateau d'Orchies

Ensemble paysager ouvert structurant

septembre 2012

NOM Plateau d'Orchies

LOCALISATION Entre Orchies, Coutiches et Bouvignies
En limite du Parc naturel régional

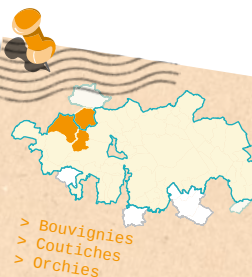
TYPLOGIE Espace ouvert de la Campagne habitée

ENTITE PAYSAGERE Versants de la Pévèle

GRAND ENSEMBLE TERRITORIAL Campagne habitée et campagne ouverte

PROTECTION A proximité :
2 Monuments Historiques à Orchies

ZONAGE du PLU A, U, AU



Identité paysagère

Le plateau d'Orchies représente un **vaste espace agricole** dont l'altitude décroît doucement du Nord vers le Sud, offrant ainsi de **larges vues** dans cette direction, vers la plaine de la Scarpe.

Le paysage, ouvert au vent et aux regards, est :

- majoritairement occupé par des champs cultivés (parcelles de taille moyenne),
- traversé de routes légèrement sinueuses et de chemins ruraux qui en permettent la découverte,
- ponctué de fermes isolées (habitations, hangars agricoles) accompagnées de végétation,
- ponctué de quelques bosquets et boisements relativement éloignés,
- marqué par les infrastructures (lignes électriques, A23).



Les limites visuelles du plateau d'Orchies sont plus ou moins lointaines :

- vers le Nord : le plateau est délimité par l'A23 qui elle-même délimite l'urbanisation d'Orchies. Les vues Nord - Nord-Ouest sont marquées par les réseaux aériens (lignes électriques), les bâtiments d'activités au niveau de l'échangeur autoroutier et l'autoroute (également perceptible par le bruit).
- vers l'Est et l'Ouest : le bombement du relief permet des vues plus lointaines marquées par des **horizons boisés**. Le plateau est délimité à l'Ouest par Coutiches et son bâti étiré, caché par la végétation, et à l'Est par le bâti linéaire le long de la RD957 (extension de Bouvignies), également peu perceptible derrière la végétation.
- vers le Sud, la vue s'arrête sur le bourg de Bouvignies et son cortège végétal. On perçoit quelques bâtiments et le clocher d'église formant un point de repère. En arrière-plan, une large tâche boisée laisse deviner la vallée de la Scarpe. Le panorama Sud est marqué par trois points d'appels : du plus éloigné au plus proche, il s'agit de la cheminée de la centrale thermique derrière l'horizon boisé, du clocher de l'église de Bouvignies, et d'une antenne relais téléphonique intégrée à une peupleraie.



Campagne rurale vers le Sud-Est



Campagne urbaine vers le Nord-Ouest



Motifs paysagers



Chemin rural



Réseaux aériens



Route et ferme isolée



Végétation champêtre autour du bâti



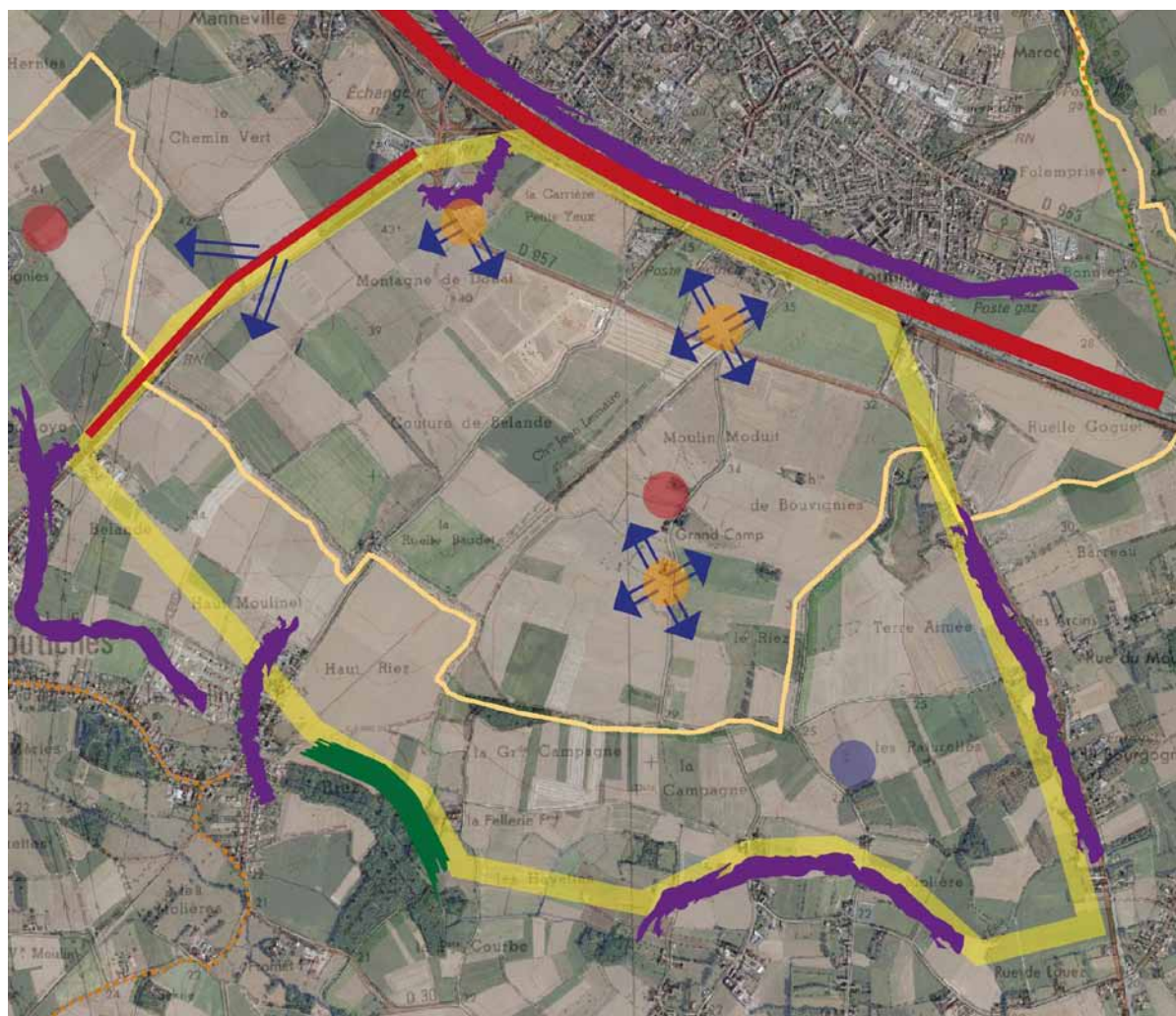
Usages actuels et évolution récente

Ce paysage n'a pas connu beaucoup d'évolution depuis les années 1970, hormis la construction de l'autoroute (années 1970-80). Les boisements actuels existent depuis cette date et ne se sont pas développés.

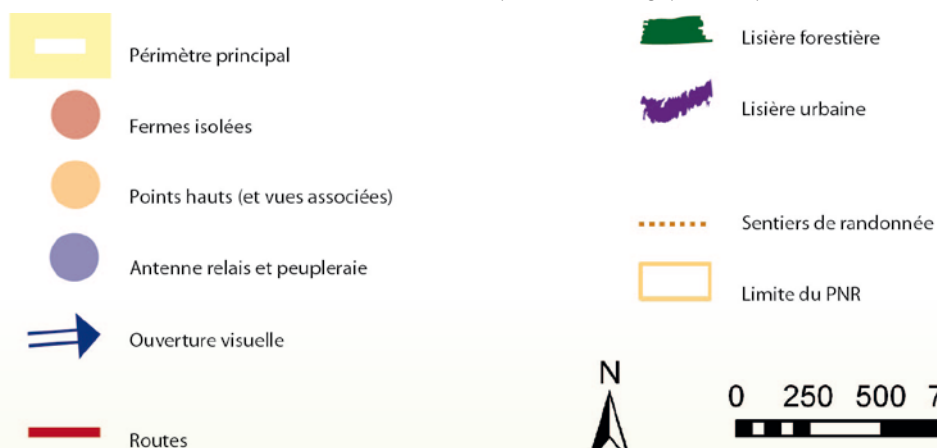
Les parcelles agricoles se sont progressivement agrandies, notamment au Nord du site, tout en restant de taille moyenne. Autour des villages, les parcelles sont restées de petite taille.

Des zones d'activités aux abords d'Orchies et de l'autoroute se sont implantées.

Diagnostic



Sources : PNRSE, DREAL 59-62, CG 59 - Fonds : IGN© Scan25®, Orthophoto 2009 - Cartographie : Biotopie 2012



0 250 500 750 1 000
Mètres

Atouts

- Ouverture (paysage ouvert structurant)
- "Porte du Parc" qui offre des liens visuels très forts avec le territoire (vue sur la vallée de la Scarpe, le massif forestier de Saint-Amand...)
- Fermes isolées et leurs cortèges végétaux
- Nombreux chemins

Faiblesses

- Impact des réseaux aériens et infrastructures (autoroute, zone d'activités)

Evolutions pressenties

- Etirement urbain, étalement des zones d'activités
- Développement des réseaux aériens qui se "rapprochent" petit à petit du site
- Développement des boisements
- Développement de l'éolien



Enjeux

- Forte sensibilité à l'introduction d'éléments d'envergure : bâti de grande dimension, changement d'occupation du sol (boisements cultureux), infrastructures, modification des franges urbaines
- Maîtrise de l'urbanisation : limites et franges
- Insertion des infrastructures et des parcs éoliens

Pistes d'actions / Outils / Partenaires

Pistes d'actions opérationnelles

Maîtriser l'urbanisation

Aménager les entrées de bourgs (Coutiches, Bouvignies) pour marquer la limite entre campagne et tissu urbain.

Soigner les franges avec le plateau ouvert (arrières de jardins bien visibles...), notamment au niveau du nouveau quartier (zone AU, lieu-dit le Molinel à Coutiches).

Outils réglementaires

- PLU : OAP, zonage, éléments du paysage à protéger, règlement : prescriptions de plantations article 13
Communes
- SCoT : DOO, orientations et mesures réglementaires
Syndicat Mixte de SCoT

Planifier le développement des zones d'activités (extension urbaine d'Orchies)

A l'échelle du territoire : rechercher le site d'implantation le plus adapté.

A l'échelle de la zone : insérer la zone d'activités dans son paysage d'accueil :

- concevoir un plan d'aménagement global composé avec l'environnement
- accorder une attention particulière aux accès
- conserver les végétaux existants
- préverdifier les abords des terrains à occuper
- accompagner les constructions par des plantations adaptées
- soigner les franges des zones d'activités avec le plateau ouvert.

Outils réglementaires

- PLU : zonage
- PLU, règlement : implantation du bâti, hauteur et aspects articles 1, 2, 10, 11, prescriptions de plantations article 13
Communes
- SCoT : DOO, orientations et mesures réglementaires
Syndicat Mixte de SCoT

Outils de gestion / valorisation

- Etude préalable de planification urbaine, architecturale et paysagère
- Label PALME ou autre label qualité
Bureaux d'études, Association PALME, commune, EPCI

Planifier le développement éolien à l'échelle intercommunale

Cette démarche permet de réfléchir en amont du projet afin de bien prendre en compte la spécificité du site et construire un projet adapté (choix du site et des principes d'implantation) :

- rechercher le site d'implantation le plus adapté
- adapter la taille du projet au territoire et au paysage d'accueil
- composer avec le paysage existant : s'appuyer sur ses lignes de force
- bien étudier les co-visibilités avec les éléments de patrimoine.

Outils réglementaires

- Dossier de création de ZDE
- Etude d'impact
Communautés de communes

Outil de gestion / valorisation

- Schéma territorial éolien du PNR
PNR

Intervenants

Collectivités locales
Opérateurs éoliens
Agriculteurs

les 9 panoramas & perspectives visuelles remarquables

Vue A : Plateau de Raimbeaucourt

Vue B : Route de Flines

Vue C : Route de Marchiennes

Vue D : Fort de Maulde

Vue E : Route de Raismes

Vue F : Terril fosse Sabatier

Vue G : Canal de l'Escaut

Vue H : Route forestière de Bon-Secours

Vue I : Route urbaine de Bruay

Vue A : **Plateau de Raimbeaucourt**
Panorama remarquable

NOM Plateau de Raimbeaucourt

LOCALISATION Entre Raimbeaucourt et Moncheaux, au niveau de la rue vers "le Moulin" et de la voie verte

TYPLOGIE Espace ouvert de la Campagne habitée

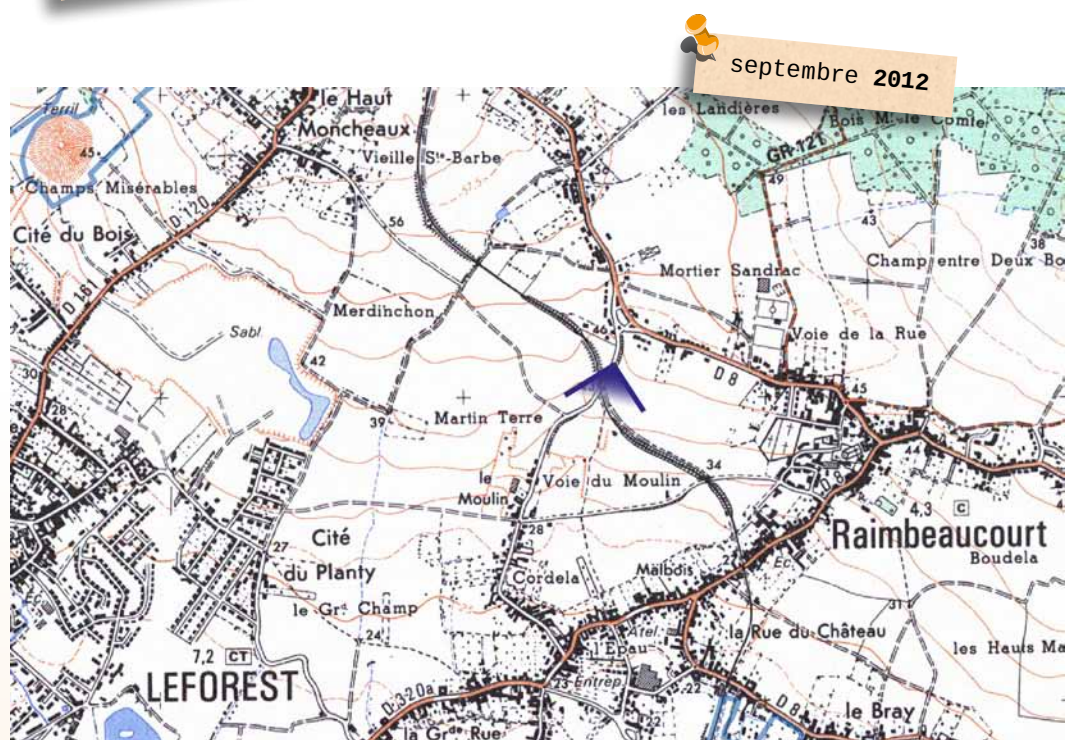
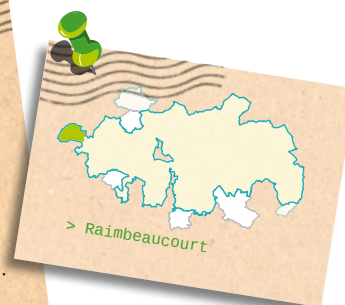
DIRECTION Vue Sud

ENTITE PAYSAGERE Versants de la Pévèle

GRAND ENSEMBLE TERRITORIAL Campagne habitée

PROTECTION /

ZONAGE du PLU A, U, AU

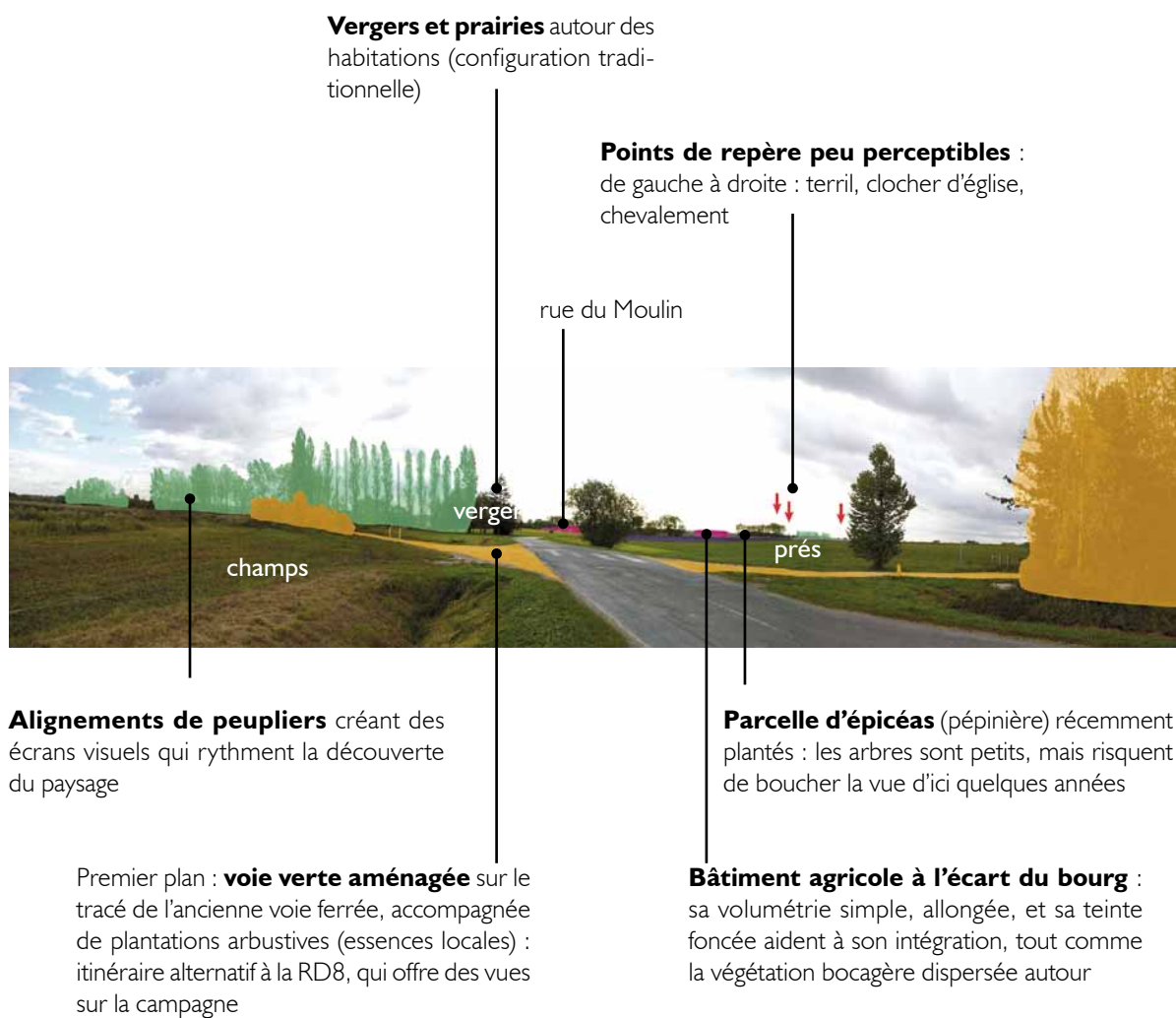


Sources : IGN © Scan25®

1 / 15 000°

Identité paysagère

Entre les bourgs de Moncheaux et Raimbeaucourt, l'urbanisation linéaire le long de la route D8 crée un effet couloir et coupe toute vue vers la campagne environnante. Entre la RD8 et la Rue du Moulin, une portion de route n'est pas urbanisée. La vue s'ouvre alors vers un paysage de campagne habitée, semi-fermé et rythmé par la végétation.



Zoom sur le bâtiment agricole



Voie verte à Râches

Diagnostic



Points de repère



Parcelle d'épicéas



Rue du Moulin : entrée de Raimbecourt

Atouts

- Campagne "multifonctionnelle" (espaces résidentiels, agricoles, récréatifs...)
- Voie verte, axe de découverte privilégié du territoire
- Prés et vergers : auréole herbagère conservée autour du bâti
- Rare tronçon de rue de Raimbecourt ouvert sur la campagne

Faiblesses

- Pas de vue depuis la RD8, il faut sortir du bourg pour apercevoir les environs
- Parcelles d'épicéas : risque de fermeture des horizons, rupture entre espaces bâtis et agricoles

Evolutions pressenties

- Démultiplication des points de repère qui aurait pour effet une perte de lisibilité du paysage
- Risque de cloisonnement du panorama par la végétation ou par l'urbanisation (étirement du village), ce qui provoquerait également l'enclavement de parcelles agricoles
- Potentialité de création d'un nouveau paysage autour de la voie verte : l'utiliser comme vecteur d'un paysage



Enjeux

- Maîtrise de l'étalement urbain linéaire
- Maîtrise des franges entre urbain et campagne
- Préservation de la couronne herbagère autour du bâti et des motifs paysagers associés (vergers, haies champêtres...) : maîtrise de l'évolution de l'occupation du sol
- Intégration du bâti agricole

Pistes d'actions opérationnelles

Préserver l'ouverture de cette rue

Stopper l'urbanisation linéaire (rue déjà classée zone agricole dans le PLU).

Marquer nettement les entrées de bourg comme au niveau de la Rue du Moulin.

Privilégier le développement de l'urbanisation en épaisseur pour Raimbeaucourt (comme cela semble être prévu dans le PLU).

Outil réglementaire

- PLU : OAP, zonage, éléments du paysage à protéger
Communes

Intégrer les bâtiments agricoles

Promouvoir la qualité des constructions agricoles :

- réfléchir en amont au site et au mode d'implantation du bâti : se rapprocher des masses bâties ou boisées pour limiter l'impact visuel
- harmoniser la forme et l'implantation des nouveaux bâtiments avec le bâti ancien
- aspect et teintes des matériaux utilisés
- aux abords, privilégier les plantations «typiques», dans le choix des formes (alignement d'arbres, haies champêtres, bosquets...) comme des essences (végétaux indigènes).

Outil réglementaire

- PLU : zonage, règlement : hauteur des constructions article 10, aspect extérieur des constructions article 11, prescriptions de plantations article 13
Communes

Outil de gestion / valorisation

- Opération d'intégration des bâtiments agricoles
Chambre d'Agriculture, PNR

Préserver la ceinture herbagère autour des villages

La frange entre tissu urbain et campagne agricole, typique de ces paysages de campagne habitée, est caractérisée par les prairies, les vergers et les motifs arborés. La modification des pratiques culturales et la pression urbaine menacent ces espaces.

Favoriser l'agriculture.

Donner un nouvel usage à ces espaces : intégrer le bâti nouveau dans la trame bocagère.

Créer un espace public de promenade, voie verte...

Outil réglementaire

- PLU : OAP, zonage, éléments du paysage à protéger, EBC, emplacements réservés
Communes

Outils de gestion / valorisation

- MAE : contractualisation avec les agriculteurs
- Circuits courts pour la valorisation des produits issus de l'élevage
Chambre d'Agriculture

Pistes d'actions stratégiques

Poursuivre l'aménagement de la voie verte

Réaliser un "plan paysage" de la voie verte afin de concevoir un projet d'ensemble : des aménagements présentant une certaine cohérence tout au long du tracé, mais également s'adaptant à chaque paysage traversé.

Le présent point de vue peut servir de référence. On peut en effet s'en inspirer pour énoncer quelques préconisations :

- ménager des points de vue
- créer des liens entre les bourgs et la voie verte (aménagement et signalétique au niveau des rues existantes mais pas seulement : créer des cheminements alternatifs entre les parcelles d'habitations, qui peuvent également permettre de dégager des vues depuis les rues urbanisées)
- accompagner la voie verte de plantations créant des repères dans le paysage et s'inspirant des motifs végétaux traditionnels : alignement d'arbres fruitiers, haies champêtres... et en utilisant les essences locales
- positionner ces plantations pour cadrer des points de vue, créer des zones de repos, insérer du bâti agricole, etc.

Outil de gestion / valorisation

- Plan paysage de la voie verte
Conseil général, bureau d'études

Intervenants

Collectivités locales

Agriculteurs et pépiniéristes

Conseil général : voie verte

Vue B : Route de Flines

Panorama remarquable

NOM Route de Flines

LOCALISATION D35 entre Flines-lez-Râches et Marchiennes

DIRECTION Vues Est et Ouest (directions de la route)

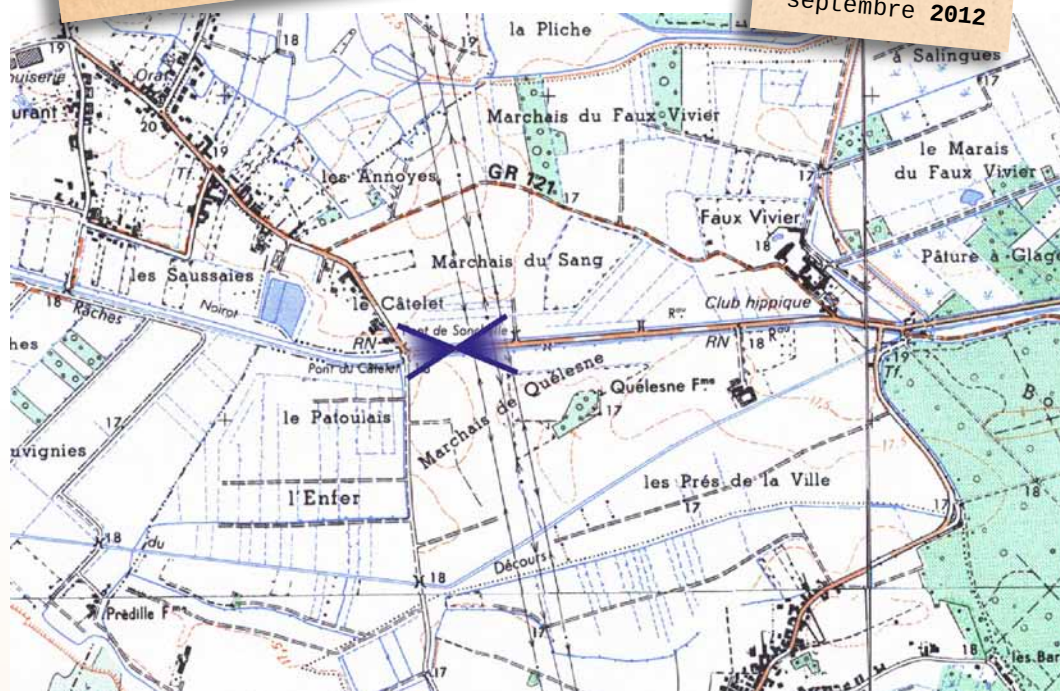
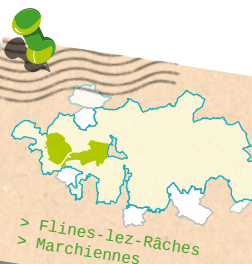
TYPLOGIE Site lié à la gestion hydraulique des plaines alluviales (Scarpe)

ENTITE PAYSAGERE plaine de la Scarpe

GRAND ENSEMBLE TERRITORIAL Coeur de nature

PROTECTION Limite de site inscrit dans la direction Nord-Est

ZONAGE du PLU A, N et U sur les franges



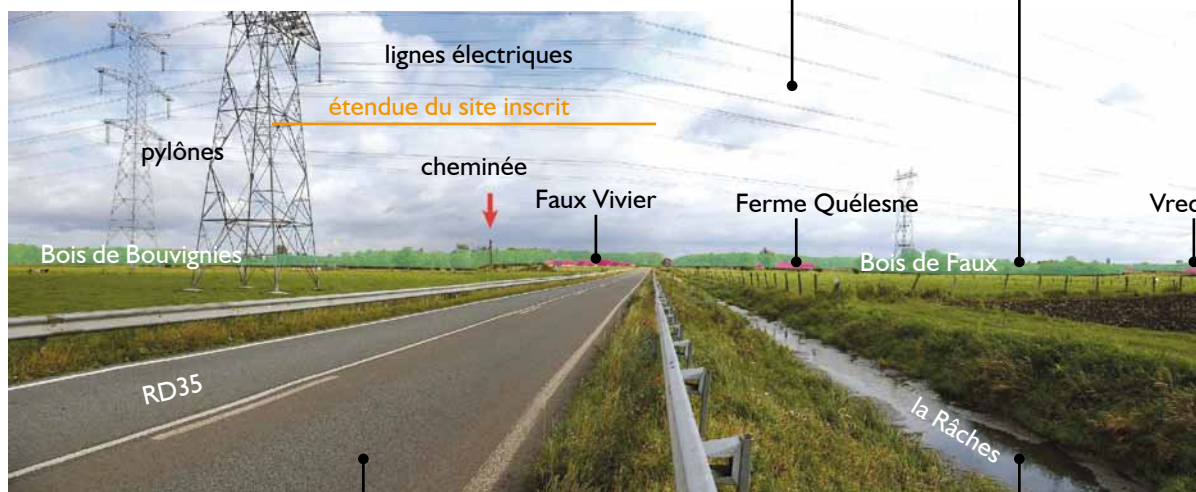
Sources : IGN© Scan25®

1 / 15 000^e

Identité paysagère

Entre Marchiennes et Flines-lez-Râches, la RD35 traverse la plaine de la Scarpe. A cet endroit la route est rectiligne et longée par le cours d'eau la Râches, la vue est ouverte sur l'étendue plane de champs et prairies.

Vue Est



Les **lignes et les pylônes électriques** marquent le panorama

Les horizons sont occupés par les **boisements** qui cadrent les vues

La **route rectiligne** contraste avec les rues sinueuses typiques de la vallée, tout comme le traitement très routier de la voirie (glissières de sécurité)

Les **cours d'eau** accompagnent la voirie et sont bien repérables, soulignés par des bandes enherbées

Vue Ouest



↓ Quelques éléments du patrimoine apparaissent discrètement.

Vue Est : cheminée du Faux Vivier en point d'appel

Vue Ouest : Pont du Câtelet en point focal

Le bâti est discret.

Vue Est : hameau du Faux Vivier (club hippique), Ferme Quélesne et village de Vred

Vue Ouest : début de l'urbanisation linéaire et dispersée de Flines-lez-Râches (lieu-dit le Câtelet)

Diagnostic



Vue sur le village de Vred en hiver



Pont du Câtelet

Atouts

- Ouverture paysagère peu fréquente dans la plaine de la Scarpe
- Présence de l'eau bien lisible
- Patrimoine lié à l'eau
- Route axe majeur de découverte du territoire du PNR

Evolutions pressenties

- Perte de l'identité paysagère (multiplication de petites mutations au coup par coup qui font disparaître les motifs identitaires : ponts, pavés, fossés, etc.)
- Introduction de nouveaux éléments dans le paysage (relais téléphone, bâti agricole...)

Faiblesses

- Fort impact visuel des lignes électriques



Enjeux

- Maîtrise de l'urbanisation (entrée de Flines-lez-Râches et frange urbaine)
- Mise en valeur du petit patrimoine rural (ponts, pavés)
- Mise en valeur de l'eau (fossés, cours d'eau...)
- Protection des perspectives (sensibilité à l'introduction de nouveaux éléments)

Pistes d'actions opérationnelles

Maîtriser le développement de l'urbanisation

Marquer l'entrée de Flines-lez-Râches (lieu-dit le Câtelet), limite entre marais et ville, par un aménagement simple et sobre (alignements d'arbres...).

Limiter le développement linéaire du tissu urbain de Vred ; l'aspect de la silhouette villageoise depuis le point de vue est un bon indicateur.

Outils réglementaires

- SCoT : PADD et DOO, orientations et mesures réglementaires Syndicat mixte de SCoT
- PLU : zonage, éléments du paysage à protéger Communes

Valoriser la présence de l'eau et le patrimoine rural

Il s'agit dans un premier temps d'améliorer la connaissance du patrimoine, dans l'objectif de :

- soit la mise en oeuvre d'un programme de réhabilitation,
- soit la prise en compte lors de projets d'aménagements (urbanisation, route).

Réaliser un inventaire des petits éléments du patrimoine rural comme les ponts, les chemins pavés, etc. : localisation, état de conservation, intérêt architectural, préconisations techniques de restauration...

Réouvrir des vues vers des éléments de patrimoine, cadrer les perspectives qui révèlent la présence de l'eau, valoriser les franchissements des cours d'eau. Evaluer la qualité et l'état de conservation des fossés et cours d'eau pour éventuellement les restaurer.

Outil réglementaire

- PLU : éléments de paysage à protéger, EBC Communes

Outils de connaissance

- Inventaires pouvant être annexés au PLU PNR, CAUE, bureau d'études

Outil de gestion / valorisation

- Plan de gestion et d'entretien des cours d'eau, intégrant un volet paysage Syndicat gestionnaire des cours d'eau

Protéger le panorama

Limiter l'impact visuel des réseaux électriques : envisager l'enfouissement de la ligne. Cette réflexion doit se faire à l'échelle du PNR afin d'établir une priorisation des lignes à enfouir selon les contraintes techniques et la sensibilité du paysage.

Améliorer le traitement routier de l'axe dans la perspective.

Recenser les projets d'aménagement susceptibles d'introduire de nouvelles composantes, et anticiper leur localisation / intégration :

- intégrer les bâtiments agricoles en étudiant bien en amont leur impact possible dans le paysage et notamment depuis la route

Outil réglementaire

- PLU : zonage, règlement : hauteur des constructions article 10, aspect extérieur des constructions article 11, prescriptions de plantations article 13 Communes

Outil de gestion / valorisation

- Opération d'intégration des bâtiments agricoles Chambre d'Agriculture, PNR

- intégrer les nouveaux éléments type relais téléphoniques : rechercher le site d'implantation le plus adapté en fonction des co-visibilités

Outils réglementaires

- Etudes d'impact, études paysagères ICR, PNR, bureau d'études

Intervenants

Collectivités locales
 Syndicat gestionnaire des cours d'eau
 RTE
 Agriculteurs
 Opérateurs

Vue C : Route de Marchiennes

Perspective remarquable

NOM Route de Marchiennes

LOCALISATION D957 entre Marchiennes et Fenain, au niveau de l'intersection avec la D299 - alignements de Platanes

DIRECTION Vue Sud (direction Fenain)

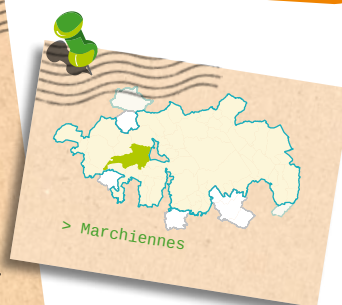
TYPLOGIE Site lié à la gestion hydraulique

ENTITE PAYSAGERE Plaine de la Scarpe

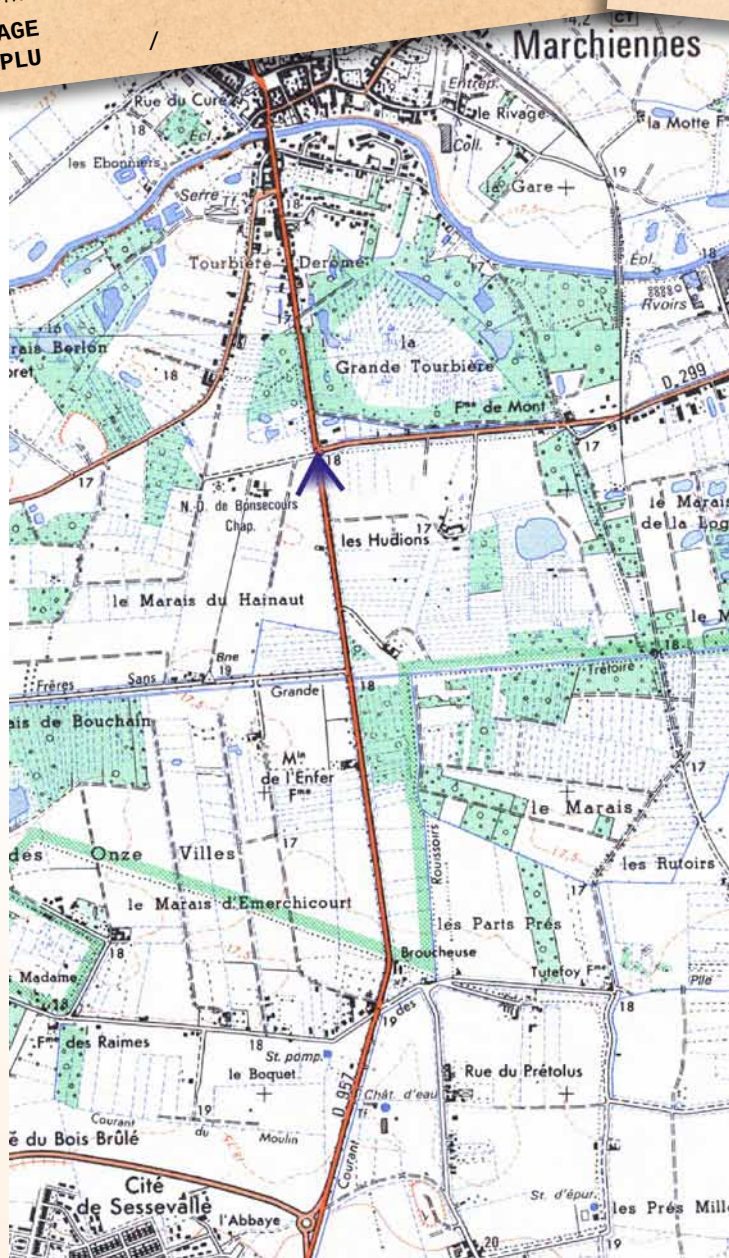
GRAND ENSEMBLE TERRITORIAL Coeur de nature

PROTECTION /

ZONAGE du PLU /



septembre 2012



Identité paysagère

La RD957 qui relie Fenain à Marchiennes selon un tracé rectiligne est bordée d'un double alignement de platanes. La route, composée de 2 voies et de pistes cyclables de chaque côté, est fréquentée (bus, camions...). Elle traverse un paysage de champs cultivés semi-ouvert.

Cette route offre ainsi une ambiance rurale bien qu'elle soit très passante. Les arbres de part et d'autre de la voie renforcent la perspective. Ils créent un effet d'encadrement et de voûte qui donne une allure majestueuse à l'itinéraire.

L'alignement est continu depuis l'intersection avec la RD299 (rond-point) jusqu'aux premières maisons de Fenain. Vers Marchiennes, l'alignement se prolonge mais est moins perceptible dans la forêt.

Un diagnostic récent du Conseil général du Nord a montré un bon état phytosanitaire des arbres. Un élagage pour l'entretien des arbres et la sécurité de la voie sera réalisé. Il est également prévu la création d'une piste cyclable dans l'emprise de la voie, ainsi que la requalification du carrefour de Broucheuse qui impliquera un élargissement de la voie et l'abattage de 4 arbres.



Perspective routière et voûte arborée



L'aménagement simple des bas-côtés participe à la qualité paysagère de la perspective.
Fossés et bandes enherbées sont identitaires de ce paysage.



L'emprise est minimale entre la voirie et les champs : arbres, fossé enherbé, ligne électrique.



Quelques panneaux et enseignes publicitaires sont visibles.

Diagnostic

Atouts

- Patrimoine arboré, répertorié "arbres remarquables" par l'inventaire du PNR
- Effets de perspective, d'encadrement, et de transparence vers le paysage agricole environnant

Faiblesses

- Quelques panneaux publicitaires
- Ruptures de l'alignement (trous)
- Aménagements routiers en rupture avec l'identité paysagère (ronds-points à chaque extrémité)

Evolutions pressenties

- Travaux sur la voirie (sécurisation de la piste cyclable prévue par le Conseil général)
- Abattage d'arbres selon leur état sanitaire
- Risque de perte de la qualité paysagère de cet itinéraire (développement des panneaux publicitaires, busage des fossés)

Enjeux

- Gestion du patrimoine arboré : entretien et renouvellement progressif des arbres
- Maîtrise de l'affichage publicitaire
- Valorisation de l'itinéraire et des entrées de ville
- Protection de la perspective et des éléments qui font sa qualité paysagère
- Place des déplacements doux sur cette route très fréquentée

Pistes d'actions opérationnelles

Améliorer la connaissance et la protection du patrimoine arboré

Réaliser régulièrement un diagnostic phytosanitaire.

Envisager une protection réglementaire.

Outils réglementaires

- PLU : éléments du paysage à protéger, espaces boisés classés
Commune
- Protection (Monuments Historiques ou loi 1930)
STAP, DREAL

Outils de connaissance

- Inventaire des arbres remarquables
PNR
- Diagnostic phytosanitaire
Conseil général

Réaliser les travaux nécessaires à la sécurisation de la route sans porter atteinte à la qualité paysagère du site

Réaliser un plan de gestion de l'alignement, compatible avec les objectifs de sécurité routière et les recommandations issues du diagnostic phytosanitaire. Prévoir un renouvellement des arbres sur moyen et long termes.

Prendre en compte et préserver les éléments identitaires de la perspective dès la conception du projet routier. Une nouvelle piste cyclable pourrait par exemple être aménagée au niveau des zones de culture. Elle serait ainsi en sécurité par rapport à la route. L'aménagement devra être très simple : piste longée de bande enherbée, minimum de mobilier...

Un travail de concertation avec les agriculteurs sera dans ce cas indispensable.

Outil réglementaire

- PLU : emplacement réservé
Commune

Outil de gestion / valorisation

- Plan de gestion de l'alignement arboré
Commune, Conseil général, PNR, bureau d'études

Améliorer la perspective

Interdire tout panneau publicitaire sur cet itinéraire.

Entretien des fossés (ne pas busser) et les abords enherbés.

Réaliser des plantations nouvelles pour la continuité de l'alignement (éventuellement), laisser des coupures pour marquer certaines vues.

Outils réglementaires

- Surveillance et application de la réglementation sur l'affichage publicitaire en PNR (interdiction en vigueur dans le Code de l'environnement) à Marchiennes
- Règlement Local de Publicité à Somain (hors PNR)
- PLU : éléments du paysage à protéger, EBC
- SCoT : DOO, orientations
Communes, Etat, Syndicat mixte de SCoT

Intervenants

Conseil général (gestionnaire de la route)

Collectivités locales

PNR

Préfecture et services de l'Etat (publicité)

Agriculteurs, propriétaires et exploitants des terrains agricoles aux abords

Vue D : Fort de Maulde

Panorama remarquable

NOM Fort de Maulde

LOCALISATION Maulde

DIRECTION Vue 360° : étant donné la configuration du lieu (site du Fort fermé par la végétation), il s'agit en fait de plusieurs séquences de vues depuis les chemins ceinturant le site

TYPLOGIE Site lié à l'histoire transfrontalière (Escaut)

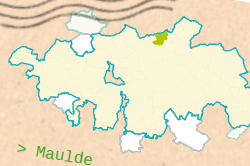
ENTITE PAYSAGERE Versants de la Pévèle

GRAND ENSEMBLE TERRITORIAL Campagne habitée

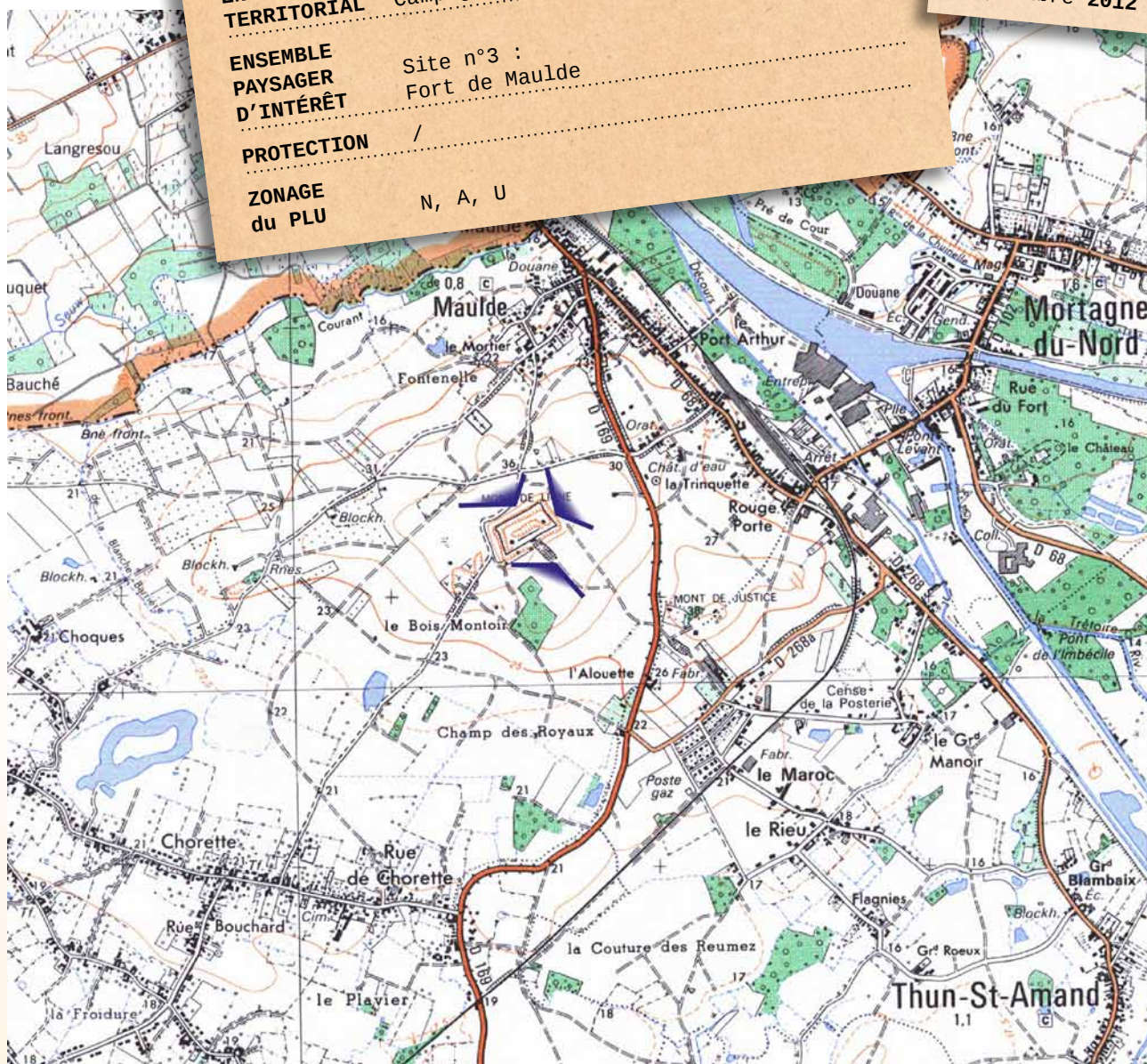
ENSEMBLE PAYSAGER D'INTÉRÊT Site n°3 : Fort de Maulde

PROTECTION /

ZONAGE du PLU N, A, U



septembre 2012



Identité paysagère

Au sein du paysage agricole et boisé des versants de la Pévèle, le Fort de Maulde est installé sur une butte à proximité du val de l'Escaut et du val de Scarpe (la confluence). Cette position de promontoire permet des vues panoramiques sur les alentours, notamment depuis les chemins ruraux autour du Fort.

Ainsi, le premier plan est souvent marqué par les abords immédiats du Fort, un cortège de petites prairies sur les contreforts du mont, mais aussi les chemins ruraux et sentiers qui en permettent l'accès. Puis la vue s'ouvre sur un paysage de champs cultivés entrecoupés de boisements (qui ferment et cadrent les vues) et ponctués d'anciens blockhaus qui rappellent l'histoire transfrontalière du site.

Le panorama le plus remarquable est la vue Est, en direction de la vallée de l'Escaut. La cassure du relief est à peine perceptible mais soulignée par un cordon de végétation. Les clochers d'église forment des points de repère qui révèlent la présence des villages le long de la vallée. Une antenne relais téléphonique leur fait écho. L'urbanisation linéaire de Maulde est bien perceptible, et on distingue également le bâti de Mortagne-du-Nord, relevé par le clocher d'église et les cheminées des anciennes usines en fond de vallée. Un bâtiment d'activité aux couleurs claires apparaît franchement dans le paysage. Le château d'eau reste le point d'appel prédominant.

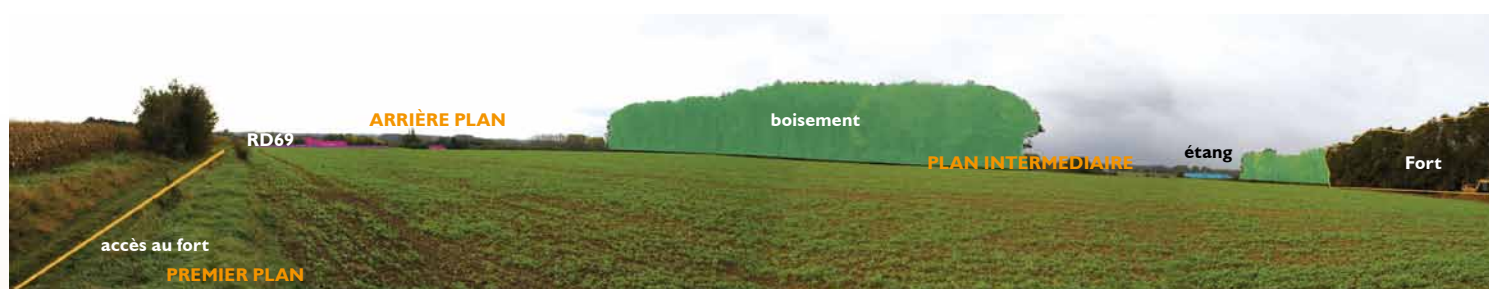
Au Sud, le panorama est plus cadré par la végétation et fermé par des horizons boisés. On distingue cependant la présence de la route et quelques habitations.

Vers l'Ouest, entre deux boisements, la vue s'ouvre vers un paysage de prairies avec une végétation dispersée et un étang. Ce site a été identifié comme cœur de biodiversité humide pour son intérêt ornithologique (dans la Charte du PNR). Vers le Nord, on distingue en second plan le bourg de Maulde, puis la plaine de Belgique en arrière-plan : de nombreux boisements qui cadrent l'horizon mais laissent quand même apercevoir quelques points de repère : clocher d'église, éoliennes (village de Bléharies)...

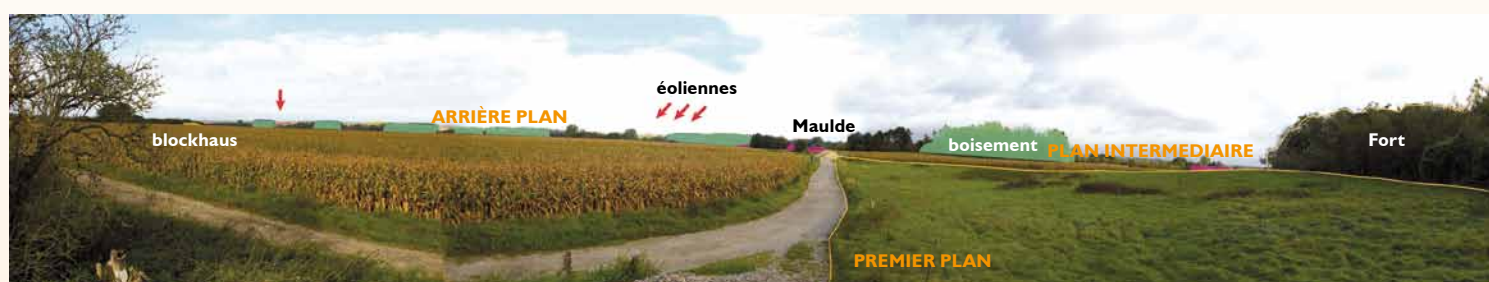
Vue Est



Vue Sud-Ouest



Vue Nord



Diagnostic

Atouts

- Panorama quasiment à 360°
- Position transfrontalière et en bordure de l'Escaut
- Repères historiques : blockhaus, cheminées
- Site patrimonial (Fort de Maulde - site n°3)
- Point de vue de référence

Faiblesses

- Horizons parfois brouillés par les nombreux boisements cultureux (peupliers) notamment vers le Nord

Evolutions pressenties

- Multiplication et perte des points de repère : aujourd'hui les points de repère marquent seulement les arrière-plans (vues lointaines) mais pourraient apparaître dans le plan intermédiaire
- Développement des boisements cultureux : effet de rapprochement de l'horizon



Enjeux

- Planification (transfrontalière) de l'aménagement du territoire, équilibre entre espaces agricoles, espaces boisés, espaces naturels, espaces bâtis
- Insertion paysagère des infrastructures (sensibilité à l'introduction d'éléments verticaux dans le paysage)

Pistes d'actions opérationnelles

Faire de ce panorama un point de vue de référence

Envisager une protection réglementaire (au titre des Monuments Historiques ou de la loi 1930) afin d'obliger à prendre en compte la sensibilité du panorama lors d'études d'impacts (projets d'implantation d'éoliennes, etc.).

Outils réglementaires

- Protection (Monuments Historiques ou loi 1930)
STAP, DREAL
- SCoT : PADD et DOO, orientations et mesures réglementaires
Syndicat mixte de SCoT

Soigner les franges urbaines

Stopper le développement linéaire du tissu urbain de Maulde ; l'aspect de la silhouette villageoise depuis le point de vue est un bon indicateur.

Intégrer les bâtiments agricoles en étudiant bien en amont leur impact possible dans le panorama (éviter une localisation trop proche du mont, se rapprocher des masses bâties et boisées pour limiter l'impact visuel).

Outils réglementaires

- SCoT : PADD et DOO, orientations et mesures réglementaires
Syndicat mixte de SCoT
- PLU : OAP, éléments du paysage à protéger, zonage, règlement : hauteur des constructions article 10, aspect extérieur des constructions article 11, prescriptions de plantations article 13
Communes

Outil de gestion / valorisation

- Opération d'intégration des bâtiments agricoles
Chambre d'Agriculture, PNR

Maîtriser l'évolution de l'occupation des sols

Maintenir l'ouverture du paysage en favorisant les prairies sur le contrefort de la butte et en limitant l'introduction d'éléments repère.

Au plan intermédiaire : maintenir des percées/trouées pour favoriser les effets de profondeur et limiter le développement des peupleraies (la fermeture du paysage occasionnerait la perte d'intérêt de ce panorama).

Orienter les vues vers les points d'intérêt : étangs...

Outil réglementaire

- PLU : OAP, zonage, éléments du paysage à protéger, EBC
Communes

Intervenants

Collectivités locales
Syndicat gestionnaire des cours d'eau
RTE
Agriculteurs

Vue E : Route de Raismes

Perspective remarquable

NOM Route de Raismes

LOCALISATION D169 entre Raismes et Saint-Amand,
au niveau du hameau de Vicoigne
(à la sortie de Raismes)

DIRECTION Vue Nord (direction St-Amand)

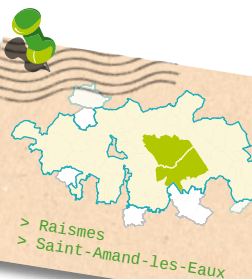
TYPLOGIE Site forestier

**ENTITE
PAYSAGERE** Massif forestier
de Raismes - Saint-Amand - Wallers

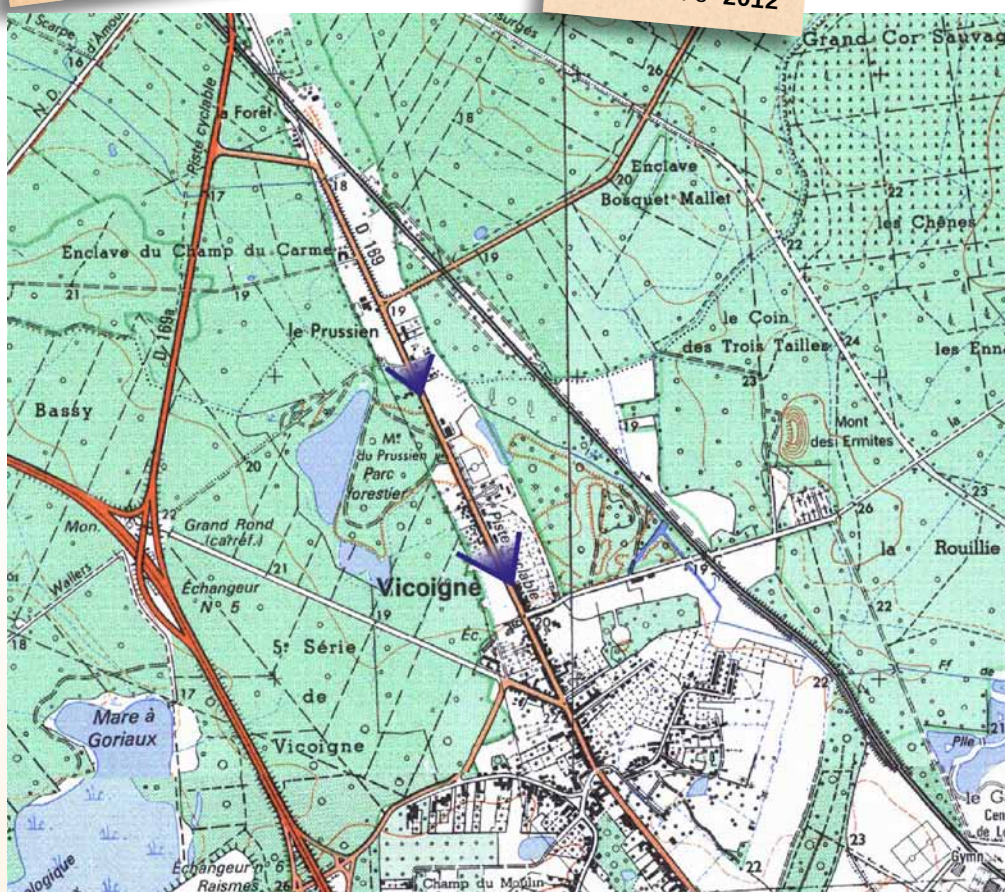
**GRAND
ENSEMBLE
TERRITORIAL** Coeur de nature

PROTECTION /

**ZONAGE
du PLU** U, N



septembre 2012



Identité paysagère

Séquence 1 : hameau de Vicoigne

Le hameau de Vicoigne se situe à l'extrémité Nord de Raismes et forme une enclave dans le massif forestier. L'urbanisation est linéaire : les habitations sont réparties le long de la route D169.

L'ambiance de la voie est cependant plus urbaine que forestière, Vicoigne peut en effet être considéré comme une "clairière urbaine". Depuis la route, on ne perçoit pas la forêt qui n'est visible qu'en point focal.

Le bâti se caractérise par une mixité entre habitat ancien et habitat récent. L'habitat ancien est ici constitué de bâtiments plus hauts que larges, mitoyens et alignés sur la route, formant un volume homogène plutôt massif. L'habitat récent reprend les matériaux traditionnels (brique, tuile) dans une volumétrie différente (alternance des hauteurs, du sens du faîtage (pignons sur rue) ...). Ces ensembles bâtis sont homogènes et l'alignement des façades est respecté. La mitoyenneté est parfois assurée par les garages. L'alignement sur rue est marqué par des haies basses.

Les aménagements de l'espace public sont routiers et donnent une ambiance assez artificielle à la rue :

- le stationnement : entre la route et les façades, le stationnement, pas toujours organisé, se fait parfois sur le même espace que les piétons ;
- les lampadaires : très hauts, ils semblent plutôt prévus pour le passage des automobiles que pour les déplacements piétons ;
- les Prunus pourpres : ces arbres horticoles à caractère urbain sont plantés en alignement ;
- les bacs à fleurs : positionnés sur les lampadaires, les bacs créent un fleurissement anecdotique, à l'échelle des piétons alors que l'espace autour n'est pas accueillant pour eux.



Habitat récent homogène, ouvert sur la rue et dans la continuité du tissu bâti mitoyen plus ancien



Fenêtre visuelle vers la lisière forestière, mais pour combien de temps encore ?

Séquence 2 : entre Raismes et Saint-Amand

La vue 2 est prise un peu plus loin sur la D169, au niveau de la limite communale entre Raismes et Saint-Amand. Même si le tissu urbain change dans sa composition et sa densité, le mitage est fort et la sortie du hameau de Vicoigne n'est pas évidente : l'impression de ne jamais sortir du bourg est réelle.

Les abords de la route ne permettent que de rares percées visuelles vers la lisière forestière, alors que la route traverse ici le coeur du massif forestier. Les occupations sont diverses :

- des boisements viennent épaissir la lisière forestière et brouillent sa perception ;
- un habitat pavillonnaire très récent s'égraine le long de la route ;
- un terrain de sport est clôturé par une haie de conifères haute et sombre, avec un fort impact sur la perspective (non visible sur le point de vue : cf. photographies complémentaires).

La limite entre les 2 communes est complètement brouillée par cette urbanisation linéaire et disparate. Le manque d'une coupure d'urbanisation rend le paysage très confus : est-on dans le bourg ou dans la forêt ? encore à Raismes ou déjà à Saint-Amand ?

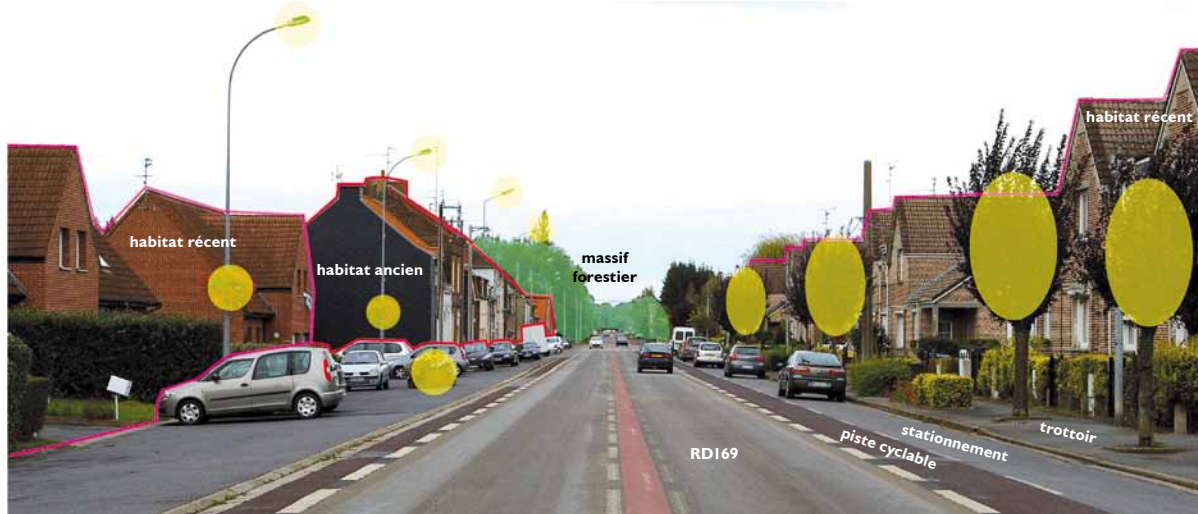
L'absence de planification urbaine est révélée par l'urbanisation linéaire non maîtrisée, l'hétérogénéité des constructions et l'absence d'aménagement de l'espace public :

- les maisons individuelles présentent des implantations, des formes, des sens de faîtage différents ;
- les matériaux et couleurs des façades, des toitures et des clôtures sont également disparates ;
- les bords de voie sont parfois enherbés, parfois enrobés... rien n'est prévu pour les déplacements piétons ou cyclistes ;
- les sorties de véhicules se font devant chaque maison et directement sur la route, ce qui peut engendrer des problèmes de sécurité.

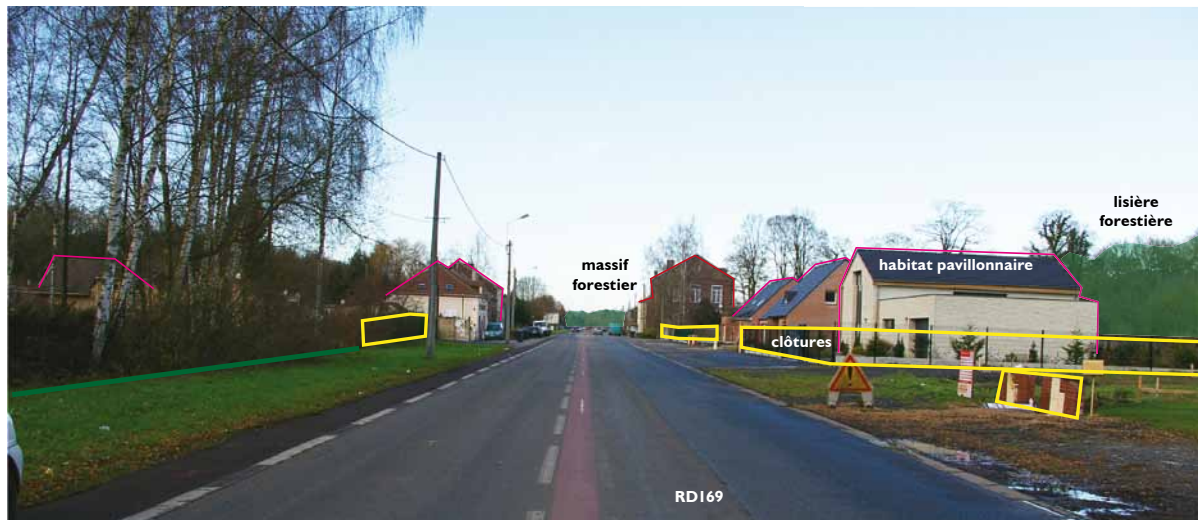


Ecrans formés par la haie d'enceinte du terrain de sport et un boisement (point de vue b dans la direction de Raismes) : effet couloir

Vue 1 : dans le hameau de Vicoigne



Vue 2 : limite entre Raismes et Saint-Amand



Diagnostic

Atouts

- Qualité urbaine du hameau de Vicoigne (ensembles bâtis homogènes)
- Rare route pénétrante dans le coeur du massif forestier

Faiblesses

- Urbanisation irréversible
- Déconnexion du massif forestier : rares percées visuelles vers les lisières forestières
- Aménagements urbains artificiels
- Voirie et ses abords peu adaptés aux déplacements doux (piétons, vélos)

Evolutions pressenties

- Prolongement de l'urbanisation le long de la route forestière
- Perte de la limite entre les 2 communes
- Perte de la perception du massif forestier (disparition des percées visuelles)
- Artificialisation de la traversée



Enjeux

- Planification (intercommunale) de l'urbanisation
- Ouvertures visuelles vers la lisière forestière
- Valorisation des entrées / sorties de communes et du passage au coeur du massif forestier
- Aménagement de l'espace public (organisation du stationnement, place du végétal, place des piétons...)

Pistes d'actions opérationnelles

Aménager l'espace public

Marquer les entrées des 2 communes par des aménagements sobres :

- alignement d'arbres
- rétrécissement de la voirie au profit des espaces piétons

Graduer les ambiances le long de la route :

- valoriser l'ambiance urbaine du hameau de Vicoigne
- marquer la transition vers la forêt à la sortie du hameau
- préserver les quelques percées visuelles vers les lisières forestières.

Réserver et aménager des espaces pour les piétons et cyclistes.

Outil de gestion / valorisation

- Etude de programmation urbaine, architecturale et paysagère

[Bureau d'études](#)

Outil de connaissance

- Observatoire photographique

[Communes, PNR](#)

Planifier l'urbanisation

Privilégier une réflexion globale entre les 2 communes : harmoniser les documents d'urbanisme.

Requalifier l'urbanisation :

- stopper l'urbanisation linéaire et préserver les cônes de vue vers le massif forestier et l'intégrité des lisières non bâties restantes
- recentrer l'urbanisation sur Vicoigne
- marquer et harmoniser l'alignement de la route principale (façades, haies basses taillées, clôtures...)
- organiser le stationnement à l'écart de la route principale.

Outils réglementaires

- PLU : zonage, éléments du paysage à protéger, emplacements réservés
- PLU : prescriptions dans le règlement : art. 6, 7, 8 implantation du bâti art. 11 aspect extérieur des constructions et clôtures art. 13 végétation

[Commune](#)

- SCOT : DOO, orientations et mesures réglementaires

[Syndicat Mixte de SCOT](#)

Intervenants

Collectivités locales

Conseil général (voirie départementale)

ONF : gestionnaire de la forêt domaniale

Syndicat Mixte du SCOT

Vue F : Terril fosse Sabatier

Panorama remarquable

NOM Terril fosse Sabatier

LOCALISATION Sommet du terril de l'ancienne fosse Sabatier (au Nord-Est de Raismes)

DIRECTION Vue 360°

TYPLOGIE Site forestier
Site lié à l'histoire minière

ENTITE PAYSAGERE Massif forestier de Raismes - Saint-Amand - Wallers, vues sur l'Escaut urbain

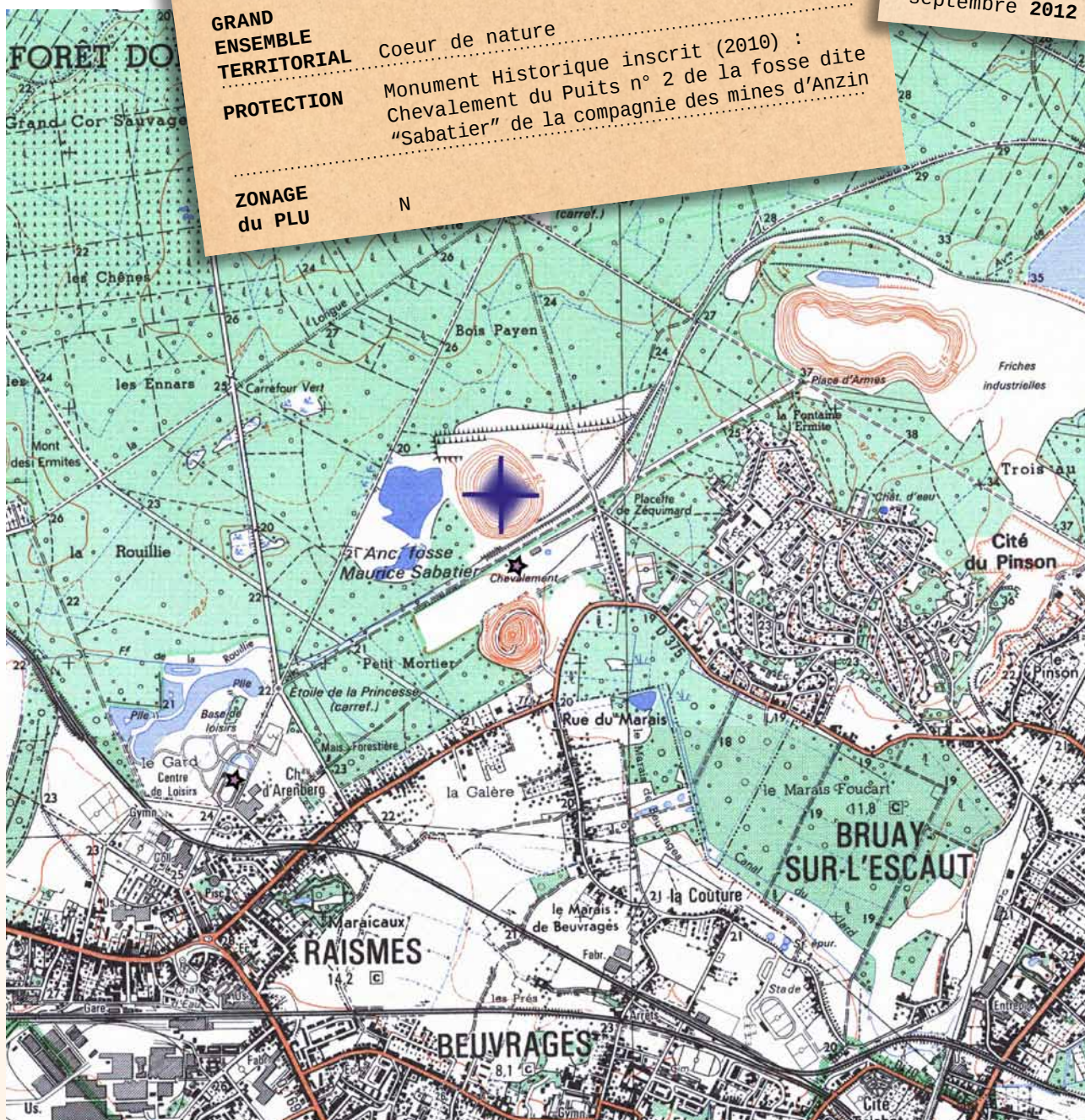
GRAND ENSEMBLE TERRITORIAL Cœur de nature

PROTECTION Monument Historique inscrit (2010) : Chevalement du Puits n° 2 de la fosse dite "Sabatier" de la compagnie des mines d'Anzin

ZONAGE du PLU N



septembre 2012



Identité paysagère

Le site minier de l'ancienne fosse Maurice Sabatier regroupe deux terrils, un chevalement et des bassins d'affaissement (étangs), en enclave dans la lisière Sud du massif forestier. Le site est fréquenté pour la promenade, le vélo ou la course à pied.

Il est facilement accessible depuis Raismes, notamment depuis la base de loisirs où se situe un espace de stationnement avec le départ de plusieurs sentiers de promenade. L'accès au terril est peu indiqué.

Le sommet du plus grand terril culmine à 97m d'altitude et forme ainsi un promontoire qui permet un panorama remarquable dans toutes les directions. Un banc et une table d'orientation sont installés au sommet. Les arbres qui poussent sur le terril bouchent certains cônes de vue.

Le panorama permet des vues lointaines qui se déclinent en plusieurs plans :

- au premier plan se situent les abords immédiats du terril : aménagements du sommet, végétation des pentes masquant ou cadrant les vues
- le deuxième plan ou plan intermédiaire est largement occupé par le massif forestier. En direction du Sud se distingue le reste du site minier Sabatier : chevalement, deuxième terril
- en arrière plan se détachent plusieurs points de repère, signes des activités humaines du territoire.

On peut ainsi repérer :

- du Sud-Est au Sud-Ouest : l'aire urbaine de la vallée de l'Escaut (entité paysagère Escaut urbain) et l'agglomération de Valenciennes sont bien étendues. On distingue les clochers d'église, les bâtiments d'usines (surface importante et couleur claire bien visibles dans le paysage), les terrils et chevalements des sites miniers...
- dans les autres directions : le massif forestier occupe une grande partie du champ de vision. Des points de repère se distinguent : châteaux d'eau, cheminées de centrale thermique, tour abbatiale de Saint-Amand-les-Eaux...





Chevalement et terril du site Sabatier

Diagnostic

Atouts

- Vue panoramique à 360°, rare dans ces paysages de plaines
- Table d'orientation
- Fréquentation (reconnaissance sociale acquise)
- Proximité de zones urbaines (public d'accueil)

Faiblesses

- Sentiers piétons mal indiqués

Evolutions pressenties

- Fermeture du point de vue par la végétation
- Piétinement de la végétation repoussant sur le terril
- Fréquentation des sports motorisés



Enjeux

- Valorisation du site minier dans son ensemble (sentiers, accès, points d'intérêt)
- Mise en valeur du patrimoine minier et naturel du site et du panorama
- Maîtrise des évolutions de premier plan : végétation, lisières forestières

Pistes d'actions / Outils / Partenaires

Pistes d'actions opérationnelles

Organiser l'accueil du public sur le site

Hiérarchiser les accès et les chemins, en cohérence avec les sentiers de randonnée existants :

- créer un circuit principal qui permette une découverte globale du site
- créer des chemins secondaires pour des accès plus secrets
- condamner certains passages pour la sécurité ou la régénération naturelle de la végétation.

Interdire les sports motorisés.

Prévoir un entretien régulier de la végétation pour ne pas fermer le panorama au sommet du terril.

Outil réglementaire

- Arrêté municipal sur les sports motorisés
Communes

Outils de gestion / valorisation

- Plan de gestion et schéma d'accueil du public sur le site, plan de circulation
- PDIPR
ONF, Communes, Conseil général

Pistes d'actions stratégiques

Faire de ce panorama un point de vue de référence

Dans le cadre de la servitude de protection des abords du Monument Historique, la sensibilité du panorama doit être prise en compte lors d'études d'impacts.

Outil réglementaire

- Servitude de protection des abords de Monuments Historiques
STAP
- SCoT : PADD et DOO
Syndicat mixte de SCoT

Maîtriser l'évolution des lisières forestières

Maîtriser les nouveaux aménagements en bordure du massif forestier (urbanisation, projets...) :

- éviter les enclaves dans le massif forestier
- laisser des percées visuelles vers les lisières
- faire dialoguer le projet avec la forêt.

Préserver / retrouver la lisibilité des lisières forestières :

- préserver des ouvertures visuelles vers les lisières (espaces ouverts), depuis les routes notamment
- privilégier un traitement paysager des lisières.

Outils réglementaires

- Réglementation des boisements
- PLU : OAP, zonage, éléments du paysage à protéger, emplacements réservés
Communes
- SCoT : PADD et DOO, orientations et mesures réglementaires
Syndicat mixte de SCoT

Outil de gestion / valorisation

- Plan paysage des lisières forestières
ONF, Communes

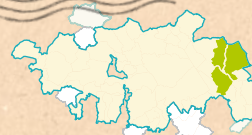
Intervenants

Collectivités locales
STAP
Mission Bassin Minier
ONF

Vue G : Canal de l'Escaut

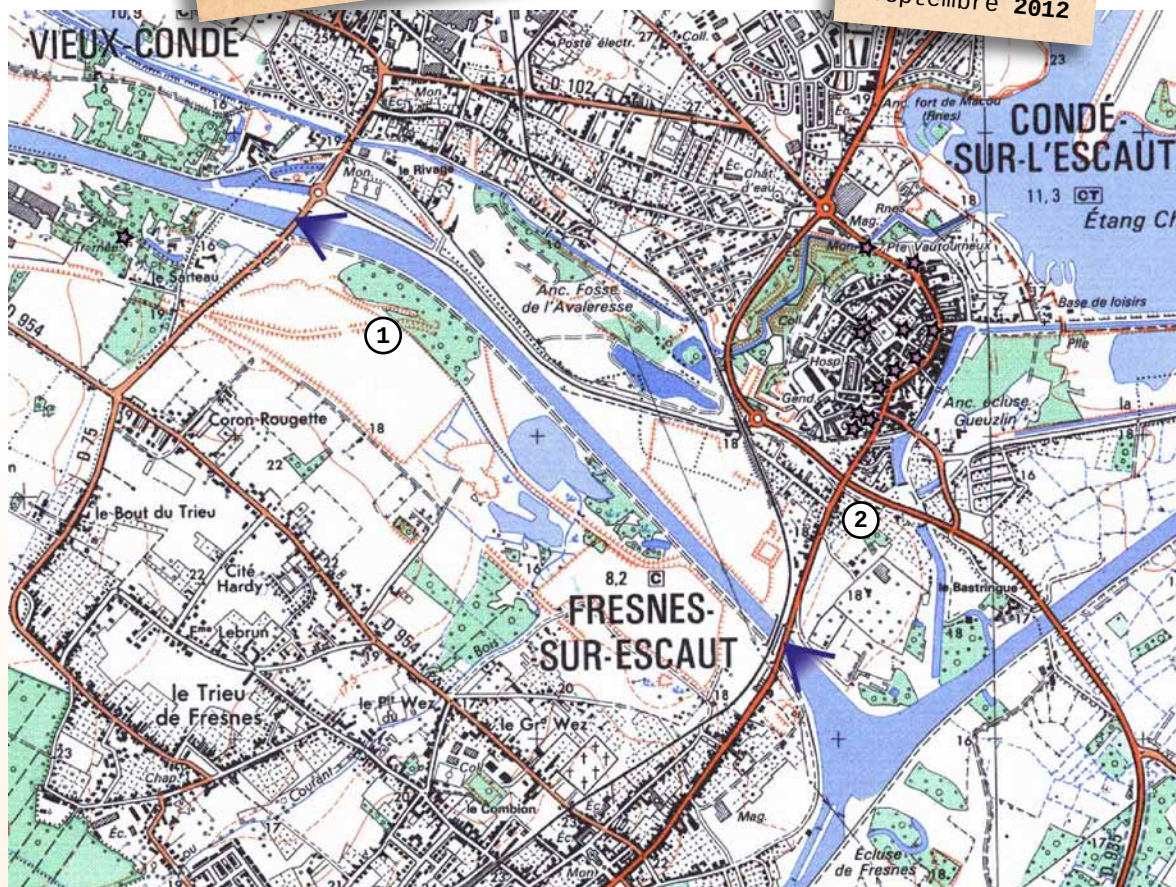
Perspective remarquable

NOM	Canal de l'Escaut
LOCALISATION	1 : Escaut canalisé au Sud de Vieux-Condé, au niveau du pont sur le canal 2 : Entre Condé-sur-l'Escaut et Fresnes-sur-Escaut, au niveau du pont sur le canal
DIRECTION	Vues Sud-Est (direction du canal)
TYPLOGIE	Site lié à l'histoire transfrontalière (Escaut) Site lié à l'histoire minière
ENTITE PAYSAGERE	Escaut alluvial
GRAND ENSEMBLE TERRITORIAL	Coeur de nature
PROTECTION	A proximité : Monuments Historiques de Condé-sur-l'Escaut et Vieux-Condé
ZONAGE du PLU	N, AU



> Condé-sur-l'Escaut
> Fresnes-sur-Escaut
> Vieux-Condé

septembre 2012



Identité paysagère

L'Escaut a façonné les paysages et pourtant le canal reste quasiment invisible depuis les villes et les routes de la vallée. Seuls les ponts (franchissements routiers) permettent des perspectives sur le canal.

Vue 1



Les berges de canal sont occupées par une végétation locale adaptée (saules, aulnes...). Cette végétation bouche les vues sur le canal (depuis les routes et espaces contigus) et vers les espaces en arrière des berges (depuis le canal et depuis les ponts).

L'urbanisation, en retrait du canal, est à peine perceptible derrière la végétation : château d'eau de Condé, bâtiments de la zone d'activités de Vieux-Condé. On distingue également la route qui longe le canal. Seul le premier tronçon de cette route offre une percée visuelle sur l'eau (le long de la ZA de l'Avaleresse).

Cet isolement du canal offre des ambiances uniques de paysages aquatiques, à l'abri d'autres influences visuelles.

Vue 2



Au Sud de Condé-sur-l'Escaut, le pont permet la vue vers la confluence Escaut - Hayne. Les berges sont également très fermées par la végétation. Il existe un sentier le long de la berge, le plus souvent coupé de l'eau par la végétation. Cette impression est renforcée par les boisements (peupleraies le long de la Hayne). On note une forte présence visuelle des réseaux aériens électriques.

Ce pont routier est doublé d'un ancien pont ferroviaire, sur lequel passe le "cavalier Somain-Péruwelz" (appelé aussi sentier des gueules noires) : il s'agit d'un itinéraire ferroviaire construit par la Compagnie des Mines d'Anzin au XIXe siècle. De manière spontanée ou volontaire, le cavalier devient une liaison douce et partie intégrante de la trame verte du bassin minier. Cependant l'ancien pont ferroviaire sur l'Escaut est aujourd'hui inaccessible.

Diagnostic

Atouts

- Vues sur le canal de l'Escaut (élément identitaire du paysage)
- Passage du cavalier Somain-Péruwelz, pont métallique
- Proximité de sites d'intérêt : chevalement de Sarteau, terril de l'Avaleresse, fortifications de Condé

Faiblesses

- Ponts routiers, peu fréquentés par les piétons
- Canal coupé de son territoire d'accueil par la dense végétation des berges
- Ancien pont ferroviaire inaccessible

Evolutions pressenties

- Déconnexion entre le fleuve et son territoire : les itinéraires n'offrent que peu de points de vue sur le canal, alors vécu comme une barrière naturelle, un élément à franchir, à traverser, et non plus une ressource à valoriser, le fil conducteur du territoire, un point d'intérêt
- Projet de mise à grand gabarit de l'Escaut dans le cadre du canal Seine Nord Europe



Enjeux

- Valorisation des itinéraires piétons le long de l'Escaut et mise en réseau
- Ouverture de fenêtres visuelles vers le canal
- Faire des points de franchissement des points d'arrêt

Pistes d'actions opérationnelles

Favoriser le lien à l'Escaut

Aménager des sentiers de promenade depuis les villes vers et sur les chemins de halage, permettre un bouclage, et relier les autres sites fréquentés.

Gérer la végétation de berges : choisir des vues à ouvrir.

Planifier l'aménagement des zones AU à proximité du fleuve (Condé et Fresnes-sur-Escaut) :

- dans le cadre d'une réflexion au niveau intercommunal, étudier l'opportunité de leur positionnement et réduire la surface de ces zones
- prendre en compte les perspectives depuis les ponts et les berges
- pour les zones laissées urbanisables, profiter de l'opportunité pour recréer des liens (visuels et fonctionnels) avec le canal lors de la conception du projet urbain.

Outils de gestion / valorisation

- PDIPR
Conseil général
- Plan de gestion des berges
VNF

Outils réglementaires

- PLU
Communes
- SCoT : PADD et DOO
Syndicat Mixte de SCoT

Outils de gestion / valorisation

- Etude de programmation urbaine et paysagère
- Label PALME ou autre label qualité
PNR, bureau d'études, association PALME, communes, EPCI

Valoriser le patrimoine minier : pont ferroviaire passage du cavalier Somain-Péruwelz

Envisager une protection du pont au titre des Monuments Historiques ou des sites loi 1930.

Intégrer cet itinéraire dans les projets du territoire : voie verte ou tramway. Le SITURV, dans le cadre de la mise en oeuvre du PDU du Valenciennois et, en particulier, de la réalisation de la 3ème phase du tramway entre Anzin et Vieux-Condé, pourrait s'appuyer sur une partie du cavalier Somain-Péruwelz. Cette hypothèse de travail présente des opportunités pour la valorisation d'éléments patrimoniaux de ce cavalier : la gare de Fresnes-sur-Escaut et l'ancien pont ferroviaire au-dessus de l'Escaut.

Outil réglementaire

- Protection (Monuments Historiques ou loi 1930)
STAP, DREAL

Outil de gestion / valorisation

- Recensement et qualification des éléments non protégés du patrimoine minier
Mission Bassin Minier

Intervenants

Collectivités locales

Conseil général : propriétaire du cavalier sur les tronçons Fresnes et Condé

Mission Bassin Minier

EPF : maître d'ouvrage de la restauration du cavalier au titre du recyclage des grandes friches industrielles

SITURV (Transports urbains de la région de Valenciennes)

STAP

DREAL

VNF (gestionnaire du canal et des berges)

Vue H : **Route forestière
de Bon-Secours**
Perspective remarquable

NOM Route forestière de Bon-Secours

LOCALISATION D935 entre Condé-sur-l'Escaut et Péruwelz,
à l'entrée de Condé - perspective sur ND
de Bon-Secours

DIRECTION Vue Nord (direction Péruwelz)

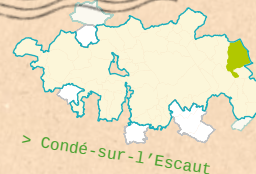
TYPOLOGIE Site forestier

**ENTITE
PAYSAGERE** Versants humides de l'Escaut

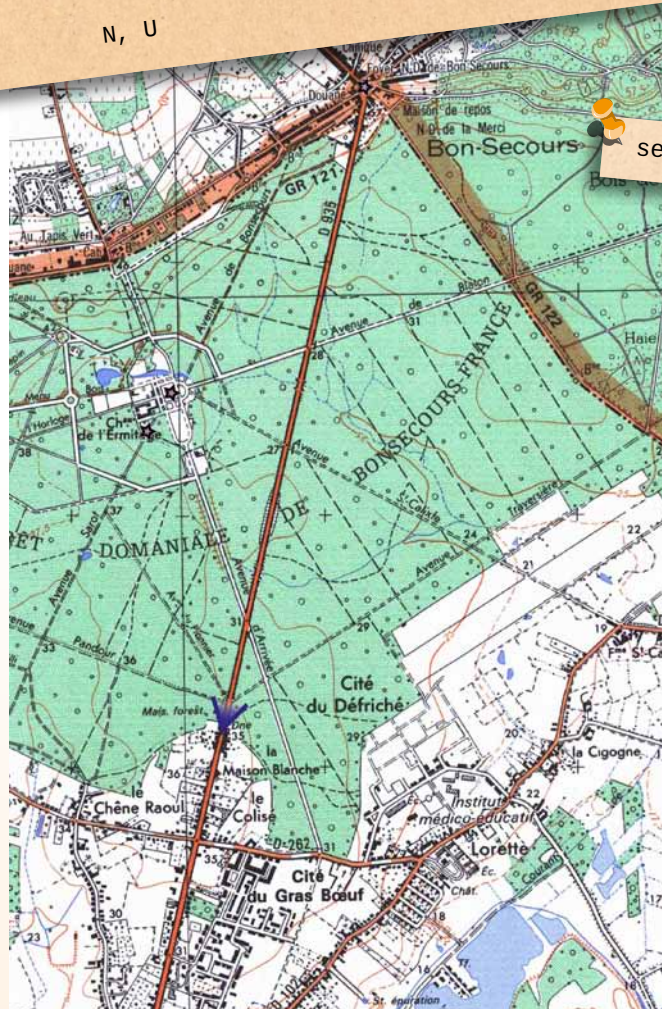
**GRAND
ENSEMBLE
TERRITORIAL** Campagne habitée

PROTECTION Zone de Protection d'Urbanisme autour
de la basilique de Bon-Secours
(Monument classé et périmètre de protection
classé)
Monuments Historiques classés :
Château de l'Hermitage - Mur d'enceinte,
fossé, jardin et grilles du château

**ZONAGE
du PLU** N, U



> Condé-sur-l'Escaut



septembre 2012



Identité paysagère

La limite Nord de Condé-sur-l'Escaut est marquée par le massif forestier de Bon-Secours.

Le changement d'ambiance est flagrant entre la route urbaine et la route forestière. L'entrée / sortie de Condé est ainsi bien marquée.

L'alignement des façades est prolongé par les lisières forestières qui cadrent la perspective. La Basilique Notre-Dame de Bon-Secours apparaît en point focal et participe à la qualité paysagère de la perspective.



Route urbaine, caractérisée par un bâti ancien, parfois mitoyen et aligné sur la rue. La rue est bordée de larges trottoirs qui servent aussi au stationnement.



Route forestière, caractérisée par des lisières équilibrées qui rendent la forêt accueillante. La tranchée est large et permet une entrée de lumière, ce qui lui confère une allure majestueuse et une mise en scène remarquable du clocher en point focal. Une piste cyclable est séparée de la voie par un fossé enherbé.



Diagnostic

Atouts

- Perspective vers la Basilique
- Ambiance forestière de la route
- Limite claire entre forêt et tissu bâti
- Effet frontière de la route forestière qui prépare à l'arrivée en Belgique
- Plantations basses de part et d'autre de la route (prolongement visuel des bas-côtés enherbés de la route forestière)

Faiblesses

- Discontinuité de la voie cyclable
- Aménagement ponctuel au centre de la chaussée, déconnecté des autres espaces

Evolutions pressenties

- Perte de lisibilité de la perspective par l'introduction d'éléments nouveaux
- Transformations du bâti



Enjeux

- Préservation de la perspective
- Valorisation de l'entrée dans le massif forestier et inversement
- Valorisation de l'entrée de Condé-sur-l'Escaut
- Aménagement global de l'espace public (entrée du bourg, organisation du stationnement, place du cycliste, du piéton...)

Pistes d'actions opérationnelles

Aménager l'espace public

Marquer l'entrée du bourg en aménageant les bas-côtés de la voie plutôt que l'espace routier central qui peut brouiller la perspective.

Aménager la traversée de bourg pour valoriser l'ambiance urbaine :

- réserver des espaces piétons
- organiser le stationnement
- utiliser un vocabulaire urbain adapté : mobilier urbain, végétation, traitements de sol... éviter le vocabulaire routier : marquages au sol, bordures béton...

Outil de gestion / valorisation

- Etude de programmation urbaine, architecturale et paysagère (aménagement de l'entrée de ville)

Bureau d'études

Outil de connaissance

- Observatoire photographique
Communes, PNR

Valoriser l'ambiance forestière et protéger la perspective

Gérer les lisières forestières (traitement paysager).

Gérer les bas-côtés : fossés enherbés et piste cyclable.

Eviter l'introduction de nouveaux éléments verticaux exogènes (relais téléphonique, réseaux aériens, etc).

Etudier précisément la question de l'introduction d'éléments de mobilier routier : opportunité, impact pour la perspective.

Outil de gestion / valorisation

- Plan de gestion des bas-côtés et lisières forestières

ONF, Conseil général, bureau d'études

Outil réglementaire

- SCoT : DOO, orientations
Syndicat mixte de SCoT

Valoriser le patrimoine bâti

Encourager la réhabilitation du bâti dans le respect des caractéristiques architecturales et patrimoniales

Outils réglementaires

- PLU : prescriptions dans le règlement : art. 6, 7, 8 implantation du bâti, art. 11 aspect extérieur du bâti et clôtures, art. 13 végétation

Communes

Outils de gestion / valorisation

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

ANH

- Opération façades
- Cahier de recommandations architecturales (pouvant être annexé au PLU)
CAUE, PNR

Intervenants

Collectivités locales

ONF

Conseil général (voirie départementale)

Vue I : **Route urbaine
de Bruay**
Perspective remarquable

NOM Route urbaine de Bruay

LOCALISATION RD50 entre Escautpont et Bruay (zone bâtie)

DIRECTION Vue vers Sud-Ouest (direction Bruay)

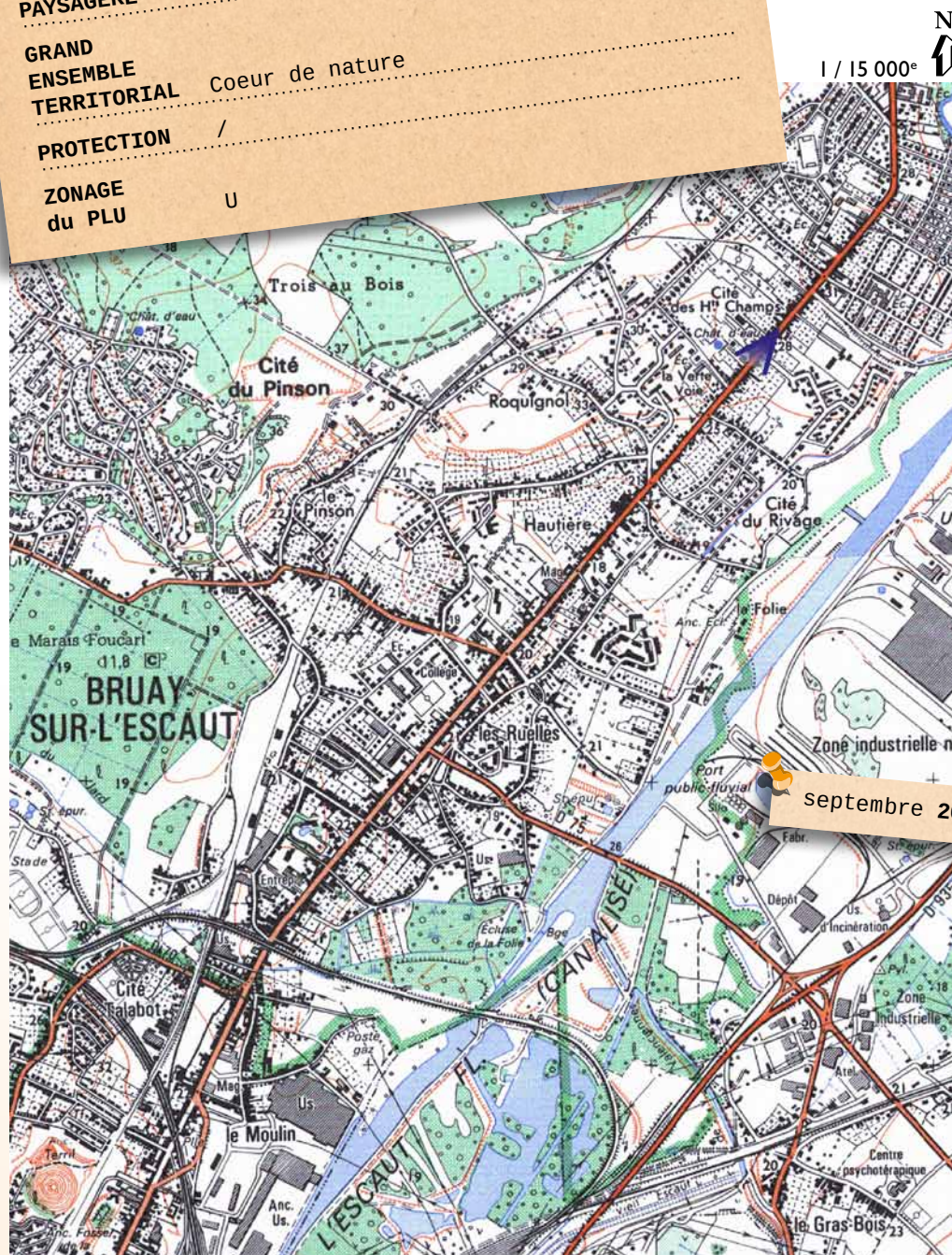
TYPLOGIE Site lié à l'histoire minière

**ENTITE
PAYSAGERE** Vallée de l'Escaut urbain

**GRAND
ENSEMBLE
TERRITORIAL** Coeur de nature

PROTECTION /

**ZONAGE
du PLU** U



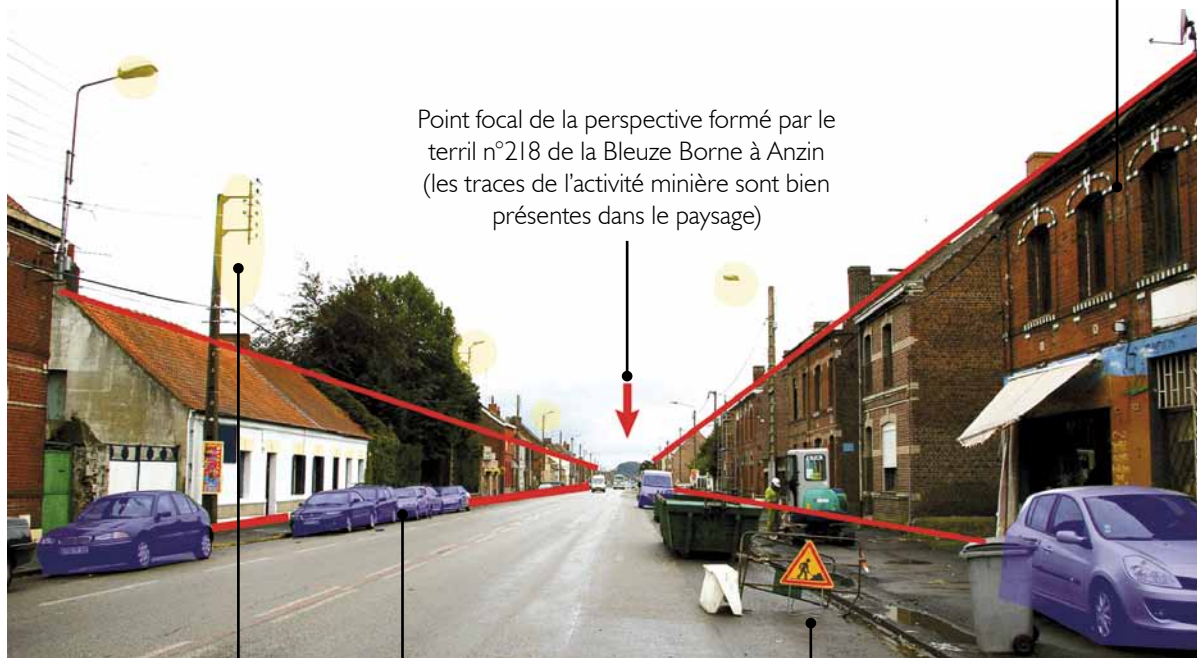
Identité paysagère

Les villes de la vallée de l'Escaut comme Bruay et Escautpont se sont développées parallèlement au fleuve, suivant l'orientation de la vallée mais tournant le dos à l'Escaut.

La séquence visuelle est située sur la route D50 entre Escautpont et Bruay. L'urbanisation est continue entre les deux villes, la perspective est exclusivement urbaine.

Les caractéristiques de la vue ci-dessous se retrouvent tout au long de cette séquence urbaine.

Formes bâties homogènes dans les volumes, la composition des façades, les matériaux. Architecture soignée.
Alignement des façades accentuant l'effet de perspective



Point focal de la perspective formé par le terril n°218 de la Bleuze Borne à Anzin (les traces de l'activité minière sont bien présentes dans le paysage)

Réseaux aériens et éclairage "routier"

Stationnement non organisé : devant les façades, parfois sur les trottoirs

Espace public peu qualifié, qui ne donne pas une image valorisante de ce paysage urbain : voirie très large, revêtement enrobé uniforme sur toute la largeur, pas d'espace sécurisé pour les piétons, pas de recul devant les façades...

Diagnostic



Atouts

- Qualité architecturale d'ensemble
- Perspective cadrée sur le terril : mise en scène du patrimoine minier

Faiblesses

- Espace public peu qualifié
- Espace peu accueillant pour les piétons
- Affichage publicitaire récurrent dans la perspective

Evolutions pressenties

- Dégradation du bâti
- Passage du tramway prévu sur cette voie : potentialité de requalification de l'espace public, mais aussi perte potentielle de l'ampleur et de la lisibilité de la perspective



Enjeux

- Valorisation des paysages urbains identitaires
- Aménagement de l'espace public en lien avec le projet de tramway : organisation du stationnement, place du piéton, mobilier urbain, mise en valeur des façades et maîtrise de l'affichage publicitaire
- Restauration du bâti

Pistes d'actions opérationnelles

Requalifier l'espace public urbain

Profiter de l'arrivée du tramway pour envisager une opération globale de requalification urbaine de la traversée.

Cette opération devra respecter plusieurs principes :

- préserver la perspective visuelle et la vue sur le terril de la Bleuse Borne
- valoriser le bâti qui cadre la perspective
- choisir une gamme de matériaux / mobilier urbain / revêtements de sol qui mette en valeur l'ambiance urbaine de la rue et son patrimoine.

Les enjeux quant à la valorisation de ce site et la multiplication des intervenants font qu'un tel aménagement mérite une étude globale de conception confiée à une équipe d'urbaniste - architecte - paysagiste.

Outil de gestion / valorisation

- Etude de programmation urbaine, architecturale et paysagère (aménagement de l'entrée de ville)
Bureau d'études

Outil de connaissance

- Observatoire photographique
Communes, PNR

Valoriser le patrimoine bâti

Encourager la réhabilitation du bâti dans le respect des caractéristiques architecturales et patrimoniales.

Outil réglementaire

- PLU : prescriptions dans le règlement : art. 6, 7, 8 implantation du bâti, art. 11 aspect extérieur des constructions et clôtures, art. 13 végétation
Communes

Outils de gestion / valorisation

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ANH
- Opération façades
- Cahier de recommandations architecturales (pouvant être annexé au PLU)
CAUE, PNR

Outil de connaissance

- Inventaire et diagnostic du patrimoine bâti
Mission Bassin Minier, CAUE, PNR

Protéger la perspective

Eviter l'introduction d'éléments nouveaux dans la perspective (poteaux verticaux, éléments bâtis en discontinuité de l'alignement des façades...).

Maîtriser l'affichage publicitaire.

Envisager une protection du terril au titre des Monuments Historiques ou des sites loi 1930, afin de prendre en compte sa visibilité lors de tout projet d'aménagement.

Outils réglementaires

- Protection (Monuments Historiques ou loi 1930)
STAP, DREAL
- Surveillance et application de la réglementation en PNR (interdiction en vigueur dans le Code de l'environnement) pour les communes concernées par cette perspective, recours éventuel à RLP
Communes, Etat
- SCoT : PADD et DOO
Syndicat mixte de SCoT

Intervenants

Collectivités locales

Conseil général (voirie départementale)

Mission Bassin Minier

STAP

DREAL

LEXIQUE

- ABF** : Architecte des Bâtiments de France
- ANAH** : Agence nationale de l'habitat
- AVAP** : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
- CAUE** : Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
- DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DOO** : Document d'orientations et d'objectifs
- EBC** : Espace boisé classé
- ENS** : Espace naturel sensible
- EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale
- EPFL** : Etablissement public foncier local
- MAE/MAET** : Mesure agri-environnementale territorialisée
- OAP** : Orientation d'aménagement et de programmation
- ONF** : Office national des forêts
- PADD** : Projet d'aménagement et de développement durable
- PAEN** : Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains
- PALME** : Parc d'activités labellisé pour la maîtrise de l'environnement
- PDIPR** : Plan départemental des itinéraires de petite et grande randonnée
- PLU** : Plan local d'urbanisme
- PNR** : Parc naturel régional
- SCoT** : Schéma de cohérence territoriale
- SIC** : Site d'intérêt communautaire
- SITURV** : Syndicat intercommunal des transports urbains de Valenciennes
- SMAHVSBE** : Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut
- STAP** : Service territorial d'architecture et du patrimoine
- UNESCO** : United Nations educational, scientific and cultural organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
- VNF** : Voies navigables de France
- ZAP** : Zone agricole protégée
- ZDE** : Zone de développement éolien
- ZPS** : Zone de protection spéciale
- U, AU, A et N** : Zonage urbain, à urbaniser, agricole et naturel du PLU

Réalisation : Biotope - mars 2012

Photos : Mélanie Pennel (Biotope), Samuel Dhote, Edith Roux/PNTH Observatoire photographique transfrontalier des paysages, 4 Vents/PNRSE

Conception graphique : PNRSE

Coordination : M.L Veillet - PNRSE